

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 150
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

FORMATIONS
SUPÉRIEURES ET
RECHERCHE
UNIVERSITAIRE



PROGRAMME 150
Formations supérieures et recherche universitaire

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne-Sophie BARTHEZ

Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) élabore et met en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations supérieures, initiales et tout au long de la vie, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. A ce titre, elle assure la tutelle et participe au financement de plus de 220 établissements, dont une soixantaine d'acteurs privés.

La LFI 2022 s'élevait à 14 212,84 M€ en crédits de paiement, en hausse de 209,55 M€ par rapport à la LFI 2021. En exécution, la consommation des crédits de paiement s'établit à 14 325,57 M€, dont 411 M€ pour les crédits de titre 2 (295,78 M€ hors CAS pensions) et 13 914,59 M€ pour les crédits hors titre 2. L'augmentation des crédits exécutés dépasse celle des autorisations budgétaires en LFI 2022 en raison d'ouvertures de crédits en gestion significatives, au titre notamment de la constitution d'un fonds exceptionnel de soutien aux opérateurs qui se trouveraient en difficulté financière en 2022 ou 2023 en raison des surcoûts énergétiques (200 M€ sur 2022 et 2023 qui viennent s'ajouter aux dispositifs de droits commun dont bénéficient les opérateurs en 2023) et de mesures de revalorisations salariales interministérielles. Par ailleurs, comme l'année précédente, le dégel de la réserve de précaution a permis de financer les impacts de la crise sanitaire.

Le plafond des emplois rémunérés sur le titre 2 autorisés en loi de finances (5 311 ETPT) a été consommé à hauteur de 5 212 ETPT (compte tenu de l'accession d'un établissement aux responsabilités et compétences élargies), celui des établissements (167 504 ETPT) à hauteur de 157 530 ETPT (+565 ETPT par rapport à 2021).

La gestion 2022 est marquée par la montée en puissance de la loi de programmation de la recherche, la poursuite des actions en faveur de la réussite étudiante, et des soutiens exceptionnels aux établissements d'enseignement supérieur pour répondre aux impacts des crises sanitaire, énergétique et ukrainienne. Le ministère a parallèlement maintenu son investissement dans la recherche d'une meilleure performance, avec des évolutions institutionnelles et des processus de gestion.

1. La montée en puissance de la loi de programmation de la recherche

308 M€ ont été alloués aux établissements au titre de la loi de programmation pour la recherche (LPR), en cohérence avec les crédits budgétés en LFI. Cette progression de 144 M€ par rapport à la LFI 2021, conforme à la trajectoire pluriannuelle de la LPR, a permis de poursuivre les efforts en faveur de la politique de recherche, sur les trois axes prévus par la loi.

Près de 166 M€ ont été consacrés au renforcement de l'attractivité des carrières scientifiques, à travers notamment les premiers recrutements pour les chaires de professeurs juniors (136 postes pourvus), l'engagement des revalorisations statutaires des enseignants-chercheurs sur la base du décret du 8 mars 2022 ainsi qu'une deuxième tranche de revalorisations indemnitaires et de repyramidages.

Plus de 16 M€ ont financé l'augmentation du nombre (+510 contrats par rapport à 2020) et de la rémunération des contrats doctoraux.

126 M€ ont été directement consacrés au budget de recherche des établissements d'enseignement supérieur (accroissement de la dotation des laboratoires et financement de projets de recherche).

2. Des approches plus qualitatives pour favoriser la réussite étudiante

La politique en faveur de la réussite s'est également poursuivie, mais avec une approche plus qualitative, succédant à la priorité donnée entre 2017 et 2020 au financement de places supplémentaires pour faire face à la hausse du nombre d'étudiants résultant en particulier de la bosse démographique du début des années 2000. L'ensemble des actions conduites depuis plusieurs années dans le cadre notamment de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) se

traduit par une amélioration des taux de réussite (sous réserve des résultats exceptionnels de 2020 en licence, liés au contexte de la crise sanitaire).

Les moyens nouveaux alloués au titre de la démographie étudiante ont porté, pour l'essentiel, sur le financement des places supplémentaires créées à la rentrée universitaire de septembre 2021. Les établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général (EESPIG), qui connaissent une démographie étudiante dynamique, ont bénéficié d'un abondement de leur dotation à hauteur d'1 M€ par rapport à 2021.

Parallèlement, les actions financées ont été plus spécifiques et plus ciblées. Dans le cadre du plan « Égalité des chances », les cycles préparatoires à l'enseignement supérieurs se sont étendus. Ils concernent désormais 14 établissements. Le ministère a financé les tests de certification en langue anglaise pour environ 170 000 étudiants. En lien avec l'enseignement scolaire, le nombre de parcours préparatoires au professorat des écoles a doublé, pour atteindre 49 à la rentrée de septembre 2022 ; les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ont été réformés, pour accueillir des fonctionnaires stagiaires à l'issue de la deuxième et non plus de la première année de master. La création d'un réseau d'excellence des écoles universitaires en tourisme a été lancée.

En matière de santé, les financements dédiés à la réforme du 2^e cycle ont augmenté de 13 M€ par rapport à 2021, pour permettre des recrutements supplémentaires et la mise en place progressive d'enseignements et d'évaluations plus pratiques, à travers l'investissement dans des matériels de simulation et le déploiement d'examens cliniques objectifs et structurés. En outre, la création de six nouvelles facultés d'odontologie, le renforcement de la formation en santé en région Centre-Val-de-Loire et le développement d'une nouvelle antenne de médecine à l'université des Antilles ont été engagés.

Enfin, afin de mieux répondre aux attentes des étudiants, des travaux ont été lancés pour continuer à améliorer le fonctionnement de Parcoursup et faciliter l'orientation ainsi que les inscriptions en master.

3. Des soutiens exceptionnels en réponse aux crises sanitaire, énergétique et ukrainienne

Bien que de moindre ampleur qu'en 2020 et 2021, l'impact de la crise sanitaire s'est encore fait sentir en 2022. Comme en 2020 et 2021, le ministère a compensé aux établissements, pour un montant de 23 M€, le coût de la prolongation des contrats doctoraux, post-doctoraux et d'ATER dont les travaux avaient été affectés par la crise sanitaire en 2020. Il a par ailleurs pérennisé le financement des dispositions mises en place au plus fort de la crise pour offrir un accompagnement psychologique aux étudiants.

Les établissements d'enseignement supérieur ont également été confrontés au renchérissement des coûts de l'énergie. 100 M€ ont été versés dès la fin de gestion 2022 au titre du « fonds exceptionnel de soutien énergie » annoncé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 27 octobre 2022.

Enfin, des soutiens exceptionnels d'un montant total de près de 4 M€ ont été apportés par le programme 150 pour permettre l'accueil de réfugiés du conflit en Ukraine, qu'il s'agisse d'enseignants, dans le cadre du programme PAUSE, ou d'étudiants avec des versements aux établissements concernés.

De façon plus générale, l'année 2022 a été marquée par une reprise de la politique d'ouverture internationale, après deux années sensiblement affectées par la crise sanitaire. Les flux de mobilité ont ainsi dépassé ceux qui étaient constatés avant la crise. La stratégie d'attractivité du plan « Bienvenue en France » continue de se déployer à l'échelon interministériel pour lever les obstacles à l'accueil des étudiants en mobilité internationale. L'accompagnement de l'offre française de formation supérieure à l'étranger constitue toujours une autre priorité forte, l'Afrique restant au cœur la stratégie française. De nombreuses initiatives ont été accompagnées : le Campus franco-sénégalais notamment, qui poursuit désormais son développement sur des bases solides, mais aussi l'université française d'Égypte. Le soutien aux mobilités croisées d'étudiants français vers l'Afrique et d'étudiants africains vers la France constitue la concrétisation de nos priorités en matière de projection internationale. La présidence française de l'Union européenne, qui s'est terminée en juin 2022, a été l'occasion de développer des partenariats et d'accroître le rayonnement de nos établissements.

4. Un approfondissement des actions engagées pour améliorer la performance de la gestion

Les rapprochements d'établissements se multiplient, sur le fondement notamment de l'ordonnance du 12 décembre 2018. 2 établissements publics expérimentaux supplémentaires ont été créés en 2022 (l'Université de Rennes et l'Université Toulouse Capitole), portant leur nombre à 15, dont 14 sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et 1 sous tutelle du ministre chargé des armées. L'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse (TSE) a acquis la personnalité morale en tant qu'établissement-composante de l'Université

Toulouse Capitole. Paris Sciences et Lettres (PSL) a par ailleurs été pérennisé en devenant un grand établissement. Enfin, la ComuE « Université fédérale Toulouse Midi Pyrénées » a été transformée en ComUE expérimentale.

La responsabilisation des établissements est confortée. Les établissements expérimentaux placés sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche bénéficient tous des responsabilités et compétences élargies (RCE). En 2022, l'école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon a accédé aux RCE.

Les modalités du dialogue avec les établissements ont par ailleurs été approfondies. Les contrats pluriannuels sont désormais plus resserrés et comportent un volet territorial. Le dialogue stratégique et de gestion (DSG) annuel a été rénové pour, notamment, intégrer une phase de bilan des politiques conduites par l'établissement et renforcer les objectifs d'optimisation des moyens. Cette évolution du DSG a été engagée en cohérence avec la préparation de la mise en place de contrats d'objectifs, de moyens et de performance qui se déploieront progressivement à partir de 2023. Parallèlement, le HCERES, qui contribue à l'évaluation des établissements, a acquis le statut d'autorité publique indépendante le 1^{er} janvier 2022.

Enfin, en matière immobilière, les travaux préparatoires à la dévolution du patrimoine ont été engagés avec huit nouveaux établissements, accompagnés par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. La nouvelle génération de contrats de plan État-régions 2021-2027 a pris du retard, en raison du décalage de leur signature. Fin 2022, 9 contrats sur 13 étaient signés, mais les opérations ont néanmoins pu démarrer dans toutes les régions sur la base de protocoles entre l'État et la Région.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale

INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale

INDICATEUR 1.3 : Formation continue

OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite des étudiants

INDICATEUR 2.1 : Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac

INDICATEUR 2.2 : Mesures de la réussite étudiante

INDICATEUR 2.3 : Assiduité

OBJECTIF 3 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

INDICATEUR 3.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

OBJECTIF 4 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

INDICATEUR 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs

INDICATEUR 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

OBJECTIF 5 : Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

INDICATEUR 5.1 : Part des étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits en Licence, en Master et en Doctorat sur l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations

INDICATEUR 5.2 : Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs

INDICATEUR 5.3 : Coopération internationale

INDICATEUR 5.4 : Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

OBJECTIF 6 : Améliorer l'efficacité des opérateurs

INDICATEUR 6.1 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

INDICATEUR 6.2 : Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

INDICATEUR 6.3 : Qualité de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie****INDICATEUR mission****1.1 – Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale	%	56,2	57	53	Non connu	55

Commentaires techniquesSource des données :

- Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE-Système automatisé de gestion et d'information) contrôlées par la SD-SIES, l'Organisation des Concours et Examens Académiques et Nationaux (OCEAN) alimentées par le système d'information SCOLARITE et les centres de concours et examens ; données contrôlées par les services statistiques académiques et la SD-SIES.
- Les enquêtes statistiques annuelles auprès des établissements d'enseignement supérieur : les données des écoles dispensant des formations paramédicales et sociales contrôlées par la DREES du ministère des Affaires sociales ; les données des écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel contrôlées par la SD-SIES et le ministère de la culture ; les données des écoles d'ingénieurs et les autres formations d'enseignement supérieur contrôlées par la SD-SIES.
- Données sur la population par âge et sexe : estimations de population, INSEE. Ces données sont produites par synthèse des résultats du recensement, des statistiques d'état civil sur les naissances et les décès, et de statistiques administratives sur les flux migratoires.

Mode de calcul :

Champ : France métropolitaine + DOM. Les diplômes retenus sont les premiers diplômes de l'université (DUT, DEUST, licence), les BTS et les autres diplômes : diplômes des formations paramédicales et sociales, des écoles supérieures d'enseignement artistique et culturel, écoles d'ingénieurs, diplômes des établissements couverts par l'enquête 26 sur les écoles d'enseignement supérieur non rattachées aux universités (commerce, administratives, de journalisme, juridiques, vétérinaires...).

L'indicateur 1.1 « Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale » est un indicateur « synthétique » dont la valeur est la probabilité totale (exprimée en %) qu'aurait une personne successivement âgée de 17 à 33 ans d'accéder à un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette probabilité totale est obtenue en sommant les 17 probabilités d'accès au diplôme à chaque âge entre 17 à 33 ans. Chaque probabilité par âge est estimée à partir des données les plus récentes disponibles en rapportant le nombre de diplômés observés à la population totale de cet âge. La répartition par âge des DEUST, DUT, BTS et licence, ainsi que pour des diplômés d'école d'ingénieur est connue et la tranche d'âge de 17 à 33 ans est retenue. La répartition par âge pour les autres diplômes n'est pas connue et des répartitions théoriques sont appliquées.

La valeur intégrant les diplômés de la session n n'est **disponible qu'en décembre n+1** et n'apparaît donc qu'au **RAP n+1**.

Les données pour calculer la réalisation 2022 seront disponibles en décembre 2023.

Limites et biais connus :

L'indicateur n'est pas un taux d'accès d'une population réelle, qui ne peut être constaté qu'annuellement et ne pourrait être obtenu que par un recensement de la population.

Commentaires :

Lecture : si les comportements (atteinte du bac, poursuite d'études, réussite) se stabilisaient, 57 % de la classe d'âge des 17-33 ans serait in fine diplômée de l'enseignement supérieur en 2021.

Une hausse de l'indicateur signifie une hausse du niveau d'études d'une génération.

L'objectif de 50 % d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur a été fixé au niveau national et européen et nécessite d'améliorer la réussite dans le cursus licence. La réalisation de cet objectif est notamment le résultat de la mise en œuvre de différents leviers : politique d'orientation active, renforcement des dispositifs d'aide à la réussite, élaboration d'une offre de formation prenant en compte la diversité des publics accueillis et la hausse des inscriptions dans les différents cursus. Cet objectif de 50 % a été dépassé en 2016.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

1.2 – Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
(...) titulaire de BTS	%	60,1	55,2	67	61,4	72
(...) titulaire de DUT	%	Non déterminé	91	90	Non connu	91
(...) titulaire de Licence professionnelle	%	92	95	92	Non connu	93
(...) titulaire de Master	%	90	93	91	Non connu	92
(...) titulaire du doctorat	%	Non déterminé	92,1	90	Non connu	93

Commentaires techniques

Source des données :

- **Source diplômés de BTS** : dispositif Inserjeunes de mesure de l'insertion des sortants de voie professionnelle en lycée et d'apprentissage (DEPP/Dares) – MENESR – Département de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).
- **Source diplômés de DUT, licence professionnelle et master** : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (universités de France métropolitaine et des DOM) – MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SD-SIES).
- **Source docteurs** : l'enquête IPDOC 2021 du SIES/MESR interroge tous les docteurs diplômés d'une école doctorale française en 2018 sur leur insertion professionnelle trois ans après l'obtention de leur doctorat (établissements d'enseignement supérieur de France)

Mode de calcul :

Pour les diplômés de BTS, les données du dispositif Inserjeunes mesurent uniquement l'emploi salarié privé. La situation d'emploi est observée en janvier n pour les élèves ayant obtenu leur diplôme lors de l'année scolaire n-2/n-1.

Les données concernent l'ensemble des diplômés de BTS, sous statut scolaire ou par apprentissage. Jusqu'en 2019 inclus, la source de l'indicateur était les enquêtes d'Insertion dans la Vie Active des lycéens (IVA) et d'Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA). Le passage au dispositif Inserjeunes à partir de 2020 implique une rupture de série importante, de l'ordre d'environ 10 points de pourcentage à la baisse. Cette rupture est liée à plusieurs changements méthodologiques : mode de collecte et de calcul (passage d'enquêtes déclaratives à des exploitations de fichiers administratifs), date d'observation (janvier au lieu de février), champ de l'emploi différent (emploi salarié uniquement contre ensemble de l'emploi précédemment).

Pour les diplômés de DUT, licence professionnelle et master, les données exhaustives sont recueillies auprès des diplômés de DUT, de licence professionnelle, de master (disciplinaire, hors enseignement), de nationalité française, âgés de moins de 30 ans, n'ayant ni interrompu leurs études pendant plus de 2 ans, ni poursuivi d'études.

L'enquête a été réalisée à partir de décembre 2021 auprès de 100 000 jeunes ayant obtenu en 2019 un diplôme de master, de licence professionnelle. La collecte a été effectuée par les universités dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements.

Ils sont interrogés sur leur situation professionnelle au 1^{er} décembre de l'année n, soit 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

La valeur n de l'indicateur porte donc sur les diplômés de l'année universitaire n-3/n-2.

Les données du dispositif de collecte des DUT n'ont pas pu être exploitées pour la réalisation 2020.

La livraison annuelle de ces trois sous-indicateurs est prévue pour les résultats de l'année n, au RAP n+1 (enquête à 30 mois), ce qui ne permet pas d'avoir de donnée pour cette année.

Pour les titulaires du doctorat, l'enquête IPDOC est réalisée de décembre 2021 à juin 2022 auprès des 14 065 docteurs diplômés d'une école doctorale en 2018. La collecte est effectuée auprès de tous les établissements du supérieur co-accrédités pour une ou plusieurs écoles doctorales. Ils sont interrogés sur leur situation professionnelle au 1^{er} décembre de l'année n, soit trois ans après l'obtention de leur doctorat.

Livraison biennale, 1 année sur 2 (enquête à 3 ans) – 2021 réalisé : données disponibles en juin 2022.

Limites et biais connus :

Les indicateurs relatifs aux diplômés de BTS (Inserjeunes) et de doctorat (IPDOC) ne sont pas comparables avec ceux issus des enquêtes de licence professionnelle et de master. En effet, les dates d'interrogation varient selon l'enquête retenue (respectivement 6 mois, 3 ans et 30 mois après le diplôme). Le processus d'insertion des jeunes diplômés se poursuit tout au long des premières années sur le marché du travail. De plus, les champs d'enquête ne sont pas similaires (limite d'âge, etc.).

L'indicateur est dépendant de la conjoncture du marché du travail, notamment du taux de chômage.

L'indicateur ne reflète pas les choix de poursuite d'études, qui eux-mêmes peuvent être liés à la conjoncture du marché du travail.

L'indicateur du taux d'insertion apporte une mesure à un instant t de la situation vis-à-vis du marché du travail. Il n'apporte d'éléments ni sur le processus d'insertion (temps de recherche d'emploi) ni sur le type d'emploi occupé (type de contrat, statut, niveau de l'emploi).

Commentaires :

Lecture : En 2021, 95 % des titulaires d'une licence professionnelle obtenue en formation initiale, de nationalité française et qui n'ont pas poursuivi d'études, sont en emploi 30 mois après leur sortie.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Le **taux d'emploi durable** correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de type CDI, sous statut de la fonction publique ou en qualité de travailleur indépendant.

Pour les titulaires de doctorat, le **taux d'emploi permanent** correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de type CDI, sous statut de la fonction publique (sont exclus les emplois en qualité de travailleur indépendant).

Tous ces sous-indicateurs sont sensibles à la conjoncture économique. Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont certes moins exposés que les autres aux aléas de la conjoncture, mais l'état du marché du travail reste cependant un facteur déterminant de l'insertion professionnelle.

La crise sanitaire ayant eu des répercussions directes sur le marché du travail, l'insertion professionnelle des diplômés d'université (master hors enseignement, licence professionnelle et DUT) a ralenti en 2020. Cette légère baisse ne s'est pas poursuivie en 2021 où l'insertion a atteint des niveaux supérieurs aux taux avant la crise sanitaire.

INDICATEUR

1.3 – Formation continue

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre total d'heures dispensées aux stagiaires	Nb	56 162 780	52 265 774	Sans objet	Non connu	47 000 000
Nombre de diplômés en formation continue	Nb	72 303	63 786 (p)	Sans objet	Non connu	67 000
Nombre de validation des acquis de l'expérience (VAE)	Nb	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non connu	4 000

Commentaires techniques

Source des données :

MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SD-SIES).

- Données administratives recueillies via l'enquête 6 « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements d'enseignement supérieur » pour les sous-indicateurs 1 et 2.

- Enquête 67 auprès des responsables de la VAE (universités et CNAM) portant sur le dispositif de VAE inscrit au livre IX du Code du travail pour le sous-indicateur 3.

Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** décrit toute l'activité de formation continue, qu'il s'agisse de formations diplômantes ou de formations qualifiantes.

Il quantifie transversalement cette activité selon l'unité de mesure usitée en formation continue : « les heures dispensées aux stagiaires ». Il est obtenu à partir du calcul : produit de la durée d'enseignement par le nombre de stagiaires pour toute l'offre de formation, diplômes nationaux, diplômes propres d'établissement et stages.

Champ : toute l'offre de formations en universités, CNAM et écoles d'ingénieurs en France métropolitaine et dans les DROM et COM.

Le **second sous-indicateur** porte de manière plus restreinte sur les formations diplômantes et dénombre les diplômés de formation continue ayant obtenu un diplôme national ; les diplômes propres d'établissement (DU, certificat...) ne sont pas pris en compte.

Champ : France Métropolitaine + DROM + COM, universités, CNAM et écoles d'ingénieurs – (hors diplômes propres d'université).

Toutes les données relatives aux diplômés de formation continue proviennent des services de formation continue des établissements via l'enquête relative au « Bilan des actions de formation continue par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Cette enquête, qui couvre un champ beaucoup plus large, n'est lancée qu'en mai $n+1$, de sorte que la valeur de l'indicateur pour l'année n n'est disponible qu'au **RAP de l'année $n+1$** .

A l'intérieur du périmètre couvert par le deuxième sous-indicateur, le **troisième sous-indicateur** observe la diplomation conférée par le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002. Il est calculé en faisant la somme des bénéficiaires de tout ou partie de diplômes par validation des acquis de l'expérience (décisions favorables prises au cours de l'année civile en matière de validations d'acquis de l'expérience ; les chiffres étant transmis par chaque établissement).

Pour le **troisième sous-indicateur**, l'enquête 67 effectuant le Bilan de la VAE & de la VAP n'a pas été reconduite depuis 2021 ; les données relatives aux années civiles 2020 et 2021 ne sont pas disponibles.

En 2023, cette enquête est reconduite et permettra d'effectuer un bilan de la VAE de l'année civile 2022. Les données pour l'année 2022 seront disponibles en fin d'année 2023.

Les valeurs des trois sous-indicateurs pour l'année n sont disponibles au **RAP de l'année n+1**.

Pour la formation continue, à compter de 2019, les données des différents établissements du CNAM ont été centralisées, induisant une rupture statistique sur les stagiaires, le nombre d'heures et le nombre de diplômés. Les résultats 2019 et 2020 ont donc d'abord été fournis hors CNAM. Puis dans un second temps, les données du CNAM ont été ajoutées pour les réalisations 2019 et 2020.

Les données de diplomation incluant des centres CNAM restent pour l'année civile 2021 provisoires (p).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans la société de la connaissance marquée par un contexte de concurrence internationale de plus en plus forte, **l'élévation du niveau de qualification de la population** constitue un enjeu majeur et la clé de la croissance économique et de la consolidation de l'emploi. C'est ce qui a conduit le législateur à fixer en 2005, puis à le réaffirmer dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'objectif de porter à 50 % d'une classe d'âge le taux de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (**indicateur 1.1**).

Cette politique s'inscrit dans le cadre communautaire stratégique et de coopération « Éducation et formation 2020 ». Quatre objectifs communs au niveau de l'Union européenne ont été établis pour relever les défis des systèmes d'éducation et de formation à partir de 2020 :

- faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité ;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation ;
- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ;
- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Dans ce contexte, les objectifs de référence suivants de l'Union européenne ont été fixés en matière d'éducation :

- au moins 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient être diplômées de l'enseignement supérieur ;
- au moins 15 % des adultes devraient participer à des activités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- au moins 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur et 6 % des 18-34 ans disposant d'une qualification professionnelle initiale devraient avoir effectué une partie de leurs études ou de leur formation à l'étranger.

Depuis plusieurs années, l'accroissement du nombre de bacheliers est pour l'essentiel celui des bacheliers professionnels, qui sont les moins bien préparés à une entrée dans l'enseignement supérieur. Un travail spécifique d'accompagnement à l'orientation des élèves de terminale, et plus particulièrement ceux de la voie professionnelle, a donc été entrepris afin de favoriser une meilleure connaissance des filières de poursuites d'études, des attendus de toutes les formations et des conditions de réussite.

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) a donné aux recteurs les moyens de favoriser l'admission des lycéens dans les filières où ils ont le plus de chances de réussir : en BTS pour les bacheliers professionnels et en IUT pour les bacheliers technologiques. Ainsi, l'augmentation continue et régulière du taux de diplômés du supérieur se poursuit avec un résultat enregistré en 2021 de 57 %.

Si le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur dans une classe d'âge indique l'élévation globale des qualifications de la population qui entre en activité professionnelle, **l'indicateur 1.2** caractérise la pertinence de ces formations dans le contexte économique global. Ainsi, dans un contexte de l'emploi tendu pour ceux qui ne poursuivent pas leurs études, **l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur** reste très favorable.

Les diplômés des licences professionnelles, dont les cursus sont organisés avec une forte interaction avec les branches professionnelles, s'insèrent toujours aussi bien (95 % en 2021).

Le résultat peut s'expliquer par la connaissance mutuelle des formateurs et des acteurs économiques autour de ces filières de formation et par la pertinence des compétences acquises au cours de ces formations, le plus souvent complémentaires d'un premier diplôme de niveau 5 (BTS ou DUT). La poursuite d'études jusqu'en licence professionnelle dessine aussi une appropriation par les différents acteurs des rythmes introduits par le processus de Bologne.

Ces évolutions constituent d'ailleurs des références obligées pour la politique de formation et de diplomation dans l'enseignement supérieur. Ainsi, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a engagé une profonde évolution du premier cycle, en particulier avec la publication de l'arrêté relatif à la licence professionnelle le 6 décembre 2019, après une réflexion large (concertation, rapport d'étude auprès d'experts de haut niveau) pour mettre en perspective, d'une part, le besoin de professionnalisation du premier cycle de l'enseignement supérieur, d'autre part, l'intégration aboutie des DUT dans le schéma du processus de Bologne.

Ainsi, une licence professionnelle à coloration technologique (qui prend le nom d'usage de « bachelor universitaire de technologie » - BUT) sera délivrée à l'issue d'un parcours construit en 180 ECTS au sein des IUT.

Les parcours de BUT doivent accueillir 50 % de bacheliers technologiques (appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT) et sont construits pour favoriser une insertion professionnelle directe (objectif de 50 %), même si la poursuite d'études est une option qui reste à la main des étudiants.

Ces parcours sont proposés aux étudiants depuis la rentrée universitaire 2021. Les premières diplomations seront effectives à la session 2024.

L'insertion professionnelle **des titulaires d'un master** reste à un niveau élevé sur 2019 et 2020, et progresse encore en 2021, et peut notamment s'expliquer par la forte baisse du taux de chômage des jeunes enregistrée fin 2021.

Ce taux d'insertion révèle que ce diplôme demeure une valeur de référence pour les employeurs, et le très fort développement de l'alternance devrait contribuer à accélérer le processus.

La Loi de Programmation de la Recherche (LPR), promulguée le 24 décembre 2020, a notamment porté une attention particulière à la valorisation **du doctorat**.

Un certain nombre de mesures ont été prises afin de permettre une meilleure reconnaissance du doctorat : reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives, création du contrat doctoral de droit privé, du contrat post-doctoral, augmentation de 20 % de contrats doctoraux financés par le MESR, revalorisation de 30 % de la rémunération des nouveaux contrats doctoraux entre 2021 et 2023 (2 300 € en septembre 2023), augmentation de 50 % d'ici 2027 du nombre de conventions CIFRE.

Depuis l'automne 2018, le doctorat est par ailleurs inscrit au registre national de certifications professionnelles (RNCP).

Plusieurs actions visent à renforcer le lien entre le monde académique et le monde socio-économique pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants diplômés. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel renforce cette orientation. Citons en particulier la démarche en termes de compétences qui contribue à donner de l'information sur les aptitudes des diplômés à occuper un poste.

La formation continue (**indicateur 1.3**) contribue elle aussi significativement à la poursuite de l'objectif 1.

Le **sous-indicateur 1.3.1**, qui mesure le volume d'heures dispensées aux stagiaires de la formation continue, a connu une forte baisse en 2020, de l'ordre de 30 %, en raison de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur pendant les périodes de confinement. Le nombre de diplômés en formation continue (**sous-indicateur 1.3.2**) est resté à peu près stable, puisque les examens ont pu se dérouler quasi-normalement, les établissements ayant souvent basculé leurs modalités d'évaluation en distanciel. L'année 2021 s'inscrit dans cette tendance avec un ralentissement du flux de stagiaires de la formation continue formés dans les établissements, avant un retour progressif à la normale attendu en 2022.

A cette occasion, on devrait également mesurer les effets bénéfiques des incitations pour se former, dont bénéficient désormais les salariés dans le cadre issu de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel réformant la formation professionnelle et ses financements.

Dans le cadre de la feuille de route ministérielle sur la formation tout au long de la vie, les évolutions pédagogiques (touchant tant la formation initiale que continue) à l'image de la construction intégrale en blocs de compétences des diplômes de LP-BUT doivent contribuer au développement de la formation continue. La réécriture progressive de l'ensemble des formations en blocs de compétences, qui est engagée, participe également, au fil des renouvellements des vagues d'accréditation, à cette évolution, en permettant en parallèle la conservation des certifications acquises.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

Enfin, la VAE, pour validation partielle ou totale des diplômes, devrait être profondément modifiée en 2023 avec la publication des textes d'application de la loi du 22 décembre 2022 portant mesures d'urgence relative au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi. L'objectif est de donner la possibilité à chacun(e) de garantir la sécurisation de son parcours et d'assurer son évolution professionnelle ainsi qu'apporter une réponse aux tensions de recrutement sur le marché du travail.

OBJECTIF**2 – Améliorer la réussite des étudiants****INDICATEUR****2.1 – Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des sortants du supérieur sans diplôme post-bac	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	20

Commentaires techniquesSource des données :

MEN – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – DEPP

Mode de calcul :

Rapport entre, au numérateur, le nombre de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur et ne pas avoir obtenu de diplôme supérieur au baccalauréat (diplôme national ou d'établissement), et au dénominateur, le nombre total de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur.

Les données sont tirées de l'enquête « Emploi en continu » de l'INSEE auprès des ménages. Cette enquête est trimestrielle mais l'échantillon de sortants ayant interrompu leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension, il est nécessaire de regrouper trois années d'observation afin d'obtenir suffisamment d'individus. De plus, les « sortants de formation initiale » sont les jeunes qui déclarent avoir interrompu pour la première fois leurs études l'année précédant celle de l'enquête. En conséquence, les sortants de l'année n sont détectés dans l'enquête de l'année n+1.

L'enquête Emploi de l'INSEE ne permet plus, après 2018, de fournir les informations nécessaires au renseignement de cet indicateur. En effet, le questionnaire a subi de récentes modifications et une des variables n'est plus disponible. Une réflexion est actuellement en cours quant à l'évolution de cet indicateur. Cet indicateur ne peut donc plus être suivi jusqu'à sa restructuration,

Limites et biais connus :

L'échantillon de sortants ayant interrompu leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension, les faibles variations d'une année à l'autre sont peu significatives.

Une autre limite importante tient à la faiblesse des échantillons qui restreint la représentativité d'évolutions de faible ampleur.

Historique des valeurs de l'indicateur :

	unité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part des sortants sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%	19	18	17	19	20	20	20	22	23	23	23p	24p	24p

(p = provisoire)

INDICATEUR

2.2 – Mesures de la réussite étudiante

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'obtention du BTS	%	63,9	68,1	67	Non connu	65
Taux d'obtention du DUT en 2 ans	%	70,5	72,1	72	Non connu	80
Taux de réussite en L1	%	55,3	48,2	Non déterminé	Non connu	53
Taux d'obtention de la Licence en 3 et 4 ans	%	42,3	44,5	43	Non connu	43
Taux d'obtention du Master en 2 ans	%	60,8	63,3	60	Non connu	70
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	%	40,9	34,3	41	Non connu	44
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	%	75,2	72	76	Non connu	75

Commentaires techniques

Source des données :

Pour l'obtention du **BTS en deux ou trois ans**, données recueillies via les systèmes d'information Scolarité et OCEAN du MENJ- Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES.

Concernant l'obtention **au DUT en deux ans**, données administratives recueillies via le système d'information sur le suivi de l'Étudiant (SISE) rempli par les universités et établissements assimilés – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES.

Concernant le **taux de réussite en L1** et le **taux d'obtention de la licence en trois ans ou quatre ans**, données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'Étudiant (SISE) – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES.

Pour l'**obtention en master en deux ans**, données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) - MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES.

Pour **la part des doctorats obtenus**, remontée de données à partir des écoles doctorales accréditées. Validation des données par les établissements inscrivant des doctorants. MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES.

Mode de calcul :

Le **taux d'obtention du BTS** en deux ou trois ans rapporte le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en 1^{re} année de STS à la rentrée universitaire N-3 (cohorte N-3) ayant obtenu un diplôme de BTS à la session N-1 ou à la session N au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en 1^{re} année de STS à la rentrée universitaire N-3 (cohorte N-3).

Champ : France métropolitaine et DROM, étudiants inscrits pour la première fois en 1^{re} année de STS ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire, dans un établissement public ou privé sous contrat et diplômés en BTS. Les STS agricoles ou maritimes ne sont pas incluses dans le champ. En outre, seuls les étudiants ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire sont pris en compte. Les étudiants ayant effectué une première année sous statut scolaire puis une deuxième en tant qu'apprenti sont ainsi exclus du champ pour ne pas perturber l'interprétation des résultats.

Les résultats de la cohorte d'étudiants de l'année N-3 inscrits pour la première fois en 1^{re} année de STS cette même année et qui a obtenu son BTS aux sessions N-1 ou N sont disponibles en juin de l'année N+1.

La dernière session d'examen disponible pour le RAP 2022 (février 2023) est celle de l'année 2021. Ce qui permet d'établir l'indicateur pour la cohorte 2018.

Le **taux d'obtention du DUT en deux ans** rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire N-2.

Les quelques étudiants ayant réussi le diplôme à la session N-1 à l'issue de la première année sont également inclus dans la réussite en 2 ans.

Champ : France métropolitaine et DOM, inscrits en IUT et diplômés de DUT des universités.

Les résultats de la session de l'année n sont disponibles en janvier de l'année N+2.

La dernière session disponible pour le RAP 2022 est celle de l'année 2021. Ce qui permet d'établir l'indicateur pour la cohorte 2019.

Lecture pour le réalisé 2021 : 72,1 % des étudiants inscrits pour la première fois en première année de DUT en 2019-2020 ont obtenu un diplôme de DUT à la session 2021 au bout des deux ans de formation (éventuellement dans une spécialité ou un établissement différent de ceux de la première année).

Le **taux de réussite en L1** rapporte le nombre de néo-bacheliers inscrits en première année de licence ayant obtenu au moins 60 ECTS à l'issue de leur année de formation (hors ceux inscrits en licence allongée loi ORE) au nombre de néo-bacheliers inscrits en première année de licence (hors ceux inscrits en licence allongée loi ORE).

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

Sont retenus les bacheliers entrant en première année de Licence l'année d'obtention de leur baccalauréat, hors ceux inscrits simultanément en CPGE, STS ou IUT.

Les résultats aux diplômes de la session N (cohorte de néo-bacheliers N-1) sont disponibles en août de l'année N+1.
La dernière session disponible pour le RAP 2022 est celle de l'année 2021 (cohorte de néo-bacheliers 2020).

Lecture pour le réalisé 2021 : 48,2 % des néo-bacheliers 2020 inscrits en première année de licence en 2020/2021 (hors licence allongée loi ORE) ont validé 60 ECTS à l'issue de leur première année de formation en Licence.

Le **taux d'obtention de la licence en trois ou quatre ans** rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de Licence à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de licence à la rentrée universitaire N-4. Les étudiants ayant réussi le diplôme à la session N-1 à l'issue de la troisième année sont également inclus dans la réussite en 3 ou 4 ans.

Sont retenus les étudiants entrant pour la première fois en première année de Licence à la rentrée universitaire N-4 (les étudiants ayant pris une inscription parallèle en CPGE ou en DUT sont exclus). La licence couvre la licence LMD et la licence professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences.

Les résultats définitifs aux diplômes de la session n sont disponibles au cours du troisième trimestre de l'année n+1.
La dernière session disponible pour le RAP 2022 est celle de l'année 2021.

Lecture pour le réalisé 2021 : 44,5 % des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2017-2018 ont obtenu leur diplôme trois ou quatre ans plus tard, aux sessions 2020 ou 2021.

Le **taux d'obtention du master en deux ans** rapporte le nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de master à la session n au nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en première année de master à la rentrée universitaire n-2.

Sont retenus les étudiants entrant pour la première fois en première année de master à la rentrée universitaire l'année N-2. Le master couvre le master LMD (y compris le master enseignement à partir de l'année 2010-2011), le master ingénieur, le DEA et le DESS (et en M1 la maîtrise et la maîtrise IUP).

Les résultats de la session de l'année N sont disponibles en janvier de l'année N+2.
La dernière session disponible pour le RAP 2022 est celle l'année 2021 (cohorte 2018).

Lecture pour le réalisé 2021 : 63,3 % des étudiants inscrits pour la première fois en première année de Master en 2019-2020 ont obtenu leur diplôme en 2021 à l'issue des deux années de formation de master.

Le champ, pour le **taux de réussite en L1**, le **taux d'obtention de la licence en trois ans ou quatre ans** et le **taux d'obtention du master en deux ans** est constitué des universités françaises (y compris les CUFR et le grand établissement de Lorraine, la Nouvelle Calédonie et la Polynésie française).

Concernant **l'obtention du doctorat**, les données sont issues d'une enquête auprès des écoles doctorales (275 pour 2021/2022). Celles-ci répartissent les docteurs ayant soutenu l'année n dans quatre modalités décrivant la durée de réalisation de la thèse (moins de 40 mois, 40 à moins de 52 mois, de 52 à moins de 72 mois, plus de 72 mois). A partir de l'enquête 2014, cette répartition est obtenue par durée de réalisation de la thèse et domaine scientifique et on dispose également de la durée moyenne des thèses par école doctorale. Les pourcentages indiqués reprennent en cumul chacun des paliers.

Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année N+1 pour les docteurs de l'année civile N.

Lecture : En 2021, 34 % des nouveaux docteurs ont soutenu leur thèse en moins de 40 mois, soit à peu près la durée prévue par les textes (36 mois).

Limites et biais connus :

Le sous-indicateur relatif au BTS ne couvre pas les candidats libres, en apprentissage, en formation continue ou en enseignement à distance.

Pour le **taux de réussite en L1** le SIES réalise des redressements statistiques sur le nombre d'ECTS acquis pour chaque étudiant remonté par les établissements (valeurs manquantes ou incohérentes). Pour la cohorte 2020, les résultats présentés couvrent 96 % de l'ensemble des néo-bacheliers pour la cohorte 2020 (hors université des Antilles qui a dû être écartée de l'analyse en raison d'un nombre trop important de données manquantes).

Concernant le **sous-indicateur relatif au taux d'obtention de la licence en trois ans ou quatre ans**, la cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ou quatre ans.

Pour 2020, l'université des Antilles est exclue du fait de données manquantes.

Concernant le **sous-indicateur relatif au taux de réussite en doctorat**, la mesure propose une vision partielle de la réussite en doctorat puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en doctorat. Le sous-indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en doctorat puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenu pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et peuvent relever par exemple d'une insertion professionnelle anticipée.

Commentaire :

Le **taux de réussite en L1**, qui avait progressé de près de 10 points, dans le contexte de la crise sanitaire et l'aménagement des modalités de passation des épreuves, entre les cohortes de néo-bacheliers 2018 et 2019, diminue de 7 points entre les cohortes 2019 et 2020.

Ce taux est différent du taux de passage L1/L2 puisque certains étudiants qui ont acquis 60 ECTS optent pour une autre alternative que le passage en L2 (sortie de l'université, réorientation, passage en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie pour les LAS, etc.) et, inversement, peuvent être inscrits en L2 des étudiants n'ayant pas acquis l'ensemble de leur 60 ECTS.

On observe des évolutions similaires sur le taux de passage L1/L2 des néo-bacheliers : hausse de 8 points entre les cohortes 2018 et 2019, suivie d'une diminution de près de 6 points entre les cohortes 2019 et 2020.

Le **taux d'obtention de la licence en trois ou quatre ans** observé en 2021 pour les étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2017-2018 (44,5 %) est en hausse par rapport à la cohorte précédente.

Les perspectives de réussite en licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si 53,1 % des bacheliers généraux obtiennent leur licence en 3 ou 4 ans, c'est le cas de 18,4 % des bacheliers technologiques et de 8,1 % seulement des bacheliers professionnels.

Les taux d'obtention de la licence en trois ou quatre ans dépendent de la discipline d'inscription en L1. Seuls 36,4 % des étudiants inscrits en administration économique et sociale (AES) sont diplômés de licence en 3 ou 4 ans. À l'opposé, 48,1 % des étudiants inscrits en sciences humaines sont diplômés d'une licence quatre ans après leur inscription en L1.

L'amélioration significative des résultats en master à partir de la promotion 2017 est la conséquence de la réforme d'entrée en master qui conduit à une sélectivité accrue à l'entrée en M1. On observe, en 2019, une forte hausse, de près de 4 points, du **taux d'obtention du master en deux ans** qui atteint 58,2 %. Cette hausse se confirme en 2020 avec environ 3 points de plus du **taux d'obtention** par rapport à la session précédente, le **taux d'obtention du master** s'élevant à 60,8 % ; puis en 2021 avec un **taux d'obtention du master** de 63,3 %.

INDICATEUR

2.3 – Assiduité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Etudiants inscrits en L1 ne s'étant jamais présentés au cours de l'année universitaire à un examen	%	7,5	7,9	7,2	Non connu	7

Commentaires techniques

Source des données :

MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques - SIES. Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)

Mode de calcul :

Le sous-indicateur rapporte le nombre de néo-bacheliers inscrits en 1^{re} année de licence générale en France, n'étant pas co-inscrits en CPGE ou dans une faculté privée, n'ayant jamais eu plus de 0 à un examen au cours de l'année universitaire N-1/N et non-inscrits en L2 en N/N+1, au nombre de néo-bacheliers inscrits en 1^{re} année de licence générale en France, n'étant pas co-inscrits en CPGE ou dans une faculté privée, au cours de l'année universitaire N-1/N.

Cet indicateur donne une mesure du décrochage précoce des étudiants inscrits en licence.

La valeur est disponible en septembre de l'année N+1 pour l'année universitaire N-1/N.

L'année 2021 vise les inscrits à la rentrée 2020 (année universitaire 2020-2021). Cet indicateur est disponible en septembre 2022.

Lecture : 7,9 % des néo-bacheliers inscrits en 1^{re} année de licence générale à la rentrée 2020 ne se sont présentés à aucun examen au cours de l'année 2020-2021

Limites et biais connus :

Tout examen est susceptible d'être pris en compte, et pas seulement ceux de validation de diplôme, l'université définissant elle-même le contour des notes retenues pour renseigner cet indicateur dans la remontée SISE. Ce contour, qui peut être très large, est susceptible d'être différent selon les universités.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La politique ministérielle a mis l'accent sur le renforcement des dispositifs d'orientation, en lien avec le ministère chargé de l'éducation, ainsi que sur l'évolution de l'offre de formation. Dans la mesure où les chances de réussite dans

les différentes filières de l'enseignement supérieur sont variables en fonction du parcours antérieur de l'étudiant, les lycéens doivent pouvoir prendre conseil et anticiper leurs choix en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes.

La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a réformé l'accès à l'enseignement supérieur et mis en place plusieurs mesures en faveur de la réussite des étudiants (indicateur 2.2). Ainsi, sont assurés :

- un meilleur accompagnement à l'orientation du lycéen, d'une part, à travers la nomination d'un deuxième professeur principal en classe de terminale, et, d'autre part, par la mise en place à tous les niveaux du lycée d'un volume de 54h d'accompagnement dédié à l'aide à l'orientation ;
- une meilleure information sur les attendus des formations dans Parcoursup, qui éclairent les lycéens sur les connaissances et compétences nécessaires à la réussite en 1^{er} cycle ;
- la mise en place de parcours d'accompagnement personnalisés (oui-si) adaptés au profil des étudiants.

Le déploiement de Parcoursup a marqué le passage d'une logique de gestion des flux à une démarche d'accompagnement des futurs étudiants dans le choix de la poursuite d'études la plus adaptée à leur profil et à leur projet. En effet, l'application ne constitue pas seulement un outil d'affectation dans les formations post-baccalauréat, mais vise à permettre à chacun d'intégrer la formation dans laquelle il a le plus de chances de réussite, au regard des attendus affichés par les responsables de ces formations et du regard porté par l'équipe pédagogique de la classe de terminale sur le parcours antérieur de l'élève et sur son projet de poursuite d'études.

La mise en place de dispositifs d'accompagnement à l'université et la diversification des parcours prévue par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence complètent ce dispositif, qui articule orientation et formation.

En outre, pour répondre aux attentes des candidats et de leurs familles, pour les aider à mieux connaître les formations et à faire leurs choix de manière éclairée, le moteur de recherche et les fiches de formation de Parcoursup ont été renouvelés.

L'objectif est de permettre aux candidats de trouver facilement les informations essentielles à consulter.

Le site Parcoursup 2023 propose ainsi :

- un moteur de recherche des formations plus simple d'utilisation et plus intuitif ;
- une fiche de présentation des formations structurée autour de 6 rubriques clés (dont par exemple une sur les critères d'analyse des candidatures qui présente de manière plus détaillée et plus lisible les critères qu'utiliseront les formations dans l'acceptation des candidatures) ;
- des informations importantes plus visibles : le statut de la formation (public/privé), de la nature de la formation (formation sélective, non sélective, en apprentissage), des frais de scolarité ou encore des prochaines dates de journées portes ouvertes.

La réforme fixée par le cadre national des formations (CNF, arrêté modifié le 7 août 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master), prévue par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, place les étudiants des cursus de licence générale et professionnelle au cœur des dispositifs de formation au moyen de quatre leviers : une meilleure information préalable à l'entrée en formation et une orientation s'appuyant sur des étapes clés de formation depuis le baccalauréat jusqu'au diplôme de premier cycle, la réorganisation des parcours de formation favorisant une progressivité des apprentissages, la rénovation de la pédagogie, ainsi que la préparation à l'insertion professionnelle, dans le cadre, notamment, du contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Le fil conducteur de la réforme est celui de la spécialisation progressive du parcours de l'étudiant en licence, permettant à ce dernier d'élaborer son projet personnel et professionnel au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus, spécialisation progressive qui se concrétise par la mise en œuvre de socles de compétences pluridisciplinaires communs à plusieurs mentions de licences et/ou licences professionnelles.

Le cycle licence intègre désormais pleinement les licences professionnelles (LP) dans l'offre de formation, faisant du parcours y conduisant une voie tout aussi naturelle que celles qui conduisent à une troisième année de licence générale (L3), selon le projet personnel et professionnel de l'étudiant. Les voies de spécialisation vers la L3 ou de professionnalisation vers la LP, dont l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle a redéfini le cadre, s'anticiperont maintenant d'égale manière, au moyen de parcours adaptés au sein des deuxièmes années de licence.

Cette organisation participe aussi à la fluidité des parcours entre les différentes filières de formation (licence, licence professionnelle, LP-BUT, formations en santé, etc.). Elle est complétée par le renforcement des dispositifs permettant aux bacheliers professionnels de privilégier les voies de réussite dans l'enseignement supérieur : expérimentation sur l'accès prioritaire en STS pour les bacheliers ayant un avis favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine, confirmation des dispositifs de quota dans les formations de STS pour les bacheliers professionnels, et d'IUT pour les élèves issus de la voie technologique.

La réussite en BTS (**sous-indicateur 2.2.1**), calculée depuis 2022 selon de nouvelles modalités, montre une nette progression entre 2020 et 2021 avec respectivement 63,9 % et 68,1 %. Si le passage en contrôle continu imposé par la crise sanitaire de 2020, et la mise en place d'une session de rattrapage très favorable pour les candidats en 2021, ont eu un effet significativement positif sur la réussite, la tendance de fond est marquée par une progression continue, alors que la part des bacheliers non généraux a crû et que, dans le même temps, la réussite des bacheliers professionnels a nettement progressé. Les efforts engagés, notamment par le dispositif d'orientation anticipée, pour mieux préparer en première ou en terminale les futurs bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre dans l'enseignement supérieur, et les accueillir de façon adaptée dans les STS, doivent être poursuivis pour favoriser une plus grande réussite de ces bacheliers dans ces parcours.

Les taux d'obtention du DUT (**sous-indicateur 2.2.2**), bien qu'en progression sur le long terme, présentent une évolution différenciée et des disparités importantes entre les différentes filières de baccalauréat. Ces disparités sont accentuées dès l'entrée en formation, où la mise en place de quotas de bacheliers technologiques a eu pour effet de faciliter leur recrutement et donc de légèrement dégrader le taux de réussite global de ces bacheliers. Néanmoins, cette légère dégradation des taux de réussite des bacheliers technologiques en DUT est à mettre en perspective avec les taux de réussite observés pour ces mêmes bacheliers en licence, qui se situent autour de 17 %.

La mise en place du bachelor universitaire de technologie depuis la rentrée 2021, avec une pédagogie adaptée à la voie technologique et des capacités d'accueil portées à 50 % pour les lycéens issus de cette même voie, doit permettre d'augmenter significativement dans les prochaines années les taux de réussite des bacheliers technologiques sur l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Concernant la réussite en licence (**sous-indicateur 2.2.3**), la part des licences obtenues en trois ou quatre ans après une première inscription en L1 dans le total des licenciés s'est stabilisée en 2020 à 42,3 % et augmente de plus de 2 points en 2021 (44,5 %), confirmant une tendance haussière depuis 2012. Le renforcement de la politique d'orientation active, ainsi que la mise en place de moyens spécifiques en faveur des dispositifs d'encadrement pédagogique, de suivi plus personnalisé des étudiants (contrat de réussite pédagogique, directeurs des études) et des préparations aux réorientations dans des filières mieux adaptées devraient consolider encore cette tendance.

La nouvelle organisation de la licence fondée sur le principe d'une spécialisation progressive, mais aussi sur la personnalisation des parcours (arrêté du 30 juillet 2018), devrait renforcer la réussite en donnant le temps à l'étudiant de préciser son projet professionnel et en facilitant les réorientations sans redoublement.

Enfin, les conventions liant les lycées accueillant des sections de l'enseignement supérieur et les universités, introduites par l'article L. 612-3 du code de l'éducation, contribuent à la constitution de passerelles entre les différents parcours de formation disponibles dans une même académie.

Par ailleurs, la réussite au niveau master (**sous-indicateur 2.2.4**) a connu une nouvelle augmentation (63,3 % en 2021, 60,8 % en 2020). Cela est dû, en particulier, à la réforme du cycle master, qui garantit notamment à tout étudiant engagé dans le cursus d'accéder en master 2 sans repasser par un processus sélectif. Cette réforme, introduite à la rentrée 2017, confirme le master comme diplôme de deuxième cycle de l'enseignement supérieur, en cohérence avec l'architecture européenne des diplômes.

S'agissant, enfin, de la réussite en doctorat (**sous-indicateur 2.2.5**) l'objectif de réduction de la durée moyenne de soutenance d'une thèse, lié notamment à l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe, doit prendre en compte la diversité de situations matérielles et/ou scientifiques dans lesquelles les doctorants préparent leur thèse : travail salarié ou non, charge d'enseignement ou non, spécificité de la recherche inhérente à la discipline.

La progression des taux de soutenance de thèses pour la part des doctorats obtenus en moins de 52 mois, qui s'établit à 75,2 % en 2020, marque un repli en 2021 avec 72 %. La crise sanitaire peut expliquer la baisse du nombre de soutenance de thèse car les centres de recherche et les universités ont fermé une partie de l'année 2020, entraînant beaucoup de docteurs à arrêter ou reporter leurs travaux en laboratoire ou leur terrain d'enquête.

OBJECTIF**3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international****INDICATEUR****3.1 – Production scientifique des opérateurs du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	9,1	8,8 (p)	9,1	8,6p	8,2
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2	1,9 (p)	1,8	1,8p	1,5
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme	indice	0,95	0,95 (p)	0,8	0,92p	0,86

Commentaires techniques

Source des données :

Données Base OST, Web of Science, calculs OST-Hcéres

Mode de calcul :

Les **deux premiers sous-indicateurs** relatifs à la « part de publications des opérateurs du programme » se calculent en divisant le nombre de publications de référence internationale des opérateurs du programme par le nombre de publications de référence internationale de l'UE (part européenne) ou du monde (part mondiale).

Ce calcul est en compte fractionnaire, c'est-à-dire en tenant compte du nombre d'institutions signataires de chaque publication.

Les types de documents pris en compte sont les articles et les articles de synthèse (reviews) issus des revues scientifiques et des actes de colloques.

L'indicateur est calculé à partir des moyennes de trois ans du nombre de publications.

Par exemple, la valeur en 2021 est la moyenne des nombres de publications constatés en 2019, 2020 et 2021.

Les indicateurs bibliométriques ont été calculés sur la base OST actualisée en 2022, la dernière année de publication prise en compte étant 2021 (complète à 95 %). Une seconde actualisation de la base OST sera faite en fin d'année 2023 et devrait permettre de consolider la valeur 2021.

Lecture : pour 2022, les publications des opérateurs du programme devraient représenter 8,6 % des productions de l'UE27 et 1,8 % du monde.

La reconnaissance scientifique des opérateurs du programme (troisième sous-indicateur) est exprimée par l'**impact normalisé par domaine (IND)** à deux ans des publications des opérateurs du programme.

Les types de documents pris en compte sont les articles et les articles de synthèse (reviews) issus des revues scientifiques et des actes de colloques.

Cet indice pour une année n est défini par le nombre moyen de citations des publications des opérateurs du programme parues l'année n, normalisé par la moyenne des citations des publications mondiales de ce domaine.

La valeur de l'indicateur pour une discipline (ou toutes disciplines) est obtenue comme une moyenne pondérée des valeurs pour chacun des domaines de recherche qui composent la discipline ou toutes disciplines.

Lorsque l'indice est supérieur (respectivement inférieur) à 1, les publications des opérateurs du programme ont un impact supérieur (respectivement inférieur) à l'impact moyen des publications mondiales.

L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications et de citations : la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications et de citations constatés en n, n-1 et n-2.

On rappelle que, comme pour les autres années, l'indice calculé pour l'année 2021 est la moyenne des indices des années individuelles 2019, 2020 et 2021.

Les indicateurs bibliométriques fournis pour le RAP 2022 se basent sur l'actualisation de la base OST de 2022, la dernière année de publication prise en compte étant 2021 (complète à 95 %). Une seconde actualisation de la base OST sera faite en fin d'année 2023 et devrait permettre de consolider la valeur 2021.

Limites et biais connus :

- Concernant **les sous-indicateurs de publications**, le WoS est une base de données constituée à partir d'une large sélection de revues scientifiques (environ 21 000 dans le monde). Les revues sont sélectionnées à partir de critères éditoriaux (évaluation par des pairs, régularité, qualité des métadonnées...) et d'influence académique (indicateurs de citations reçues...).

Le WoS ne reflète donc pas la totalité de la production des opérateurs de recherche, notamment pour les publications de diffusion locale.

Certains opérateurs du programme peuvent avoir des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles comportant des adresses d'affiliation en France sont pris en compte.

L'OST a actualisé sa base de publications au printemps 2022, aboutissant à une complétude estimée à 95 % pour 2021. L'indicateur est qualifié de « semi-définitif » pour 2021 et seule une estimation (prolongation linéaire actualisée de la courbe) peut être fournie pour 2022.

- Concernant **le troisième sous-indicateur**, deux ans est un délai souvent utilisé pour mesurer l'impact scientifique d'une publication, mais qui est court. Ce délai permet d'avoir un indicateur pour une année relativement récente, mais ne permet pas de rendre compte de l'impact complet des publications, notamment dans certaines disciplines.

Des fenêtres de citation plus longues ou des indicateurs calculés sans fenêtre permettent de prendre en compte toute l'information de citation disponible et il apparaît qu'à l'échelle des pays ou de larges sous-ensembles de publications, les écarts sont minimes.

Pour l'année 2022, seule une estimation peut être fournie (sous hypothèse d'évolution linéaire de la série).

Commentaires :

Les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MESRI, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

Les établissements publics expérimentaux (EPE) sont pris en compte à l'exception de l'Institut Polytechnique de Paris qui ne relève pas du Programme 150. Le calcul consolide les publications des établissements. Il n'y a donc pas de doublons, même quand une publication comporte des adresses d'affiliation de deux ou plusieurs établissements du programme (du fait des copublications ou des co-tutelles).

- Concernant **les sous-indicateurs de publications**, les variations des indicateurs sont généralement lentes dans les pays dont le système scientifique est fortement développé.

- Les citations des publications de ces opérateurs sont considérées comme une mesure de l'impact scientifique de ces publications et l'indice d'impact est reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche. La mesure d'une part de la production (cf. l'indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur de qualité de cette production.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur de performance relatif à la production scientifique des opérateurs du programme (**deux premiers sous-indicateurs**) doit être analysé en distinguant les évolutions à l'échelle de l'Europe (au sens de l'Union Européenne) et celles relatives à l'ensemble du monde.

Les données montrent une poursuite de l'érosion, même si elle est légère, de la position de la France dans l'espace européen (UE). A partir de 2018 et dans une UE comprenant 28 États membres, la part des publications dans l'espace européen était passée en-dessous de 8 %. L'estimation de réalisation 2021 dans une UE à 28 États, est légèrement inférieure à la prévision (7,4 % vs 7,6 %).

Dans l'UE à 27 États (après la sortie du Royaume Uni début 2020), la valeur de l'estimation remonte à 9,1 %.

La trajectoire de l'indicateur demeure décroissante puisque la prévision de réalisation 2022 s'élève à 8,6 %.

Au niveau mondial, la légère érosion observée à partir de 2017 se poursuit également (réalisation 2017 à 2,3 %, réalisation 2020 à 2 % et estimation de réalisation 2022 à 1,8 %).

Le caractère compétitif du contexte et les efforts faits par d'autres États constituent un facteur déterminant de ces évolutions. Certains pays auparavant moins présents ne cessent de voir leur part de publications augmenter en nombre et en qualité, notamment du fait de leur participation accrue aux programmes internationaux et européens.

S'agissant de la reconnaissance scientifique des opérateurs du programme (**troisième sous-indicateur**), l'analyse à deux ans est biaisée par le fait que la dynamique des publications est relativement lente dans certains domaines.

Pour le secteur des humanités et des sciences humaines et sociales, l'indice de citation n'est pas significatif de la production scientifique réelle et de son impact (notamment dans l'espace scientifique francophone).

Le fléchissement global observé depuis 2016 semble se stabiliser à partir de 2020 (autour de 0,9), tout en restant en-dessous de l'impact moyen des publications mondiales.

Les éléments suivants permettent également de comprendre l'évolution de ces indicateurs :

- si l'on s'en tient au programme 150, le financement de la recherche est assuré par la participation au financement des unités de recherche des organismes de recherche (type unité mixte de recherche) ainsi que par le financement des unités de recherche sous tutelle exclusivement universitaire. Ces unités représentent la moitié environ de l'ensemble et elles sont majoritaires dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS). Dans ce contexte, les champs disciplinaires financés plus directement par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) sont principalement les SHS, pour une part de 75 % environ du potentiel de recherche national ;
- l'impact des publications scientifiques ne doit pas se limiter à l'analyse d'un indice à deux ans, mais s'inscrire dans la durée pour prendre en compte certains champs de recherche dont les innovations et la progression des connaissances présentent des répercussions à plus long terme ;
- enfin, l'internationalisation de la recherche est croissante, notamment dans l'espace européen, et une même publication est souvent le fait de plusieurs équipes. Ceci amène à s'interroger à l'avenir sur l'interprétation des indicateurs lorsque les publications impliquent plusieurs pays à la fois, même si l'impact de cette internationalisation reste marginal.

OBJECTIF

4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

INDICATEUR

4.1 – Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Montant des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	k€	35 300	42 500 (p)	39 000	Non connu	43 000

Commentaires techniques

Source des données :

Enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche auprès des centres hospitaliers universitaires et centres de lutte contre le cancer (CHU-CLCC), des établissements d'enseignements supérieur et de recherche sous et hors tutelle directe du MESR (données disponibles par établissements) – MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD– SIES.

Mode de calcul :

Il s'agit du rapport entre :

- les ressources apportées par les redevances de propriété intellectuelle (brevets et logiciels) ;
- l'ensemble des ressources « recherche ».

Les centres de lutte contre le cancer (CLCC) ne sont pas inclus dans les calculs.

Cet indicateur retrace le montant de recette nette générée par les redevances sur titre de propriété intellectuelle.

Il est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.

Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en août n+2 et en analyse au RAP n+2.

Il n'y a pas de données disponibles pour 2022 car les enquêtes portant sur ce millésime seront lancées à l'été 2023. Les données provisoires seront disponibles en avril 2024 et les données définitives à l'automne 2024.

Limites et biais connus :

Pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux ressources recherche.

La variation du ratio peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

INDICATEUR

4.2 – Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	k€	317 000	335 700 (p)	314 000	Non connu	373 000

Commentaires techniques

Source des données :

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche auprès des centres hospitaliers universitaires, des centres de lutte contre le cancer et des établissements d'enseignements supérieur et de recherche sous et hors tutelle directe du MESR (données disponibles par établissements) – MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD- SIES.

Mode de calcul :

Cet indicateur se calcule en faisant le rapport entre :

- les ressources issues des contrats de recherche avec des entreprises ;
- l'ensemble des ressources « recherche » des opérateurs du programme (y compris salaires et allocations).

Les centres de lutte contre le cancer (CLCC) ne sont pas inclus dans les calculs.

Cet indicateur retrace le montant de recette nette générée par les contrats de recherche.

Le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette des contrats de recherche concernés par la ressource recherche totale. L'indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.

Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la **valeur de l'année n** n'est disponible qu'en **août n+2** et en analyse au RAP n+2.

Il n'y a pas de données disponibles pour 2022 car les enquêtes portant sur ce millésime seront lancées à l'été 2023.

Limites et biais connus :

La variation du ratio peut résulter non seulement de la variation de la recette observée au numérateur, qui est en elle-même significative, mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Le poids des salaires dans les ressources (subventions) ne permet pas de prendre en compte les évolutions des autres composantes « ressource ».

L'évolution des structures mises en place par les universités pour gérer la valorisation (par exemple : ADER, SAIC, ...) peut rendre difficile l'interprétation des évolutions.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant de recette nette générée par les redevances sur titre de propriété intellectuelle et, plus précisément, la part de ces ressources dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme (**indicateur 4.1**) est à la hausse sur les trois dernières années.

Les ressources contractuelles des équipes liées par des conventions conclues avec des entreprises (**indicateur 4.2**), connaissent également une trajectoire en augmentation si l'on considère l'évolution des données.

Les actions liées aux investissements d'avenir (IA) de façon générale, la mise en place des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), mais encore des Instituts Carnot en 2016, ont contribué au développement et à la consolidation de la culture de valorisation de la recherche au travers des relations avec les entreprises. Les effets de France 2030 seront à prendre en considération dans les années à venir et ceci, dès la réalisation 2022.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**5 – Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements****INDICATEUR****5.1 – Part des étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits en Licence, en Master et en Doctorat sur l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Inscrits en Licence	%	8,5	8,2	9,2	9,1	9
Inscrits en master	%	15,9	15,2	16,4	15,4	15,5
Inscrits en doctorat	%	40,0	39	40,7	38	38,5

Commentaires techniquesSource des données :

Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) – MESR – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES

Mode de calcul :

Est rapporté le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans des diplômes de cursus licence pour le premier sous-indicateur, ou de cursus master pour le second sous-indicateur, ou dans des diplômes de cursus doctorat, pour le troisième sous-indicateur, à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations. Une augmentation de chacun de ces sous-indicateurs montre un accroissement de l'attractivité du système universitaire français pour les étudiants étrangers.

Pour approcher la population des étudiants étrangers venus en France spécifiquement pour étudier, on se limite aux seuls étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.

Disponible en août de l'année n+1 pour l'année académique n/n+1. L'année 2022 vise les inscrits à la rentrée 2021 (année académique 2021-2022). Cet indicateur est disponible en août 2022.

Lecture : en 2022 (année académique 2021-22), 15,4 % des inscrits en master sont des étudiants de nationalité étrangère en mobilité internationale en France.

Limites et biais connus :

L'enquête SISE est menée au 15 janvier ce qui induit une sous-estimation de la mobilité d'échange sur l'année académique.

INDICATEUR**5.2 – Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Pourcentage d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les recrutés	%	15,8	16,8	16	19	16

Commentaires techniquesSource des données :

MEN / MESR – SG / Direction générale des ressources humaines, Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche ; sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes, département des études d'effectifs, d'analyse des ressources humaines (DGRH A1-1)

Mode de calcul :

L'indicateur rapporte le nombre d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère recrutés dans l'année à l'ensemble des enseignants-chercheurs recrutés sur la même période.

Il est donc centré sur les flux de recrutement et non les stocks : il s'agit de mesurer la part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année.

Sont inclus dans le périmètre des enseignants-chercheurs :

- Maîtres de conférences recrutés en application de l'article 26-1-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 ;
- Professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1 à 46-4 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

Pour l'année n, les données sont disponibles pour le RAP n (février – mars n+1).

Lecture : En 2022, 19 % des enseignants-chercheurs recrutés par concours étaient de nationalité étrangère.

Limites et biais connus :

Le périmètre de la population des professeurs d'université inclut la population des anciens maîtres de conférences.

Si l'on exclut cette population, la part des enseignants-chercheurs de nationalité étrangère recrutés représente 23,5 % de l'ensemble des enseignants-chercheurs néo-recrutés en 2022.

Par ailleurs, l'indicateur, tel qu'il est construit, ne renseigne pas sur les parcours antérieurs au recrutement : les informations disponibles ne permettent pas d'identifier, par exemple, la nationalité du doctorat. Cet indicateur donnerait cependant une vision plus fine des phénomènes de mobilité internationale des chercheurs.

INDICATEUR

5.3 – Coopération internationale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	Nb	1 167	1 218	1 250	Non connu	1300
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme	%	12,6	12,1 (p)	12,3	12,3p	12,4

Commentaires techniques

Source des données :

- Pour le **premier sous-indicateur**, MESR – SD-SIES : remontée de données à partir des écoles doctorales accréditées (275 pour l'année universitaire 2020/2021). Validation des données par les établissements inscrivant des doctorants.

- Pour le **second sous-indicateur**, données Base OST, Web of Science, calculs OST- HCERES

Mode de calcul :

Le « **nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse** » est le recensement des premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, effectué par l'école doctorale (ED) accueillant le doctorant.

Les établissements renseignent le nombre de cotutelles signées au moment de l'enquête pour l'année universitaire n-1/n et les données définitives pour l'année universitaire n-2/n-1.

Les données définitives de l'année universitaire n-2/n-1 et les données provisoires de l'année n-1/n sont disponibles en juillet de l'année n et pour analyse au RAP n pour les inscrits de la rentrée universitaire n/n+1.

Lecture : Pour l'année universitaire 2020/2021, on a recensé 1 218 premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle internationale.

La « **part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme** » est le nombre de publications des opérateurs avec uniquement des pays de l'UE27, rapporté au nombre total de publications des opérateurs.

Une co-publication européenne est une co-publication entre les opérateurs du programme et les institutions de pays de l'UE27, excluant les co-publications comportant aussi des pays extra-européens (UE27).

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

L'indicateur est calculé à partir de la moyenne triennale glissante du nombre de publications (la valeur en année n est la moyenne des nombres de publications constatés en n, n-1 et n-2).

Les indicateurs bibliométriques fournis pour le RAP 2022 se basent sur l'actualisation de la base OST de 2022. La dernière année de publication prise en compte étant 2021 (complète à 95 %).

Les types de documents pris en compte sont les articles et les articles de synthèse (reviews) issus des revues scientifiques et des actes de colloques.

Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Il faut noter que le passage de l'UE28 à l'UE27 a introduit une rupture dans le suivi de la série pour la période antérieure à 2020.

Compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du PAP ou du RAP de l'année n est celle de n-3.

Limites et biais :

Pour le **premier sous-indicateur**, l'enquête est conduite au niveau des écoles doctorales par les directeurs d'ED. Il n'y a pas de contrôle des données au moyen de l'identifiant national « INE » des doctorants.

Pour le **second sous-indicateur**, le WoS est une base bibliométrique mondiale constituée à partir d'une large sélection de revues scientifiques et d'actes de conférences (env. 21 000).

Les revues sont sélectionnées à partir de critères éditoriaux (évaluation par des pairs, régularité, qualité des métadonnées...) et d'influence académique (indicateurs de citations reçues...). Le WoS ne reflète donc pas la totalité de la production des opérateurs de recherche, notamment pour les publications de diffusion locale.

Certains opérateurs du programme peuvent avoir des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles comportant des adresses d'affiliation en France sont pris en compte. Toutes les adresses d'affiliations des laboratoires sous la tutelle d'un même opérateur sont prises en compte.

Compte tenu de l'actualisation de la base au printemps 2022, l'indicateur est qualifié de « semi-définitif » pour 2021 et seule une estimation (prolongation linéaire actualisée de la courbe) peut être fournie pour 2022.

Commentaire :

Au cours de l'année universitaire 2020/2021, 1 218 inscriptions en 1^{re} année de doctorat ont fait l'objet d'une cotutelle internationale, soit 7,6 % des inscriptions en première année (données définitives).

44,1 % de ces cotutelles sont conclues avec un pays européen, 26,6 % avec un pays africain, 16,9 % avec un pays américain, 11,3 % avec un pays asiatique et 1,1 % avec un pays d'Océanie (données 2020/2021).

Les co-publications internationales sont considérées comme des indicateurs fiables des collaborations scientifiques internationales. Les co-publications sont mesurées ici en compte entier : le fait de co-signer suppose l'existence d'une relation entre institutions co-signataires indépendamment du nombre total de co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes).

INDICATEUR

5.4 – Présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%	2,0	1,9	1,9	1,4p	2,2
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union Européenne	%	3,3	3,1	2,3	1,5p	2

Commentaires techniques

Source des données :

Pour le programme Horizon Europe, Base eCORDA des projets (Grants) et des réponses aux appels à propositions (Proposals) de la Commission européenne, extraite début décembre 2022 et transmise à l'OST par le MESR (DAEI).

L'OST identifie les institutions françaises à partir des noms de participants présents dans la base.

Les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice).

Mode de calcul :

Taux de participation : on observe ici les participations de bénéficiaires ou tierces parties opérateurs du programme, dans les projets sélectionnés et financés par le programme cadre de recherche et d'innovation (PCRI).

Le taux de participation est calculé en divisant le nombre de bénéficiaires ou tierces parties opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'entités bénéficiaires ou tierces parties participant à tous les projets sélectionnés.

Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée, y compris les actions Marie Curie, les bourses du Conseil européen de la recherche et l'instrument PME/accélérateur EIC.

Les opérateurs du programme ne pouvant, par nature, répondre à cet instrument, mono bénéficiaire, il faut en tenir compte pour lire l'indicateur (et dans tous les cas, surtout apprécier les évolutions dans le temps).

Taux de coordination : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRI coordonnés par l'un des bénéficiaires opérateurs du programme.

Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par l'un des bénéficiaires opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus.

Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée. Le taux de coordination est calculé sur les projets « multi-bénéficiaires », qui sont les projets à plusieurs participants qu'ils soient bénéficiaires ou tierce partie.

Jusqu'au PAP 2018 cet indicateur était calculé à partir de données cumulatives. **A partir du PAP 2019, il est calculé en données annualisées.** Le décompte est fait sur les projets sélectionnés des appels à propositions clos lors de l'année considérée.

Dans le cas des coordinations, ne sont pris en compte que les projets multi-bénéficiaires des opérateurs du programme.

Les indicateurs prennent en compte en 2021 les données du programme H2020 (dernier appel à projets clôt le 9 juin 2021) et les données Horizon Europe pour cette année. **La base de données de décembre 2022 comporte beaucoup plus de projets concernant 2021 que la base transmise précédemment (plus de deux fois plus), ce qui fait varier les chiffres 2021.**

Pour 2022, il s'agit uniquement du programme Horizon Europe. Les chiffres indiqués pourront être revus avec la transmission d'une nouvelle base, en 2023.

Limites et biais :

Certains établissements du programme 150 peuvent être impliqués dans un projet sans avoir été repérés car ils n'apparaissent pas dans la table des participants de la base. Par exemple, les UMR pour lesquelles le CNRS est parfois le seul signataire.

Commentaire :

Pour interpréter les résultats, il convient de souligner la spécificité française : alors que dans les autres pays de l'Union européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les universités, en France, de nombreuses unités de recherche sont en co-tutelle avec des organismes de recherche et entre universités.

Bien que la base utilisée permette une meilleure prise en compte de cette spécificité en tenant compte des bénéficiaires et des tierces parties, il n'est pas possible d'assigner de façon certaine les projets aux laboratoires impliqués. Dans cette mesure, les variations des indicateurs peuvent être partiellement dues à ces difficultés de repérage.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur 5.1 permet de rendre compte de la part des étudiants étrangers inscrits en master et doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations.

Avec l'adoption et la mise en œuvre, en 2019, de la stratégie d'attractivité des étudiants internationaux « Bienvenue en France », des mesures ont été prises pour améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche française et faciliter les démarches administratives pour l'accueil en France des étudiants internationaux.

Un label « Bienvenue en France » a été mis en place. 145 établissements ayant candidaté ont ainsi reçu d'un comité d'experts le label Bienvenue en France attestant, par une, deux ou trois étoiles de la qualité de l'accueil réservé aux étudiants étrangers.

Après une année 2021 marquant une réduction contenue des mobilités, principalement depuis l'Asie, en raison de la pandémie COVID, les réalisations 2022 marquent une reprise par rapport à 2021 (+0,9 point pour la licence, +0,2 point en master) avec une légère baisse néanmoins pour les doctorats (-1 point) pour une proportion d'internationaux qui reste cependant élevée (près de 40 %) par rapport à l'ensemble des doctorants.

L'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est également appréhendée à travers la proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs (**indicateur 5.2**). Le taux de réalisation de 2022 est sensiblement supérieur à celui de 2021 (+2,2 points), poursuivant une tendance constatée entre 2020 et 2021 et témoignant des efforts d'attractivité vis-à-vis des candidats internationaux.

On peut de même constater le maintien de la part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles des opérateurs du programme (**sous-indicateur 5.3.2**), qui est cohérente avec les financements européens obtenus par les équipes de recherche françaises entre le 7^e PCRD et le programme Horizon 2020 (cf plus bas).

L'espace européen de la recherche (EER) regroupe des politiques communautaires et nationales de recherche. Pour la période 2021-2027, le programme-cadre de recherche et d'innovation « Horizon Europe » constitue le principal instrument financier de ces politiques (**indicateur 5.4**). Il a démarré en 2021 avec un retard dans le lancement des appels à projets. Les résultats pour l'année 2021 ne portent donc que sur un nombre limité de thématiques et de budget.

Les équipes nationales ont obtenu en moyenne 1,19 milliard € en année cumulée 2021-2022. Avec 10,1 % de part captée, la France se situe en troisième position des pays bénéficiaires au programme Horizon Europe derrière l'Allemagne (15,5 %) et juste derrière l'Espagne (10,7 %). Il est à noter que l'Espagne qui était quatrième bénéficiaire sous Horizon 2020, poursuit une progression constante observée depuis quinze ans et prend la deuxième place jusqu'alors occupée par le Royaume-Uni.

Le taux de retour pour la France, insuffisant au regard de la place de la France dans la dépense intérieure européenne de R&D, n'est pas dû au manque de qualité des projets déposés, mais à un nombre de dépôts proportionnellement plus faible que les meilleurs européens. Avec 6 855 projets éligibles, la France se place en 5^e position, derrière l'Allemagne (9 313), l'Espagne (8 691), l'Italie (8 552) et le Royaume Uni (7 312).

Avec un taux de succès de 20,8 % (rapport entre le nombre de propositions retenues et le nombre de propositions déposées) la France se situe en 4^e position, derrière la Belgique (23,7 %), les Pays-Bas (22,7 %) et l'Australie (21,1 %) et bien au-dessus de la moyenne européenne qui est de 16,1 %.

En pourcentage de coordination, la France est également en 4^e position avec 9,9 %, derrière l'Allemagne (13,8 %), l'Espagne (13 %) et l'Italie (10,8 %). Il convient de préciser que le taux de coordination ne distingue pas les projets collaboratifs des projets individuels.

Il est à noter que les résultats de l'année 2022 ne sont pas définitifs tant que les conventions de subventions ne sont pas signées. Ils peuvent notamment varier en fonction de l'issue des négociations avec le Royaume-Uni.

Constatant un de taux de retour insuffisant au titre des principales politiques publiques communes de l'Union européenne, le cabinet de la Première Ministre a décidé la création, au sein du SGAE, d'une cellule de mobilisation des fonds européens. Elle aura notamment comme objectif de parfaire les diagnostics et analyses expliquant les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Un plan d'action a été demandé à l'ensemble des ministères concernés.

Le MESR a été précurseur. Un plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE). Le PAPFE est organisé autour des trois axes – inciter, accompagner, influencer – regroupant 13 mesures. Cette organisation a permis de mener à bien ses travaux et après trois ans de mise en œuvre du PAPFE, toutes les mesures ont rendu des livrables.

Par ailleurs, l'augmentation de la coordination de projets collaboratifs constitue une des priorités du plan d'action national. Plusieurs actions sont menées pour inciter les acteurs à se positionner comme coordinateur :

- un appel à projet dédié à l'ANR, qui finance les coûts de montage en coordination de projets collaboratifs européens ;
- un trophée des Étoiles de l'Europe qui récompense des chercheurs et leurs équipes ayant achevé avec succès la coordination d'un projet collaboratif européen ;
- l'identification de bonnes pratiques dans la gestion des ressources humaines, en particulier la prise en compte de l'engagement européen dans le recrutement et la carrière des enseignants chercheurs ;

- une incitation au renforcement de la participation au PCRI et au positionnement des entités en tant que coordinateur dans le cadre du dialogue contractuel ;
- un appel à projet dans le cadre de France 2030 pour accompagner la diversification des ressources des établissements (en particulier en professionnalisant et renforçant les fonctions supports responsables des affaires européennes).

OBJECTIF

6 – Améliorer l'efficacité des opérateurs

INDICATEUR

6.1 – Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	26,1	27	25	27,9	25,5
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	38,1	41,3	34	40,7	43

Commentaires techniques

Source des données :

Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) rempli par les universités et établissements assimilés – MESR / DGESIP – DGRI / SD-SIES.

Mode de calcul :

Est rapporté le nombre de couples domaine-mention licence par établissement (en licence ou en master hors enseignement) présentant un nombre d'inscrits en année terminale inférieur à 50 pour la licence (ou à 30 pour le master) au nombre total de couples domaine-mention licence (ou master hors enseignement). Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en troisième année de licence ou en deuxième année de master hors enseignement (au titre de leurs inscriptions principales). Les intitulés des diplômes pris en compte sont ceux connus en mai de l'année considérée.

Lecture : en 2021-22, 27,9 % des couples domaine-mention de licence comptaient moins de 50 étudiants.

Limites et biais :

L'indicateur est très sensible aux effets de seuil, ce qui, en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante, entraîne mécaniquement une évolution défavorable de la valeur de l'indicateur.

La mention est complémentaire au domaine puisqu'elle précise celui-ci dans l'intitulé des diplômes qui figurent sur les arrêtés d'habilitation. Les intitulés de diplômes n'ayant pas tous une mention, le domaine a été agrégé à la mention. L'observation porte donc sur l'agrégat domaine/mention.

Il est à noter qu'à l'intérieur d'une mention l'enseignement des parcours est très souvent mutualisé ce qui permet une réduction des coûts.

A partir de 2020, de nouveaux établissements publics expérimentaux se substituent à des universités et ComUE, et intègrent pour certains des établissements-composantes et leurs étudiants inscrits non pris en compte les années précédentes.

Commentaire :

Le resserrement de l'offre de formation des établissements au niveau licence doit contribuer à une meilleure lisibilité et se traduira par une mutualisation des mentions de licence à petits effectifs. Les accréditations prononcées dans le cadre des vagues contractuelles visent cet objectif, mais il peut être contrarié par des inflexions démographiques défavorables à son atteinte.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

6.2 – Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part de la fréquentation physique des bibliothèques dans la population étudiante des universités	%	15,2	18,6	38,4	29,7p	38,6
Mesure des usages virtuels des bibliothèques	Nombre/ usager	98,2	85,9	86,8	Non connu	87,7

Commentaires techniques

Source des données :

MESR / DGESIP-DGRI A1-3 – Département Diffusion des connaissances et documentation

Mode de calcul :

Enquête annuelle par voie électronique (application internet) réalisée au premier semestre N+1 pour les informations de l'année N

Champ couvert : Services communs de documentation et services inter-établissements de coopération documentaire des universités, Grands établissements, et Écoles du programme 150.

En 2022, le périmètre de l'enquête se maintient mais prend en compte des évolutions du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche consécutives aux fusions d'établissements ou à la création d'établissements expérimentaux.

Sous-indicateur 1 : la fréquentation physique des bibliothèques est calculée comme le nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires et relevant du programme 150.**Sous-indicateur 2** : la consultation des ressources numériques est calculée comme le nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise) + le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée + documentation pédagogique numérique + thèses, mémoires HDR, mémoires numériques + articles scientifiques) rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs titulaires des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

Pour les années 2022 et suivantes, le nombre d'étudiants aux dénominateurs est une estimation basée sur les prévisions d'effectifs réalisées par le SIES, ramenée aux établissements couverts par l'enquête sur les bibliothèques universitaires. Le nombre d'enseignants-chercheurs est basé sur une hypothèse de stabilité.

Les valeurs des indicateurs sont mises à jour quand les informations sur le nombre d'étudiants et d'enseignants chercheurs sont actualisées.

Les effectifs étudiants 2022 sont mis à jour pour le RAP 2022 pour tenir compte de la situation réelle à la rentrée 2021. Les effectifs 2023 et suivants restent des prévisions.

Les effectifs d'enseignant chercheurs seront mis à jour au PAP 2024 en même temps que l'indicateur 6.2.2.

L'enquête ESGBU sur l'activité de l'année N est conduite au premier semestre de l'année N+1.

Le premier sous-indicateur est connu fin février pour le RAP N, le second sous-indicateur est connu en juillet N+1 pour le PAP N+2.

Commentaire :

Voir partie analyse

INDICATEUR

6.3 – Qualité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'occupation des locaux	%	60,48	62,93	68	65,12 p	69
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	69,2	67,3	66,4	67,6	67
Consommation énergétique	kWh/m ²	Sans objet	Non connu	152	Non connu	151

Commentaires techniques

Source des données :

- Pour le **premier sous-indicateur**, MESR / DGESIP-Service de la stratégie de la contractualisation, du financement et de l'immobilier - Département innovations et expertises immobilières
- Pour le **second sous-indicateur**, MESR / DGESIP -DGRI /SD-SIES.
- Pour le **troisième sous-indicateur**, MESR / DGESIP-Service de la stratégie de la contractualisation, du financement et de l'immobilier - Département innovations et expertises immobilières

Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** « taux d'occupation des locaux » est établi en deux étapes :

- 1^{ère} étape : calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours ;
- 2^{ème} étape : détermination du taux global d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Rappel du périmètre : occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examens ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

Le **second sous-indicateur** est un ratio qui rapporte au nombre total de sites secondaires, le nombre de ceux qui comptent moins de 1 000 étudiants inscrits. Le seuil de 1 000 étudiants fait référence au schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret du 18 avril 2002).

La définition du « site secondaire » retenue pour cet indicateur est la suivante : il s'agit d'une implantation d'un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, dans laquelle est inscrit un étudiant au moins, et qui ne se situe pas dans une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) siège d'un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle MESR. Ne sont retenues que les implantations et les effectifs d'étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESR, ce qui exclut notamment les étudiants de STS et de CPGE. Les effectifs étudiants pris en compte ne concernent que ceux des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESR.

Lecture : en 2022 (année universitaire 2021-2022), 67,6 % des sites secondaires comptaient moins de 1 000 étudiants.

Le **troisième sous-indicateur** exprime le nombre de kWh/m². Il est renseigné par les opérateurs qui saisissent les données dans le Référentiel Technique ESR (RT-ESR) déployé en juin 2016.

L'année de référence est une consommation sur 12 mois glissants choisie par l'assujetti, qui ne peut être antérieure à 2010.

Périmètre : les bâtiments de l'ESR sont des bâtiments relevant du **secteur tertiaire**. L'indicateur porte sur les consommations en énergie finale des établissements d'enseignement supérieur, une donnée liée au coût de l'énergie portant le risque de ne rendre pas lisible cet indicateur.

La valeur de l'année N n'est disponible qu'au RAP N+2

Limites et biais :

Certains étudiants des **sites secondaires** sont comptabilisés au titre d'une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège. Mais on observe que cette modalité d'inscription est réversible d'une année à l'autre, entraînant des variations par conséquent non significatives. L'indicateur est particulièrement sensible aux effets de seuil (1 000 étudiants) et d'une manière défavorable en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante.

À partir de 2020, le calcul de l'indicateur s'appuie sur l'actualisation de la nomenclature des unités urbaines établie par l'INSEE. En 2020, de nouveaux établissements publics expérimentaux se substituent à des universités et ComUE, et intègrent pour certains des établissements-composantes et leur implantations non prises en compte les années précédentes, expliquant la valeur de l'indicateur en hausse.

Concernant le sous-indicateur de **consommation énergétique**, l'exclusion des consommations énergétiques de la recherche industrielle se révèle être d'une grande complexité.

Identifier ces surfaces et en extraire les consommations énergétiques au sein d'un bâtiment multi-usages paraît compliqué pour les établissements.

Les variations climatiques, les contraintes d'ordre architectural et le volume d'activité sont des éléments à prendre en compte dans l'interprétation de la donnée.

Les données ne sont renseignées dans le RT-ESR que depuis 2018 par les opérateurs du RT ESR

Par ailleurs, l'obligation de renseignement des consommations énergétiques sur la plateforme OPÉRAT développée par l'Ademe pour suivre les trajectoires énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² a permis de commencer un travail de fiabilisation des données énergétiques très important, toujours en cours.

Les données de certains outils de suivi des fluides peuvent être communiquées de manière rétroactives dans l'outil de la DIE.

Commentaires :

- Concernant le **premier sous-indicateur**, les établissements présentent de nombreuses disparités qui résultent de leurs spécificités géographiques (implantations multiples), pédagogiques (utilisation de salles spécialisées pour les disciplines scientifiques) ou organisationnelles (stages conduisant à

une présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire) et qui influent sur le taux d'occupation de leurs locaux. Certains établissements ont des taux d'occupation supérieurs à 100 %, notamment à Paris ou à Lyon.

- Concernant le **second sous-indicateur**, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, et que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle peut effectuer une évaluation sous cet angle de cette offre et encourager les établissements à rationaliser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire.

Par ailleurs, la contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou visant à conforter (vie étudiante) ces petits sites, peut faire obstacle à un resserrement significatif de la carte des formations.

- Concernant le **troisième sous-indicateur**, le décret tertiaire oblige tous les propriétaires et occupants de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à réduire la consommation énergétique de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050. Près de 95 % du parc immobilier des EPES est concerné par cette exigence réglementaire.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les opérateurs doivent prendre part à l'effort de redressement et de maîtrise des comptes publics avec le même souci d'équité et d'efficacité que l'État. L'objectif d'amélioration de l'efficacité des opérateurs offre une vision consolidée de leurs efforts en ce sens.

Après une forte baisse en 2020, la part des mentions à faible effectif en licence, comme en master, a tendance à remonter depuis 2021.

Concernant les licences (**sous indicateur 6.1.1**), la part des mentions enregistrant moins de 50 étudiants s'établit à 27 % en 2021 et 27,9 % en 2022. En effet, après un cadrage fort de la nomenclature des mentions de licences en 2014, laquelle comprenait dans un premier temps 45 mentions de licences reconnues au niveau national, les dialogues contractuels conduits avec les établissements ont fait apparaître des besoins de plus en plus prégnants de créations de mentions spécifiques répondant aux besoins locaux des acteurs socio-économiques et donc à la stratégie de formation des établissements en lien avec son environnement. Ces mentions spécifiques, au nombre de 49 en 2021, ont donc dépassé le total des mentions nationales, mais répondent aux besoins de qualifications du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur. Toutefois, au regard de la moyenne mobile des 5 dernières années (29 %), la part des mentions à faible effectif en licence s'inscrit dans une tendance baissière.

Sur le niveau master, la part des mentions enregistrant moins de 30 étudiants (**sous indicateur 6.1.2**) s'établit à 41,3 % en 2021 (+3,2 points par rapport à 2020), mais à 40,7 % en 2022. Cette part des mentions de masters à faible effectif est en hausse depuis 2014 (sauf en 2020), 2014 étant l'année de la refonte de la nomenclature des mentions de masters, qui s'est concrétisée par la disparition des spécialités de master au profit des parcours types de formation. Il faut cependant tempérer cette augmentation en signalant que bon nombre de parcours ou de mentions comprennent des mutualisations d'UE communes, limitant de fait l'augmentation des volumes d'enseignement à la charge des établissements. Enfin, les établissements ont fortement développé sur le niveau master leur offre de formation en alternance, répondant ainsi à une demande croissante de cette modalité de formation de la part des étudiants et des employeurs. Le nombre de contrats d'apprentissage a plus que doublé entre 2015 et 2020 et continue d'augmenter fortement en 2021 (323 300 étudiants sont inscrits en apprentissage dans l'enseignement supérieur en 2020-21). La charge de travail induite par l'accompagnement et le suivi pédagogique des étudiants, plus lourd en alternance, impose une limitation du nombre d'étudiants dans les formations (autour de 25 en général), faisant par voie de conséquence entrer ces formations dans le groupe des formations considérées comme des formations à faible effectif.

Concernant la fréquentation physique des bibliothèques (**sous-indicateur 6.2.1**), le nombre d'entrées par étudiant s'établit à 29,7 en 2022. Cette valeur est très inférieure à la prévision 2022, actualisée lors du PAP 2022 à 39,2. La prévision a été calculée sur l'estimation que les bibliothèques universitaires retrouveraient en 2022 une fréquentation proche de celle de 2019 dès janvier. Or, la fréquentation n'a pas repris au niveau escompté même si elle augmente de 60 % par rapport à 2021.

Les prévisions du PAP 2022 se fondaient sur l'hypothèse d'une fréquentation comparable à celle de 2019 pour l'année 2022 une fois les restrictions d'accès levées à la rentrée universitaire et les différents services des universités fonctionnant de nouveau sans restriction sanitaire.

L'amorce de reprise observée sur le terrain à partir de janvier 2022, et particulièrement à partir de septembre 2022, est réelle mais ne permet pas encore de renouer avec les usages antérieurs : nous pouvons faire l'hypothèse que l'effet de

la crise sanitaire modifie plus durablement qu'il n'était anticipé la constitution des habitudes de sociabilité étudiante. Les usages de l'offre de service à distance alternatifs se poursuivent et l'hybridation est entrée dans les mœurs, ce qui peut expliquer en partie la reprise différée de la fréquentation.

Nous pouvons également faire l'hypothèse d'une modification des usages et des modes d'apprentissage des étudiants, notamment en L2, L3 et M1 qui ont connu une scolarité principalement dispensée à distance puis en mode hybride depuis l'année scolaire ou universitaire 2019-2020, suivant leur niveau d'études. Leur fréquentation et leur sociabilité en personne sur les campus peuvent être plus lentes à s'installer, alors qu'il s'agit d'étudiants constituant habituellement les principaux utilisateurs sur place des bibliothèques universitaires.

La valeur de l'indicateur de la consultation des ressources numériques (**sous-indicateur 6.2.2**) s'établit à 85,9 consultations de ressources électroniques par usager en 2021. Plus de 165 millions de consultations ont été recensées en 2021.

L'évaluation chiffrée des usages des collections numériques repose pour beaucoup sur des remontées statistiques annuelles fournies par les éditeurs. Les chiffres 2022 ne seront ainsi connus qu'au printemps 2023.

Les chiffres 2021 montre une régression qui était attendue : la modification de la norme recommandée pour la mesure des usages numériques a connu une évolution majeure en 2019, d'application progressive encore aujourd'hui.

Le nombre des rapports désormais fournis selon Counter 5 introduit une rupture méthodologique dans la série des données de consultation. Ces nouvelles modalités de compte induisent une baisse faciale du nombre de consultations chez presque tous les éditeurs ou fournisseurs de contenus car elles suppriment des doublons qui n'étaient pas identifiables auparavant.

Concernant le **sous indicateur 6.3.1**, l'outil de collecte RT ESR, déployé depuis 2016, permet de déterminer le taux d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées en vue d'une meilleure optimisation de leur utilisation et d'un taux d'occupation plus abouti.

La DGESIP a lancé un travail de fiabilisation des données en mai 2021 et décembre 2021. Un séminaire organisé le 7 juin 2022 et qui a rassemblé l'ensemble des établissements a permis de sensibiliser encore les établissements à l'importance de renseigner cette donnée du taux d'occupation des locaux.

On doit également relever que le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur a également augmenté, passant ainsi de 1 727 251 en 2019-2020 à 1 864 617 en 2020-2021 et 1 878 490 pour l'année universitaire 2021-2022 (source SIES). La formation de ces étudiants nécessite des locaux supplémentaires, ce qui se répercute sur le calcul de l'indicateur qui repose notamment sur le nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées.

Le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000 (**sous-indicateur 6.3.2**) s'établit à 67,6 % en 2022 contre 67,3 % en 2021.

Si chaque établissement détermine librement son offre territoriale de formation dans le cadre d'accréditations accordées par l'État, qui ne comportent pas la mention du site d'enseignement, les établissements sont incités par le ministère, notamment dans le cadre du dialogue contractuel, à la rationalisation de leurs implantations.

À cet égard, les cahiers des charges des CPER 2015-2020 ont mis en avant les enjeux de mutualisation des équipements collectifs et de soutenabilité budgétaire de la stratégie patrimoniale, invitant les structures de coordination territoriale à porter des schémas directeurs immobiliers au niveau des sites. Dans le même sens, la mise en place du contrat de site à l'échelle académique, voire inter-académique avec l'association à terme des collectivités territoriales, doit conduire à mieux réguler cette situation grâce à la définition d'une stratégie de site partagée entre l'ensemble des acteurs.

Concernant le **sous-indicateur 6.3.3**, comme indiqué plus haut dans les commentaires sur l'indicateur, les données sont nécessairement fluctuantes et en cours de consolidation, mais il est attendu une vision plus proche de la réalité des consommations réelles des établissements, qui tend à montrer une consommation beaucoup plus importante que celle qui avait été recensée début 2022. Les actions mises en œuvre dans le cadre des plans de maîtrise des dépenses énergétiques devraient toutefois réduire les consommations.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Objectifs et indicateurs de performance

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	47 029 608 54 504 171	3 661 872 257 3 738 880 436		1 106 121		3 708 901 865 3 794 490 728	3 708 901 865
02 – Formation initiale et continue de niveau master	30 020 100 70 635 371	2 507 462 501 2 503 882 648		1 708 574 1 733 477		2 539 191 175 2 576 251 496	2 539 191 175
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 641 200 12 901 729	386 381 657 426 121 876		5 863 093 6 917 815		401 885 950 445 941 420	401 885 950
04 – Établissements d'enseignement privés			95	93 895 852 92 440 483		93 895 852 92 440 578	93 895 852
05 – Bibliothèques et documentation	28 826 989 35 787 001	430 238 257 439 033 392		2 149 602 2 060 827		461 214 848 476 881 220	461 214 848
13 – Diffusion des savoirs et musées	23 530 449 28 892 432	104 560 810 107 711 118		499 622 280 313	300 000 262 200	128 890 881 137 146 063	128 890 881
14 – Immobilier	46 776 643 21 391 409	910 623 454 937 683 476	34 048 782 37 608 614	6 051 809	153 485 744 103 846 095	1 144 934 623 1 106 581 403	1 149 934 623
15 – Pilotage et support du programme	125 411 873 137 152 323	1 457 418 302 1 514 214 463		43 816 171 49 619 917	652 500	1 626 646 346 1 701 639 203	1 626 646 346
17 – Recherche	105 697 873 49 716 160	3 948 439 271 3 885 836 418		521 128 539 479		4 054 658 272 3 936 092 057	4 054 658 272
Total des AE prévues en LFI	416 934 735	13 406 996 509	34 048 782	148 454 042	153 785 744	14 160 219 812	14 165 219 812
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+18 432 632 (hors titre 2)			+18 432 632	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+38 167 830		+241 876 574 (hors titre 2)			+280 044 404	
Total des AE ouvertes	455 102 565		14 003 594 283 (hors titre 2)			14 458 696 848	
Total des AE consommées	410 980 597	13 553 363 826	37 608 708	160 750 241	104 760 795	14 267 464 168	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	47 029 608 54 504 171	3 661 872 257 3 738 887 429		1 106 121		3 708 901 865 3 794 497 721	3 708 901 865
02 – Formation initiale et continue de niveau master	30 020 100 70 635 371	2 507 462 501 2 504 178 396		1 708 574 1 733 477		2 539 191 175 2 576 547 245	2 539 191 175
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 641 200 12 901 729	386 381 657 426 121 876		5 863 093 6 917 815		401 885 950 445 941 420	401 885 950
04 – Établissements d'enseignement privés			3 239	93 895 852 92 440 483		93 895 852 92 443 722	93 895 852
05 – Bibliothèques et documentation	28 826 989 35 787 001	430 238 257 439 033 392		2 149 602 2 060 827		461 214 848 476 881 220	461 214 848
13 – Diffusion des savoirs et	23 530 449	104 560 810		499 622	300 000	128 890 881	128 890 881

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
musées	28 892 432	107 711 118		280 313	262 200	137 146 063	
14 – Immobilier	46 776 643 21 391 409	910 623 454 936 744 164	41 917 082 40 912 983		198 235 444 162 364 459	1 197 552 623 1 167 201 852	1 221 989 623
15 – Pilotage et support du programme	125 411 873 137 152 323	1 457 418 302 1 511 420 828		43 816 171 49 589 917	652 500	1 626 646 346 1 698 815 568	1 626 646 346
17 – Recherche	105 697 873 49 716 160	3 948 439 271 3 885 836 418		521 128 539 479		4 054 658 272 3 936 092 057	4 054 658 272
Total des CP prévus en LFI	416 934 735	13 406 996 509	41 917 082	148 454 042	198 535 444	14 212 837 812	14 237 274 812
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+24 280 778 (hors titre 2)			+24 280 778	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+38 167 830		+257 469 508 (hors titre 2)			+295 637 338	
Total des CP ouverts	455 102 565		14 077 653 363 (hors titre 2)			14 532 755 928	
Total des CP consommés	410 980 597	13 549 933 621	40 916 223	160 457 268	163 279 159	14 325 566 868	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 51 923 988	3 488 210 609 3 586 457 942		342 615		3 534 158 728	3 534 158 728 3 638 724 546
02 – Formation initiale et continue de niveau master	107 427 813 68 249 599	2 469 450 413 2 438 216 524		1 708 574 1 725 157		2 578 586 800	2 578 586 800 2 508 191 280
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 011 811	366 351 335 457 852 770		5 863 093 6 548 101		381 639 330	381 639 330 477 412 682
04 – Établissements d'enseignement privés		-32 208	63 293	93 895 852 90 221 950		93 895 852	93 895 852 90 253 035
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 35 113 457	425 940 946 438 878 493		2 149 602 2 161 082		456 256 626	456 256 626 476 153 032
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704 27 796 331	103 921 444 105 687 841		499 622 554 753	300 000 262 200	127 710 770	127 710 770 134 301 125
14 – Immobilier	45 707 169 22 941 528	904 969 296 942 419 947	26 548 782 86 805 654	4 272 597	136 874 316 63 898 654	1 114 099 563	1 119 099 563 1 120 338 380
15 – Pilotage et support du programme	113 635 255 151 918 683	1 449 875 783 1 440 193 121	1 487	21 301 171 27 732 419	320 000	1 584 812 209	1 585 351 459 1 620 165 710
17 – Recherche	139 234 414 50 244 995	3 893 871 896 3 818 285 570		521 128 518 524		4 033 627 438	4 033 627 438 3 869 049 089
Total des AE prévues en LFI	512 533 454	13 102 591 722	26 548 782	125 939 042	137 174 316	13 904 787 316	13 910 326 566
Total des AE consommées	421 200 391	13 227 960 002	86 870 434	134 077 198	64 480 854		13 934 588 878

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	45 948 119 51 923 988	3 488 210 609 3 586 459 098		342 615		3 534 158 728	3 534 158 728 3 638 725 701
02 – Formation initiale et continue de niveau master	107 427 813 68 249 599	2 469 450 413 2 438 432 834	71 213	1 708 574 1 725 157		2 578 586 800	2 578 586 800 2 508 478 803
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 424 902 13 011 811	366 351 335 457 852 770		5 863 093 6 548 101		381 639 330	381 639 330 477 412 682
04 – Établissements d'enseignement privés			60 148	93 895 852 90 221 950		93 895 852	93 895 852 90 282 098
05 – Bibliothèques et documentation	28 166 078 35 113 457	425 940 946 438 886 293		2 149 602 2 161 082		456 256 626	456 256 626 476 160 832
13 – Diffusion des savoirs et musées	22 989 704 27 796 331	103 921 444 105 687 841		499 622 554 753	300 000 262 200	127 710 770	127 710 770 134 301 125
14 – Immobilier	45 707 169 22 941 528	904 969 296 939 951 641	46 436 382 63 147 001	5 157 878	215 488 016 152 410 994	1 212 600 863	1 231 660 863 1 183 609 041
15 – Pilotage et support du programme	113 635 255 151 918 683	1 449 875 783 1 439 552 082	181 480	21 301 171 27 732 419	320 000	1 584 812 209	1 585 351 459 1 619 704 663
17 – Recherche	139 234 414 50 244 995	3 893 871 896 3 818 286 722		521 128 518 524		4 033 627 438	4 033 627 438 3 869 050 241
Total des CP prévus en LFI	512 533 454	13 102 591 722	46 436 382	125 939 042	215 788 016	14 003 288 616	14 022 887 866
Total des CP consommés	421 200 391	13 225 109 280	63 459 841	134 962 479	152 993 194		13 997 725 185

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	421 200 391	416 934 735	410 980 597	421 200 391	416 934 735	410 980 597
Rémunérations d'activité	248 443 980	240 767 748	241 950 555	248 443 980	240 767 748	241 950 555
Cotisations et contributions sociales	169 987 617	171 525 336	165 224 369	169 987 617	171 525 336	165 224 369
Prestations sociales et allocations diverses	2 768 794	4 641 651	3 805 672	2 768 794	4 641 651	3 805 672
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	13 227 960 002	13 406 996 509	13 553 363 826	13 225 109 280	13 406 996 509	13 549 933 621
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 876 318	8 700 537	15 718 596	27 996 453	8 700 537	12 288 391
Subventions pour charges de service public	13 199 083 684	13 398 295 972	13 537 645 230	13 197 112 827	13 398 295 972	13 537 645 230
Titre 5 – Dépenses d'investissement	86 870 434	34 048 782	37 608 708	63 459 841	41 917 082	40 916 223
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	86 870 434	34 048 782	37 608 708	63 459 841	41 917 082	40 916 223
Titre 6 – Dépenses d'intervention	134 077 198	148 454 042	160 750 241	134 962 479	148 454 042	160 457 268
Transferts aux ménages	1 006 330	0	1 220 481	1 006 330	0	1 220 481
Transferts aux entreprises	4 441 778	0	4 974 563	4 824 778	0	5 180 590
Transferts aux collectivités territoriales	2 653 145	0	854 626	2 768 575	0	2 885 626
Transferts aux autres collectivités	125 975 945	148 454 042	153 700 572	126 362 796	148 454 042	151 170 572
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	64 480 854	153 785 744	104 760 795	152 993 194	198 535 444	163 279 159
Dotations en fonds propres	64 480 854	153 785 744	104 760 795	152 993 194	198 535 444	163 279 159

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Total hors FdC et AdP		14 160 219 812			14 212 837 812	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+38 167 830			+38 167 830	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+260 309 206			+281 750 286	
Total*	13 934 588 878	14 458 696 848	14 267 464 168	13 997 725 185	14 532 755 928	14 325 566 868

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 416 299	5 000 000	18 432 632	10 786 973	24 437 000	24 280 778
Total	3 416 299	5 000 000	18 432 632	10 786 973	24 437 000	24 280 778

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		629 124		4 853 124				
03/2022		443		443				
04/2022				2 500 000				
05/2022		8 650 000		8 500 000				
06/2022				346 500				
07/2022				486 500				
08/2022		3 265 000		560 000				
09/2022				500 000				
10/2022		3 300 000		200 000				
11/2022				810 000				
12/2022		2 588 065		4 888 065				
01/2023				2 471 823				
Total		18 432 632		26 116 455				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	39 835 700		39 835 700					
Total	39 835 700		39 835 700					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		68 083 475						
Total		68 083 475						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2022		282 337		40 818 936				
Total		282 337		40 818 936				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		7 076 782		53 063 260				
25/03/2022		4 000 000		4 000 000				
Total		11 076 782		57 063 260				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/02/2023								1 835 677
Total								1 835 677

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						30 000 000		30 000 000
Total						30 000 000		30 000 000

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		44 787			1 591 971		1 591 971	621 880
02/12/2022		4 250 000		4 250 000	75 899		75 899	
Total		4 294 787		4 250 000	1 667 870		1 667 870	621 880

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		8 909 242		8 909 242				
05/12/2022						4 621 200		4 621 200
Total		8 909 242		8 909 242		4 621 200		4 621 200

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		30 000 000		30 000 000				
01/12/2022		153 851 151		151 671 150				
Total		183 851 151		181 671 150				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	39 835 700	294 930 406	39 835 700	318 829 043	1 667 870	34 621 200	1 667 870	37 078 757

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
110201	Réduction d'impôt au titre des dons Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2020 : 5166156 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200</i>	1 620	1 600	1 745
440201	Réduction d'impôt au titre de certains dons Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2020 : 29160 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 978</i>	119	115	133
520121	Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, à la réduction d'impôt sur la fortune immobilière Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 757 C</i>	80	70	80
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des oeuvres ou organismes d'intérêt général Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2020 : 89363 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis</i>	1 072	nc	nc
Total		2 891	1 785	1 958

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	47 029 608 54 504 171	3 661 872 257 3 739 986 557	3 708 901 865 3 794 490 728	47 029 608 54 504 171	3 661 872 257 3 739 993 550	3 708 901 865 3 794 497 721
02 – Formation initiale et continue de niveau master	30 020 100 70 635 371	2 509 171 075 2 505 616 125	2 539 191 175 2 576 251 496	30 020 100 70 635 371	2 509 171 075 2 505 911 873	2 539 191 175 2 576 547 245
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 641 200 12 901 729	392 244 750 433 039 691	401 885 950 445 941 420	9 641 200 12 901 729	392 244 750 433 039 691	401 885 950 445 941 420
04 – Établissements d'enseignement privés		93 895 852 92 440 578	93 895 852 92 440 578		93 895 852 92 443 722	93 895 852 92 443 722
05 – Bibliothèques et documentation	28 826 989 35 787 001	432 387 859 441 094 219	461 214 848 476 881 220	28 826 989 35 787 001	432 387 859 441 094 219	461 214 848 476 881 220
13 – Diffusion des savoirs et musées	23 530 449 28 892 432	105 360 432 108 253 631	128 890 881 137 146 063	23 530 449 28 892 432	105 360 432 108 253 631	128 890 881 137 146 063
14 – Immobilier	46 776 643 21 391 409	1 098 157 980 1 085 189 994	1 149 934 623 1 106 581 403	46 776 643 21 391 409	1 150 775 980 1 145 810 443	1 221 989 623 1 167 201 852
15 – Pilotage et support du programme	125 411 873 137 152 323	1 501 234 473 1 564 486 880	1 626 646 346 1 701 639 203	125 411 873 137 152 323	1 501 234 473 1 561 663 245	1 626 646 346 1 698 815 568
17 – Recherche	105 697 873 49 716 160	3 948 960 399 3 886 375 897	4 054 658 272 3 936 092 057	105 697 873 49 716 160	3 948 960 399 3 886 375 897	4 054 658 272 3 936 092 057
Total des crédits prévus en LFI *	416 934 735	13 743 285 077	14 160 219 812	416 934 735	13 795 903 077	14 212 837 812
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+38 167 830	+260 309 206	+298 477 036	+38 167 830	+281 750 286	+319 918 116
Total des crédits ouverts	455 102 565	14 003 594 283	14 458 696 848	455 102 565	14 077 653 363	14 532 755 928
Total des crédits consommés	410 980 597	13 856 483 571	14 267 464 168	410 980 597	13 914 586 271	14 325 566 868
Crédits ouverts - crédits consommés	+44 121 968	+147 110 712	+191 232 680	+44 121 968	+163 067 091	+207 189 059

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 40 938 500 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	416 934 735	13 740 780 427	14 157 715 162	416 934 735	13 793 398 427	14 210 333 162
Amendements	0	+2 504 650	+2 504 650	0	+2 504 650	+2 504 650
LFI	416 934 735	13 743 285 077	14 160 219 812	416 934 735	13 795 903 077	14 212 837 812

Le montant de crédits inscrit au projet de loi de finances (PLF) pour le programme 150 était de 14 157,72 M€ en AE et 14 210,33 M€ en CP.

Les amendements suivant, adoptés par l'Assemblée nationale, ont modifié les crédits HT2 prévus en PLF pour un montant total de +2,5 M€ en AE et CP :

- l'amendement n° 910 a minoré de 0,2 M€ en AE et CP les crédits du programme dans le cadre de la logique d'intéressement mise en place pour le plan sur les achats de l'État lancé par le comité interministériel de la transformation publique (CITP) le 20 juin 2019 ;
- l'amendement n° II-1350 a minoré de 0,5 M€ en AE et CP les crédits du programme afin de renforcer les équipes de l'Institut Paul-Émile Victor (IPEV) ;
- l'amendement n° II-1351 est le miroir de l'amendement n° II-1350 ci-dessus relatif à la subvention de l'IPEV. Il rétablit les crédits à hauteur de 0,5 M€ sur le programme 150 ;
- l'amendement n° II-1492 a minoré les crédits du programme de 0,44 M€ en AE et CP afin de soutenir la trajectoire pluriannuelle de création de postes d'enseignants au sein des écoles nationales d'architecture (ENSA) ;
- l'amendement n° II-1564 augmente les crédits du programme de 3,14 M€ en AE et CP pour le financement du laboratoire de lutte contre le dopage de l'Université Paris Saclay dans le cadre des jeux olympiques de Paris en 2024.

Le montant inscrit en loi de finances initiale (LFI) pour le programme 150 est donc de 14 160,22 M€ en AE et 14 212,84 M€ en CP.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Reports de crédits

Quatre arrêtés de reports de crédits ont été publiés pour un montant total de 79,44 M€ en AE et 97,88 M€ en CP :

- l'arrêté du 25 janvier 2022 a permis le report d'AE affectées non engagées (AENE) à hauteur de 68,08 M€ sur les BOP locaux du programme 150 pour la réalisation d'opérations immobilières ;
- l'arrêté du 31 janvier 2022 a ouvert 0,28 M€ en AE et 40,82 M€ en CP de crédits de fonds de concours rattachés trop tardivement sur l'exercice 2021 pour être consommés cette même année ;
- l'arrêté du 18 février 2022 a ouvert 7,08 M€ en AE et 53,06 M€ en CP de crédits immobiliers correspondants à des opérations dont la mise en œuvre a été décalée ;
- l'arrêté du 25 mars 2022 portant report de crédits croisés avec le programme 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » a ouvert 4 M€ en AE et CP sur le programme 150 pour le financement de la création d'une École nationale du tourisme.

Décrets de transfert et de virement

Transferts entrants (HT2)

Les décrets n° 2022-934 du 27 juin 2022 et n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 ont ouvert les crédits suivants au profit du programme 150 :

- 2,77 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » destinés au financement des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) par le ministère chargé de l'éducation nationale dans le cadre de la réforme du recrutement des enseignants ;
- 1, 48 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » destinés au financement des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) par le ministère chargé de l'éducation nationale dans le cadre de la réforme du recrutement des enseignants ;
- 1,15 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » destinés au financement de la convergence indemnitaire du rendez-vous salarial 2020 ;
- 0,4 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 205 « Affaires maritimes » destinés au financement d'une opération immobilière de l'École Nationale Supérieure Maritime à Nantes, en application d'une convention financière.

Virements entrants (HT2)

Le décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits a ouvert les crédits suivants au bénéfice du programme 150 :

- 7,26 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 231 « Vie étudiante » destinés au financement des examens de certification en langue anglaise ;
- 1,65 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 depuis le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » destinés au financement du coût en gestion 2022 de la création d'une filière « Innovation » à l'Institut Universitaire de France.

Transferts sortants (HT2)

Le décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 a ouvert les crédits suivants depuis le programme 150 :

- 1,43 M€ de crédits hors titre 2 en AE et CP vers le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » destinés au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) ;
- 0,67 M€ en CP de crédits hors titre 2 vers le programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » destinés au financement complémentaire du volet immobilier de l'académie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon ;
- 0,04 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 vers le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » pour le financement des activités de la Chancellerie de Toulouse, dissoute, reprises par le rectorat ;
- 0,02 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 vers le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » pour le financement partiel du coût d'une étude de faisabilité pour la création d'un portail national de l'édition accessible et la production de documents adaptés ;

- 0,01 M€ de crédits hors titre 2 en AE et CP vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destinés au financement du projet démarches simplifiées (DS) visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source.

Virements sortants (HT2)

Le décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits a ouvert les crédits suivants depuis le programme 150 :

- 2,35 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 à destination du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » destinés au financement de la prime inflation ;
- 1,36 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 à destination du programme 231 « Vie étudiante » destinés au financement de la prime inflation ;
- 0,9 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 à destination du programme 231 « Vie étudiante » destinés au financement de la convergence indemnitaire interministérielle en faveur des personnels administratifs de catégorie A et B ;
- 0,01 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 à destination du programme 231 « Vie étudiante » destinés au financement de l'accueil d'un doctorant dans le cadre d'une convention de formation par la recherche en administration (COFRA).

Décret d'avance

- le décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance a annulé 30 M€ en AE et CP destinés à financer les dépenses urgentes liées à la guerre en Ukraine dans le cadre du plan de résilience économique et social. Les crédits annulés ont impacté le montant de la réserve de précaution du programme.

Lois de finances rectificatives

- la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives a ouvert 30 M€ de crédits en AE et CP afin de reconstituer la réserve de précaution du programme ;
- la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives a ouvert 153,85 M€ en AE et 151,67 M€ en CP de crédits supplémentaires en fin de gestion notamment pour la constitution du fonds exceptionnel de soutien des opérateurs qui se trouveraient en difficulté financière en 2022 ou 2023 en raison de la hausse des coûts de l'énergie (200 M€ en AE=CP y compris dégel).

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Rattachement de fonds de concours

Le montant des crédits rattachés sur les fonds de concours du programme 150 est de 18,44 M€ en AE et 26,12 M€ en CP. Ces crédits se répartissent comme suit :

Fonds de concours immobiliers :

- fonds 1-2-00085 (« Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires ») : 6,72 M€ en AE et 14, 40 M€ en CP ;

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Fonds de concours hors immobiliers :

- fonds 1-1-00609 (« Contribution exceptionnelle de tiers à la rénovation de l'immobilier de l'enseignement supérieur ») : 0,82 M€ en AE et CP ; fonds 1-2-00150 (« Participation financière de Santé publique France au financement de la lutte contre le COVID 19 menée par le programme 150 ») : 10,9 M€ en AE et CP.

Les crédits de fonds de concours non consommés en 2022 ont été reportés sur l'année 2023.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 085 000	60 363 000	62 448 000	2 085 000	62 543 000	64 628 000
Surgels	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-30 000 000	-30 000 000	0	-30 000 000	-30 000 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 085 000	60 363 000	62 448 000	2 085 000	62 543 000	64 628 000

La mise en réserve initiale**Hors titre 2**

Les crédits hors titre 2 ont fait l'objet d'un calcul de mise en réserve dérogatoire :

- un forfait de 30 M€ est appliqué à la masse salariale et au fonctionnement des opérateurs ;
- un taux de 8 % est appliqué à la majorité des autres dépenses.

Au total, la réserve de précaution pour les crédits hors titre 2 s'élevait à 60,36 M€ en AE et 62,54 M€ en CP.

Utilisation de la mise en réserve en gestion**Hors titre 2**

La réserve de précaution a été ramenée à 30,36 M€ en AE et 31,54 M€ en CP à la suite d'une annulation de 30 M€ par le décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022. La réserve a été reconstituée par la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative.

La totalité de la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel en fin de gestion pour le financement de la prolongation des contrats doctoraux, post-doctoraux et d'ATER affectés par la crise sanitaire (23,2 M€ en AE et CP) ainsi qu'une partie du fonds exceptionnel de soutien des opérateurs qui se trouveraient en difficulté financière en 2022 ou 2023 en raison de la hausse des coûts de l'énergie pour un montant de 37,2 M€ en AE et 39,3 M€ en CP (200 M€ en AE=CP au total y compris crédits ouverts en LFR).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	0,00	1 345,00	1 516,00	0,00	1 280,02	-235,98
1321 – Autres enseignants et assimilés	0,00	967,00	922,00	0,00	950,26	+28,26
1322 – A - Personnels d'encadrement	-2,58	1 221,00	991,00	-4,25	1 159,62	+172,87
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	-4,00	965,00	945,00	-1,08	872,73	-71,19
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	-8,00	1 004,00	937,00	0,00	949,29	+12,29
Total	-14,58	5 502,00	5 311,00	-5,33	5 211,92	-93,75

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	0,00	0,00	-79,74	+14,76	+3,68	+11,08
1321 – Autres enseignants et assimilés	0,00	0,00	-75,84	+59,10	+7,71	+51,39
1322 – A - Personnels d'encadrement	-1,00	+4,00	-97,75	+35,04	+19,33	+15,71
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	0,00	0,00	-136,37	+41,18	+26,67	+14,51
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	0,00	0,00	-86,64	+23,93	+15,23	+8,70
Total	-1,00	+4,00	-476,34	+174,01	+72,62	+101,39

Fongibilité asymétrique

La fongibilité asymétrique de **40,94 M€** réalisée en 2022 correspond majoritairement à la compensation, par arrêté de répartition de crédits de titre 2 du programme 551, des effets du rendez-vous salarial 2021 sur les trois programmes du ministère, éléments connus tardivement et n'ayant donc pas pu être intégrés à la budgétisation. La fongibilité s'est déroulée en deux temps :

- une première partie début novembre, à la suite de l'arrêté de répartition du 27/10/2022 ayant ouvert 39 835 7000160 € sur le titre 2 du programme 150. La majorité de cette somme, soit **38 003 500 €** a en effet été basculée sur le hors titre 2 du programme 150 pour être ensuite transférée aux autres programmes du ministère, où se trouvaient les bénéficiaires des mesures salariales suivantes :

- Prime inflation (13,3 M€ fongibilisés),
- Convergence indemnitaire interministérielle en faveur des catégories A et B de la filière administrative (11,9 M€ fongibilisés),
- Bonification d'ancienneté des agents de catégorie C (7,1 M€ fongibilisés),
- Revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C (5,7 M€ fongibilisés) ;

- une seconde partie début décembre, à hauteur de **2 935 000 €**, pour tenir compte des dissolutions opérées au 1^{er} janvier 2022, dissolutions dont le caractère incertain n'avait pas permis la prise en compte dans le PLF. Ce sont ainsi 2,7 M€ et 48 ETPT qui ont été basculés sur le hors titre 2 à la suite des dissolutions de la chancellerie de Toulouse et de la COMUE Léonard de Vinci. Enfin, 0,2 M€ ont été basculés au titre des mesures reconventionnelles LPR de l'Université Gustave Eiffel.

Corections techniques 2022 : -476 ETPT

Les corrections techniques présentées correspondent pour -253 ETPT au passage aux RCE de l'ENSMM, à la transformation du HCERES en autorité publique indépendante (passage HT2) ainsi qu'à la dissolution de la Chancellerie de Toulouse et de la COMUE Léonard-de-Vinci.

Le solde (-222 ETPT) correspond principalement à la correction *ex post* du schéma d'emploi 2021.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	30,00	0,00	8,50	40,00	0,00	6,30	+10,00	+15,00
1321 – Autres enseignants et assimilés	243,00	0,00	8,70	248,00	0,00	6,30	+5,00	0,00
1322 – A - Personnels d'encadrement	155,00	0,00	7,30	160,00	0,00	6,30	+5,00	0,00
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	113,00	0,00	7,90	112,00	0,00	6,30	-1,00	0,00
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	62,00	0,00	8,20	60,00	0,00	6,30	-2,00	0,00
Total	603,00	0,00		620,00	0,00		+17,00	+15,00

Le schéma d'emplois 2022 s'élève à +17 ETP une fois retraité des changements de périmètre qui perturbent sa lisibilité. Il est donc proche de la prévision PAP de +15 ETP.

Il se décompose ainsi :

+15 ETP au titre de la loi de programmation de la recherche (LPR)

+2 ETP de rattrapage des emplois exceptionnellement non pourvus en raison de la crise sanitaire (-24 de schéma d'emplois en 2020, dont une partie seulement avait été rattrapée en 2021 [+20 ETP de rattrapage en 2021])

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Administration centrale	558,00	550,22	+4,00	-1,00	-47,72	0,00	0,00	0,00
Opérateurs	4 646,00	4 525,79	0,00	0,00	-424,94	+174,01	+72,62	+101,39
Autres	107,00	135,91	0,00	0,00	-3,68	0,00	0,00	0,00
Total	5 311,00	5 211,92	+4,00	-1,00	-476,34	+174,01	+72,62	+101,39

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	555,90
Opérateurs	+15,00	4 560,30
Autres	0,00	134,80

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Total	+15,00	5 251,00

La consommation du plafond d'emplois s'élève à 5212 ETPT en 2022, environ 100 ETPT sous le plafond LFI.

Cette sous-consommation s'explique notamment par les dissolutions de deux établissements au 1^{er} janvier 2022, la chancellerie de Toulouse (-28 ETPT) et la COMUE Léonard de Vinci (-19 ETPT), dont l'effet n'a pas pu être pris en compte dès le PLF pour des raisons calendaires. En y ajoutant l'effet des transferts en gestion, le plafond d'emplois 2022 retraité s'élève donc à **5 261 ETPT**.

La consommation d'emplois 2022 s'établit dès lors à -49 ETPT en comparaison avec le plafond retraité, ce qui traduit des difficultés récurrentes de la part des opérateurs de titre 2 à embaucher les personnels qu'ils souhaitent de manière à saturer les emplois qui leur sont alloués. La situation de 2021, où la vacance sous plafond retraité s'élevait à -35 ETPT s'est donc accentuée et il ressort que les établissements n'ont pas retrouvé le niveau d'emploi qui existait avant la crise sanitaire.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	458,00	449,46
02 – Formation initiale et continue de niveau master	1 070,00	1 050,04
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	110,00	107,95
05 – Bibliothèques et documentation	275,00	269,87
13 – Diffusion des savoirs et musées	225,00	220,80
14 – Immobilier	461,00	452,40
15 – Pilotage et support du programme	1 177,00	1 155,04
17 – Recherche	1 535,00	1 506,36
Total	5 311,00	5 211,92
Transferts en gestion		-5,33

Cette répartition est purement indicative, elle n'est pas utilisée en gestion ou pour l'allocation des moyens.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
14,00	0,16	0,00

Ces apprentis correspondent à ceux rémunérés par l'administration centrale. Les apprentis des opérateurs sont comptabilisés dans le volet Opérateurs du programme.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	248 443 980	240 767 748	241 950 555
Cotisations et contributions sociales	169 987 617	171 525 336	165 224 369
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	125 422 514	123 640 133	121 786 628
– Civils (y.c. ATI)	124 327 726	122 828 785	120 857 531
– Militaires	153 940		117 749
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	940 848	811 348	811 348
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	44 565 103	47 885 203	43 437 741
Prestations sociales et allocations diverses	2 768 794	4 641 651	3 805 672
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	421 200 391	416 934 735	410 980 597
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	295 777 877	293 294 602	289 193 968
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

L'exécution 2022 des crédits de titre 2 s'élève à 411 M€ (289 M€ hors CAS), en baisse de 10 M€ (-6 M€ hors CAS) environ par rapport à 2021. Cette baisse est particulièrement liée aux changements de périmètre, qui s'appliquent à hauteur de -22 M€ environ (-18 M€ hors CAS)..

À périmètre identique, on peut donc déduire que l'exécution a nettement progressé en 2022, de +12 M€ hors CAS, en raison principalement de la hausse du point d'indice à partir du 1^{er} juillet 2022, de la mise en œuvre des mesures catégorielles/LPR, en particulier le versement des indemnités découlant de la création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) fin 2021, ainsi que du glissement vieillesse-technicité (GVT).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	277,33
Exécution 2021 hors CAS Pensions	295,78
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	-17,62
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,83
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-0,80
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-0,29
EAP schéma d'emplois 2021	-0,88
Schéma d'emplois 2022	0,59
Mesures catégorielles	3,98
Mesures générales	4,37
Rebasage de la GIPA	0,17
Variation du point de la fonction publique	4,20
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,93
GVT positif	3,44
GVT négatif	-1,51
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,84
Indemnisation des jours de CET	0,84
Mesures de restructurations	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	1,04
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,04
Autres variations	0,00
Total	289,19

Le socle d'exécution 2021 s'élève à 277,3 M€ une fois retraité des mesures de transfert et de périmètre (à hauteur de -17,6 M€). Les principales modifications correspondent au passage aux RCE de l'ENSMM Besançon au 1^{er} janvier 2022 (basculement sur le hors T2 de -5,8 M€ hors CAS) et à la transformation du HCERES en API à la même date (basculement sur le hors T2 de -9,6 M€ hors CAS). Ces deux mouvements ont été pris en compte dès le PLF 2022. Sont également à noter les dissolutions de la chancellerie de Toulouse et de la COMUE Léonard de Vinci pour un total de -2,0 M€, dont la prise en compte a dû attendre le PLF 2023.

L'année 2022 est marquée par un impact du schéma d'emplois négatif, car les recrutements ayant permis d'observer un schéma d'emplois positif au 31/12/2022 ont été réalisés tardivement au regard des départs. Cet élément transparaît également dans le creusement de la vacance sous plafond en 2022, qui approche les -50 ETPT.

La ligne mesures catégorielles, qui inclut notamment les mesures LPR, progresse nettement à +4 M€. Cette hausse est notamment liée aux mesures indemnitaires contenues dans la LPR, avec notamment la montée en puissance du RIPEC.

Le GVT solde s'affiche à 1,9 M€, en légère baisse par rapport à 2021 (-0,4 M€), en raison notamment de la progression de l'effet de noria à 1,5 M€. Les différentes mesures de revalorisation indemnitaire et indiciaire appliquées en 2022 semblent avoir tiré cette composante à la baisse, par effet de vases communicants.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1320 – Enseignants-chercheurs titulaires	53 970	67 517	70 356	45 922	57 449	59 865
1321 – Autres enseignants et assimilés	45 107	53 478	49 211	34 945	41 430	38 124
1322 – A - Personnels d'encadrement	55 867	62 580	59 055	48 214	54 007	50 965
1323 – B - Autres personnels BIATSS, bibliothèques et musées	32 294	51 908	39 060	27 082	43 530	32 756
1324 – C - BIATSS, bibliothèques et musées	29 297	34 361	30 489	24 726	29 000	25 732

Les coûts moyens progressent pour l'ensemble des catégories d'emplois, en raison notamment de la hausse du point d'indice de +3,5 % à partir du 1^{er} juillet 2022.

Les plus fortes progressions concernent les enseignants chercheurs, avec le versement de la nouvelle part C2 du RIPEC, et les catégories C, en raison des mesures spécifiques de soutien du rendez-vous salarial 2021 entrées en vigueur en 2022 ainsi que de la hausse de l'indice minimum du fait de l'inflation.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 200 000	1 200 000
Doublement taux de promotion B et C		1323 - 1324	Administratifs et techniques	01-2022	12	200 000	200 000
LPR - indiciare et repyramidage		1320	Enseignants chercheurs	01-2022	12	1 000 000	1 000 000
Mesures indemnitaires						2 780 000	2 780 000
Convergence indemnitaire IDF		1322 - 1323 - 1324	Administratifs et techniques	01-2022	12	600 000	600 000
Revalorisation RIFSEEP		1322 - 1323 - 1324	Administratifs et techniques	01-2022	12	600 000	600 000
LPR - Indemnitaire		1320 - 1321	Enseignants chercheurs	01-2022	12	1 580 000	1 580 000
Total						3 980 000	3 980 000

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	925 440 000		109 456 700		96 887 695		626 458 620
Total	925 440 000		109 456 700		96 887 695		626 458 620

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	1 058 000 000		22 825 000	73 383 000	30 327 088	116 082 319	33 157 088
Total	1 058 000 000		22 825 000	73 383 000	30 327 088	116 082 319	33 157 088

Génération 2015 - 2020

Le MESR a défini les priorités suivantes pour le CPER 2015-2020 :

- Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels :
 - répondre aux besoins de logements étudiants ;
 - engager un plan de réhabilitation et d'aménagement des campus ;
 - promouvoir la performance et la sobriété énergétiques (réhabilitations exemplaires) ;
 - connecter les campus : investir dans le numérique.
- Soutenir une politique de sites dynamique, cohérente et économiquement soutenable :
 - déployer une politique de site ;
 - soutenir un financement national équilibré de l'ESR en matière immobilière ;
 - soutenir des projets économiquement soutenables sur le long terme.

L'enveloppe contractualisée par le MESR au titre du volet enseignement supérieur des contrats de plan État Régions 2015-2020 et les contrats spécifiques pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie était de 1 024,39 M€, après la procédure de revoyure initiée par le Premier ministre en 2016 et la clôture anticipée fin 2018 de cette génération de CPER des territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion). Cette enveloppe se répartit en raison de la nature des projets à hauteur de 925,44 M€ sur le programme 150 pour des opérations immobilières universitaires et de 98,95 M€ sur le programme 231 pour des celles concernant le logement étudiant.

Le taux d'exécution du volet enseignement supérieur de cette génération de CPER, à son échéance au 31 décembre 2020, a atteint 91 % en autorisations d'engagement (931,84 M€ d'AE mises à disposition entre 2015 et 2020 par le MESR au titre des opérations immobilières inscrites dans les CPER 2015-2020 sur les programmes 150 et 231), ce qui est un taux très favorable.

Pour le programme 150, le montant total des AE mises à disposition entre 2015 et 2020 pour cette génération de CPER est de 834,66 M€. Les CP mis en place entre 2015 et 2022 pour couvrir ces AE représentent un montant total de 628,92 M€ (dont **96,89 M€ consommés en 2022**), soit un taux de couverture en CP des AE ouvertes de 75,4 %.

L'avancement des opérations engagées et non soldées du CPER 2015-2020 a été retardée en raison de la crise sanitaire et de la crise en Ukraine (chantiers ralentis, pénurie et augmentation du coût des matériaux, inflation).

Ces montants sont hors fonds de concours.

Génération 2021 - 2027

** Montant LFI 2022 pour le CPER 2021-2022 déduit de la prévision pour 2022 des CCT 2019-2022 (Cf. volet CCT)*

Pour la nouvelle génération de CPER de la période 2021-2027, le MESR s'engage à soutenir une politique d'investissement volontariste pour l'enseignement supérieur, autour de trois grandes priorités pour le volet immobilier :

- les campus durables, en soutenant la réhabilitation du parc immobilier comprenant notamment la rénovation énergétique, ainsi que le développement d'une offre de logement social étudiant de qualité ;
- la santé, en accordant une attention particulière aux projets de remise à niveau des locaux destinés aux formations de santé qu'il s'agisse des formations médicales et paramédicales ;
- la transition numérique, en adaptant les locaux aux nouvelles pratiques d'enseignement et d'apprentissage, le développement des infrastructures numériques, notamment les datacenters et l'émergence d'espaces dédiés à l'enseignement à distance et au développement local.

Les enveloppes régionales allouées dans les mandats de négociation des préfets de région pour l'enseignement supérieur (programmes 150 et 231) représentent un montant total de 1 176,5 M€, ce qui correspond à une reconduction de l'enveloppe du CPER 2015-2020 étendue à une 7^e année.

L'enveloppe enseignement supérieur des CPER 2021-2027 de 1 176,5 M€, au regard des éléments connus à ce jour (contrats signés, protocoles) se répartit entre les deux programmes comme suit : 1 058 M€ sur le P150 et 118,5 M€ sur le P231, au lieu des 1 061,7 M€ sur le P150 et 114,8 M€ sur le P231 qui correspondaient à une estimation avant la signature des CPER. Cette répartition est susceptible d'évoluer après la signature des 3 derniers contrats et d'éventuels avenants qui pourraient ajuster la liste des opérations.

Le taux d'exécution du volet enseignement supérieur de cette génération de CPER au 31 décembre 2022 a atteint 12,5 % en autorisations d'engagement (147,87 M€ d'AE mises à disposition entre 2021 et 2022 par le MESR au titre des opérations immobilières inscrites dans les CPER 2021-2027 sur les programmes 150 et 231). Ce taux représente moins d'une annuité théorique et s'explique :

- par une programmation anticipée 2021 et limitée à des projets pour lesquels des études avaient déjà été réalisées, qui étaient des poursuites d'opérations engagées dans le CPER 2015-2020 et/ou qui étaient cofinancés dans le cadre du volet du plan de relance sur la rénovation énergétique des bâtiments de l'État et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (programme 362) ;
- par la signature tardive des CPER 2021-2027 (5 ont été signés au cours du 1^{er} semestre 2022, 5 au cours du 2^{ème} semestre 2022 et début 2023, 3 le seront en 2023).

Pour le programme 150, le montant total des AE mises à disposition entre 2021 et 2022 pour cette génération de CPER est de 116,08 M€ (dont **73,38 M€ d'AE en 2022**). Les CP mis en place entre 2021 et 2022 pour couvrir ces AE représentent un montant total de 33,16 M€ (dont **30,33 M€ consommés en 2022**), soit un taux de couverture en CP des AE ouvertes de 28,6 %, qui est soutenu.

Ces montants sont hors fonds de concours.

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2022		Consommation 2022		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 - Immobilier	21 370 780	9 157 476	4 225 000	2 840 333	4 615 932	13 753 637	7 586 395
Guadeloupe	5 000 000	1 257 000	695 000	1 257 000	1 895 429	5 000 000	4 574 164
La Réunion	4 904 780	1 049 143	1 505 000	1 583 333	2 196 000	4 902 780	2 196 000
Martinique	5 000 000	1 585 333	1 000 000		429 277	2 650 857	721 005
Mayotte	6 466 000	5 266 000	1 025 000		95 226	1 200 000	95 226
Total	21 370 780	9 157 476	4 225 000	2 840 333	4 615 932	13 753 637	7 586 395

Génération 2019-2022

Les contrats de convergence et de transformation des collectivités d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion) pour la période 2019-2022 se sont substitués aux CPER 2015-2020, qui ont été clôturés de façon anticipée fin 2018. Le volet enseignement supérieur des CCT financé sur le programme 150 représente un montant de 27,7 M€, dont 6,33 M€ pour le CCT de la Guyane dont la gestion des crédits est transférée sur le programme 762 - Programme d'interventions territoriales de l'État (PITE).

A l'issue de la 4^e année des CCT (hors Guyane), le montant total des crédits mis en place depuis 2019 par le MESR s'élève à 13,75 M€ en AE et 7,59 M€ en CP, dont une exécution pour 2022 de 2,84 M€ en AE et 4,52 M€ en CP. Le taux d'exécution des CCT hors Guyane à fin 2022 en AE mises à disposition uniquement sur le programme 150 est de 60,35 % (64,36 % sur le seul programme 150).

Par ailleurs, une dotation en AE de 1,5 M€ sur le programme 150 a été mise à disposition du Haut-commissariat de Polynésie française au titre du contrat entre l'État et la Polynésie française pour une opération de l'université de Polynésie française (extension de la bibliothèque universitaire). Ces crédits ont été mis en place sur l'enveloppe de crédits CPER.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-DIDEROT (PARIS VII)

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	165 079 592	165 079 592	0	0	0	0	0	0	0
	43 014 319	43 014 319	4 233 000	4 233 000	4 246 000	4 547 000	4 500 000	4 922 000	103 863 273
Fonctionnement	19 760 738	19 760 738	2 478 000	2 478 000	2 462 000	2 577 000	2 300 000	2 568 000	44 100 000
	19 760 738	19 760 738	2 478 000	2 478 000	2 462 000	2 577 000	2 300 000	2 568 000	44 100 000
Financement	40 894 000	40 894 000	4 664 000	4 664 000	4 702 000	4 485 000	4 900 000	5 243 000	85 750 000
	40 894 000	40 894 000	4 664 000	4 664 000	4 702 000	4 485 000	4 900 000	5 243 000	85 750 000

Le contrat de partenariat signé le 24 juillet 2009 d'une durée de 30 ans, par l'université Denis Diderot (fusionnée depuis le 1^{er} janvier 2020 avec l'université Paris V-Descartes et l'IPG au sein de l'université Paris Cité) est un « PPP historique ». Il a été confié au groupement UNICITÉ, composé lors de la signature du contrat de filiales de VINCI Construction France (GTM Bâtiment et SICRA), de GDF-Suez (Cofely), de Barclays Private Equity et de FIDEPPP (Caisses d'Épargne).

Le projet a permis d'achever l'implantation de l'université dans la ZAC Paris Rive Gauche avec la construction de quatre nouveaux bâtiments universitaires d'une surface globale de 44 550 m² pour un montant d'investissement de 157,87 M€ auquel s'est ajouté le financement de la dépollution des sols pour 0,8 M€ et du 1^{er} équipement pour 6,41 M€.

Les redevances sont financées par crédits budgétaires depuis la livraison du premier bâtiment, intervenue en novembre 2011, du second bâtiment en mai 2012 et des deux derniers en septembre 2012.

En 2022, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 4,55 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 7,06 M€ en AE et CP dont 2,58 M€ au titre du fonctionnement et 4,48 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS GRAND LILLE "RECHERCHE - CITE SCIENTIFIQUE"

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE								
	CP								
Investissement	39 541 000	39 541 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 729 000	2 729 000	1 469 000	1 469 000	1 343 000	1 464 000	1 336 000	1 409 000	31 134 000
Fonctionnement	2 782 000	2 782 000	353 000	353 000	408 000	407 000	421 000	519 000	17 326 000
	2 782 000	2 782 000	353 000	353 000	408 000	407 000	421 000	519 000	17 326 000
Financement	1 261 000	1 261 000	912 000	912 000	1 073 000	895 000	863 000	888 000	12 527 000
	1 261 000	1 261 000	912 000	912 000	1 073 000	895 000	863 000	888 000	12 527 000

Le contrat de partenariat « recherche-cité scientifique » fait partie de l'Opération Campus Grand Lille financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par la COMUE Université Lille Nord de France en octobre 2016 pour une durée de travaux de 31 mois et d'exploitation de 25 ans. Depuis la dissolution de la COMUE Université Lille Nord de France fin 2019, le marché est porté par l'université de Lille.

Le projet immobilier, implanté sur la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq, comprend trois opérations :

- la construction d'une animalerie (1 140 m²) ;
- la réhabilitation et extension du bâtiment D (7 280 m²) pour le pôle STIC SOFT et les laboratoires LML et LGCgE ;
- la construction de l'institut Chevreul (2 700 m²) au profit des activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la chimie et des matériaux.
-

Le coût global de l'investissement augmenté du dédit a été couvert en 2016 par une AE d'un montant de 39,54 M€. Les frais de procédure ont été engagés et payés en 2016 pour un montant de 1,26 M€. Des crédits complémentaires d'ingénierie ont été versés en 2019 à hauteur de 0,36 M€.

La mise à disposition des locaux a été échelonnée entre 2018 et 2019. Le versement des premières redevances est intervenu à partir de 2018.

Le contrat de partenariat portant sur la rénovation du parc zoologique de Paris implanté dans le bois de Vincennes est un « PPP historique ». Il a été signé par le MNHN le 24 février 2010 avec la société CHRYSALYS SAS composée, lors de la signature du contrat, des filiales du groupe Bouygues (Bouygues Bâtiment Île-de-France, SODEARIF, Exprimm, Le Fideppp, la Caisse des dépôts, Icade) pour une phase d'exploitation de 25 ans.

La vétusté des installations du zoo, créé en 1931, a conduit à sa fermeture en 2008 et à imposer une profonde rénovation avec la constitution d'un ensemble de cinq biozones. Le contrat, d'un montant de 136 M€ HT, est principalement financé par les ressources issues de l'exploitation du parc. L'État a participé au financement de l'investissement pour un montant forfaitaire de 30 M€, soldé en 2013.

Après une période de travaux démarrée en septembre 2011, le parc zoologique est à nouveau en exploitation depuis 2014.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS LORRAIN - UFR "MIM"

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	36 840 945	36 840 945	0	0	0	0	0	0	0
	4 567 110	4 567 110	1 341 000	1 341 000	1 363 000	1 363 000	1 600 000	1 685 000	26 284 835
Fonctionnement	2 562 992	2 562 992	566 000	566 000	567 000	570 000	510 000	551 000	12 585 000
	2 562 992	2 562 992	566 000	566 000	567 000	570 000	510 000	551 000	12 585 000
Financement	1 998 000	1 998 000	561 000	561 000	546 000	546 000	560 000	599 000	4 905 000
	1 998 000	1 998 000	561 000	561 000	546 000	546 000	560 000	599 000	4 905 000

Le contrat de partenariat « UFR « Mathématiques-Informatique-Mécanique MIM » fait partie de l'Opération Campus Lorrain financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par l'université de Lorraine le 27 février 2015 avec le groupement EIFFAGE pour une durée de 27 ans et 3 mois (27 mois de travaux et 25 ans d'exploitation).

Le projet a permis le transfert de l'UFR MIM (Mathématiques - Informatique - Mécanique) et des 5 laboratoires qui lui sont associés du campus du Saulcy vers le Technopôle de Metz dans deux bâtiments neufs, l'un de 9 973 m² pour MIM et l'autre de 3 561 m² pour les laboratoires (LEM3).

L'État a participé à hauteur de 31,41 M€ au financement du coût global de l'investissement de 32,55 M€ HT. L'AE de 36,84 M€ ouverte en 2015 correspond à la participation du MESR et au dédit. Les frais de procédure de 0,69 M€ ont été engagés et payés en 2014.

La mise en service des locaux est effective depuis l'été 2017, date des premiers versements de redevances.

En 2022, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,36 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,12 M€ en AE et CP dont 0,57 M€ au titre du fonctionnement et 0,55 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS LORRAIN - BIOLOGIE-SANTE BRABOIS

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	53 000 000	53 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	3 816 000	3 816 000	1 575 000	1 575 000	1 729 000	1 727 000	1 740 000	1 942 000	42 200 000
Fonctionnement	3 081 000	3 081 000	612 000	612 000	620 000	617 000	631 000	685 000	14 928 000
	3 081 000	3 081 000	612 000	612 000	620 000	617 000	631 000	685 000	14 928 000
Financement	2 755 000	2 755 000	1 136 000	1 136 000	1 006 000	1 008 000	785 000	872 000	11 112 000
	2 755 000	2 755 000	1 136 000	1 136 000	1 006 000	1 008 000	785 000	872 000	11 112 000

Le contrat de partenariat « biologie-santé Brabois » fait partie de l'Opération Campus Lorrain financée sur crédits budgétaires. Il a été signé par l'université de Lorraine le 28 janvier 2016 avec le groupement EIFFAGE pour une durée de 27 ans et 4 mois (28 mois de travaux et 25 ans d'exploitation).

Ce projet a consisté à créer sur le campus Brabois, au sein de l'agglomération nancéenne, un pôle d'enseignement et de recherche dans le domaine de la santé en regroupant les UFR de pharmacie et odontologie dans un nouveau bâtiment de 8 800 m² à proximité de l'UFR de médecine, déjà présent sur le site. Le projet comprenait aussi la construction d'une animalerie principale de 1 800 m².

Le coût global de l'investissement s'élève à 43,67 M€ HT dont 43,15 M€ HT financé par l'État. Ce montant augmenté du dédit de 9,9 M€ a été couvert par une AE de 53 M€ sur le programme 150 en 2016.

La mise à disposition des locaux, intervenue en mai 2018, a impliqué le versement des redevances à partir de 2018.

En 2022, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,73 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,63 M€ en AE et CP dont 0,62 M€ au titre du fonctionnement et 1,01 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS PROMETTEUR CLERMONT-FERRAND(LMV)

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	16 350 000	16 350 000	0	0	0	0	0	0	0
	1 725 530	1 725 530	235 000	235 000	368 000	357 000	424 000	491 000	13 083 470
Fonctionnement	2 025 740	2 025 740	177 000	177 000	286 000	271 000	293 000	295 000	5 120 000
	2 025 740	2 025 740	177 000	177 000	286 000	271 000	293 000	295 000	5 120 000
Financement	2 309 000	2 309 000	250 000	250 000	412 000	399 000	333 000	267 000	2 775 000
	2 309 000	2 309 000	250 000	250 000	412 000	399 000	333 000	267 000	2 775 000

Le contrat de partenariat « Laboratoire Magmas et Volcans - LMV » fait partie de l'Opération Campus Prometteur de Clermont-Ferrand. Il a été signé le 13 septembre 2013 avec le groupement GCC pour une durée d'exploitation de 25 ans.

Le projet a consisté en la construction d'un nouveau bâtiment sur le campus des Cézeaux de 4 200 m² de surface utile pour reloger le laboratoire Magmas et volcans et de libérer le bâtiment « Kessler », optimisant ainsi le patrimoine au niveau du site.

Le montant global de l'investissement de 16,35 M€ HT a été financé à hauteur de 13 M€ par le MESR et de 3 M€ par les collectivités territoriales. L'AE mise en place au moment de la signature du contrat de 16,4 M€ correspond à la participation de l'État à l'investissement et au dédit. Les frais de procédure de 0,5 M€ ont engagés en 2012 et payés en 2013.

Le paiement des redevances a débuté en 2016, les locaux ayant été mis à disposition des locaux au 1^{er} trimestre 2016.

En 2022, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 0,36 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 0,67 M€ en AE et CP dont 0,27 M€ au titre du fonctionnement et 0,40 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS GRAND LILLE "FORMATION-INNOVATION"

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE								
	CP								
Investissement	51 863 000	51 863 603	0	0	0	0	0	0	0
	5 973 607	5 973 607	1 823 000	1 823 000	1 415 000	1 635 000	1 440 000	1 566 000	39 425 393
Fonctionnement	3 991 132	3 991 132	848 000	848 000	1 373 000	912 000	1 291 000	1 418 000	31 160 000
	3 991 132	3 991 132	848 000	848 000	1 373 000	912 000	1 291 000	1 418 000	31 160 000
Financement	4 650 000	4 650 000	809 000	809 000	730 000	870 000	573 000	584 000	5 320 000
	4 650 000	4 650 000	809 000	809 000	730 000	870 000	573 000	584 000	5 320 000

Le contrat de partenariat « formation-innovation » fait partie de l'Opération Campus Grand Lille qui est financée sur crédits du programme 150. Il a été signé le 23 décembre 2013 avec le groupement Eiffage SA. Depuis la dissolution de la COMUE Université Lille Nord de France fin 2019, le marché est porté par l'université de Lille.

Le projet se déploie sur deux sites :

- le site hospitalo-universitaire de Lille à Loos avec deux constructions : le Pôle Formation Santé (extension des locaux de formation de la Faculté de Médecine et création d'une bibliothèque centrale) et Eurasport (création de locaux pour une structure de recherche, développement, formation autour de l'activité physique adaptée) ;
- l'îlot Gare à Roubaix avec le Campus de la Distribution (regroupement de l'Institut du Marketing et du Management de la Distribution et des Langues Étrangères Appliquées - IMMD-LEA dans de nouveaux locaux avec l'abandon de bâtiments vétustes).

Le montant global de l'investissement s'est élevé à 53,2 M€ HT dont 12 M€ ont été financés par les collectivités territoriales. L'AE mise en place par le MESR en 2013 de 51,86 M€ correspond à la contribution de l'État au financement de l'investissement et au dédit. Des frais de procédure, financés par le MESR, ont été engagés et payés en 2013 à hauteur de 1,3 M€.

La mise à disposition des locaux, effectuée de façon échelonnée à partir de mi 2016, a impliqué le versement de redevances à partir de 2016.

En 2022, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,64 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,78 M€ en AE et CP dont 0,91 M€ au titre du fonctionnement et 0,87 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE CP								
Investissement	61 313 154 18 342 248	61 313 154 18 342 248	0 1 129 000	0 1 129 000	0 1 150 000	0 1 345 000	0 1 250 000	0 1 337 000	0 37 909 906
Fonctionnement	22 917 613 22 917 613	22 917 613 22 917 613	2 559 000 2 559 000	2 559 000 2 559 000	2 560 000 2 560 000	2 499 000 2 499 000	2 645 000 2 645 000	2 857 000 2 857 000	54 500 000 54 500 000
Financement	15 346 000 15 346 000	15 346 000 15 346 000	1 846 000 1 846 000	1 846 000 1 846 000	1 850 000 1 850 000	1 747 000 1 747 000	1 750 000 1 850 000	1 873 000 1 873 000	29 700 000 29 700 000

Le contrat de partenariat de Sorbonne université est un « PPP historique ». Il a été signé le 29 juillet 2009 avec la société SOPHI (Bouygues Bâtiment Île-de-France, Exprim – filiales de Bouygues Construction –, le fonds SEIEF et Dexia Crédit local) pour une durée de 28 ans (dont 25 ans d'exploitation).

Le projet de reconstruction du site Sorbonne-Clignancourt situé rue Francis de Croisset dans le 18^e arrondissement de Paris a permis de porter les conditions d'enseignement de ce site au meilleur standard de qualité. Il a consisté en la démolition des bâtiments existants et la construction en deux phases d'un nouveau bâtiment de 21 000 m² qui abrite 8 amphithéâtres (dont un de 500 places), une bibliothèque de 4 500 m², un ensemble sportif de 1 500 m², un important pôle de musicologie et une cafétéria.

Le coût d'investissement (hors crédits CPER de 12 M€) s'est élevé à 61,31 M€ dont 3,2 M€ pour la dépollution des sols et 4,4 M€ de premier équipement.

Les redevances sont financées par le biais de crédits budgétaires depuis la livraison de la 1^{re} tranche de travaux intervenue en juillet 2011 et de la 2^e tranche au printemps 2013.

En 2022, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,35 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 4,25 M€ en AE et CP dont 2,5 M€ au titre du fonctionnement et 1,75 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE-MIRAIL (TOULOUSE II)

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE CP								
Investissement	208 766 000 33 996 789	208 766 000 33 996 789	0 6 167 000	0 6 167 000	0 5 580 000	0 5 509 000	0 5 700 000	0 6 302 000	0 151 091 211
Fonctionnement	9 570 979 9 570 979	9 570 979 9 570 979	869 000 869 000	869 000 869 000	1 645 000 1 645 000	843 000 843 000	1 115 000 1 115 000	1 231 000 1 231 000	38 150 000 38 150 000
Financement	33 467 000 33 467 000	33 467 000 33 467 000	5 637 000 5 637 000	5 637 000 5 637 000	5 798 000 5 798 000	5 452 000 5 452 000	5 460 000 5 460 000	5 607 000 5 607 000	50 590 000 50 590 000

Le contrat de partenariat concernant la rénovation du campus du Mirail, d'une durée de 30 ans, a été signé le 21 décembre 2012 par l'université Jean-Jaurès Toulouse 2 avec la société Miralis constituée avec Vinci Construction.

Cette opération d'une surface SHON de 61 000 m² constitue la 3^e phase de recomposition du campus du Mirail à Toulouse. Elle comprend la rénovation/reconstruction des bâtiments abritant les UFR « histoire, arts et archéologie », « sciences, espaces, sociétés », « lettres, philosophie, musique », la Gouvernance et des espaces mutualisés, la

reconstruction du pavillon de la recherche, la construction du pôle archéo-sciences ainsi que la réalisation d'aménagements extérieurs.

L'AE de 202 M€, mise en place au moment de la signature du contrat, correspondant pour 185 M€ au coût de l'investissement et pour 17 M€ à celui du dédit. Les dépenses d'investissement comprennent également le financement du 1^{er} équipement à hauteur de 6,77 M€ couverte en CP sur 3 années (3,1 M€ en 2014, 2,7 M€ en 2015 et le solde en 2016).

Par ailleurs, le MESR a également versé à l'université des crédits d'ingénierie et de procédure (indemnités dues aux candidats non retenus) pour un montant de 4,97 M€ dont 0,3 M€ en 2020 en vue de la renégociation du financement du contrat de partenariat, qui a abouti en 2022.

L'opération a été réalisée en plusieurs phases de travaux avec des mises en service qui se sont échelonnées de mars 2015 à fin 2016. Le paiement de redevances a débuté en 2015 avec la mise à disposition de la 1^{re} phase de travaux.

En 2022, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 5,51 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 6,29 M€ en AE et CP dont 0,84 M€ au titre du fonctionnement et 5,45 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE									
CP									
Investissement	28 907 070 9 386 004	28 907 070 9 386 004	0 851 000	0 851 000	0 1 012 000	0 1 086 000	0 1 097 000	0 1 177 000	0 15 310 066
Fonctionnement	10 776 000 10 776 000	10 776 000 10 776 000	1 686 000 1 686 000	1 686 000 1 686 000	1 422 000 1 422 000	1 485 000 1 485 000	1 671 000 1 671 000	1 917 000 1 917 000	31 552 000 31 552 000
Financement	4 874 800 4 874 800	4 874 800 4 874 800	514 000 514 000	514 000 514 000	454 000 454 000	487 000 487 000	420 000 420 000	418 000 418 000	2 850 000 2 850 000

Le contrat de partenariat de l'Université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ) est un « PPP historique ». D'une durée de 25 ans à compter de la mise à disposition de l'ouvrage, il a été signé le 20 novembre 2009 avec la société ORIGO, constituée par les filiales du groupe Bouygues (Bouygues Bâtiment Île-de-France, SODEARIF, Exprimm, SEIEF et Dexia Crédit local).

Le projet a consisté en la construction, sur un terrain cédé gratuitement par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'un bâtiment de 14 000 m² pour accueillir les locaux d'enseignement et de recherche de l'UFR de santé.

Compte-tenu des financements des collectivités territoriales de 13 M€ (6 M€ de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et 7 M€ du département des Yvelines) et des crédits État inscrits au CPER 2007-2014 pour 10 M€, l'AE mise en place par le MESR lors de la signature du contrat a été limitée à 28,91 M€.

La livraison du bâtiment est intervenue fin juin 2012 impliquant le paiement des redevances à partir de cette date.

En 2022, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,09 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,97 M€ en AE et CP dont 1,48 M€ au titre du fonctionnement et 0,49 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	812 699 256 133 919 133	812 669 256 163 919 133	0 22 371 000	0 22 371 000	0 21 779 000	0 22 648 000	0 22 755 000	0 24 802 000	0 587 073 123
Fonctionnement	84 670 558 84 670 558	84 670 558 84 670 558	11 416 000 11 416 000	11 416 000 11 416 000	12 628 000 12 628 000	11 693 000 11 693 000	12 307 000 12 307 000	13 694 000 13 694 000	276 436 000 276 436 000
Financement	118 882 262 118 882 262	118 882 292 118 882 292	18 619 000 18 619 000	18 619 000 18 619 000	18 964 000 18 964 000	18 223 000 18 223 000	18 039 000 18 139 000	18 868 000 18 868 000	232 767 000 232 767 000

Les treize marchés de partenariat conclus dans le domaine de compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur et financés sur le programme 150 ont été signés entre 2009 et 2016 :

- trois PPP historiques en 2009 : restructuration du site Clignancourt - Sorbonne Université (ex Paris IV), ZAC Rive Gauche - Université de Paris (ex Paris VII Diderot) et l'UFR santé – université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- un PPP historique en 2010 : rénovation du parc zoologique de Paris – MNHN ;
- un PPP historique en 2012 : rénovation du campus du Mirail - université Jean-Jaurès - Toulouse 2 ;
- quatre PPP Campus en 2013 : Campus innovant de Dijon (université de Bourgogne), Campus prometteur de Clermont-Ferrand (Laboratoire Magma Volcan), campus numérique (université européenne de Bretagne) et Campus Grand Lille (formation et innovation) ;
- un PPP Campus en 2015 : Campus Lorrain (construction de l'UFR « Mathématiques – informatique – Mécanique » MIM à Metz) ;
- trois PPP Campus en 2016 : Campus Lorrain (opération biologie-santé sur le campus Brabois à Nancy), Campus prometteur Paris-Est (réhabilitation énergétique du bâtiment Copernic de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée) et Campus Grand Lille (recherche-cité scientifique).

Toutes les opérations immobilières faisant l'objet de ces contrats de partenariat ont été livrées. Le MESR participe au financement des redevances tant pour la part investissement que pour les frais financiers ou de fonctionnement (GER et frais de gestion essentiellement). Les montants indiqués correspondent aux crédits versés aux porteurs de projet par le MESR jusqu'en 2022.

En 2022, le coût de financement des 13 PPP signés dans le domaine de compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur, pris en charge sur des crédits du programme 150, représente un montant de 29,92 M€ en AE et 52,57 M€ en CP dont :

- 22,65 M€ en CP pour couvrir des loyers « investissement » (dotations en titre 7) ;
- 29,92 M€ en AE et CP au titre des frais financiers et fonctionnement (dotations en titre 3 et en titre 6),

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

MARCHÉ DE PARTENARIAT / UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE (UEB C@MPUS)

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	41 060 000	41 060 000	0	0	0	0	0	0	0
	4 432 772	4 432 772	1 012 000	1 012 000	1 050 000	1 050 000	1 046 000	1 152 000	32 367 228
Fonctionnement	4 979 460	4 979 460	648 000	648 000	600 000	568 000	615 000	669 000	9 695 000
	4 979 460	4 979 460	648 000	648 000	600 000	568 000	615 000	669 000	9 695 000
Financement	5 625 000	5 625 000	893 000	893 000	919 000	931 000	925 000	958 000	7 931 000
	5 625 000	5 625 000	893 000	893 000	919 000	931 000	925 000	958 000	7 931 000

Le contrat de partenariat du campus numérique de l'université européenne de Bretagne a été signé le 25 novembre 2013 avec la société Breizh Connect avec un volet numérique d'une durée d'exploitation de 10 ans et d'un volet immobilier d'une durée d'exploitation de 25 ans. Il est porté depuis le 1^{er} janvier 2020 par le GIP numérique de Bretagne en raison de la dissolution de la COMUE.

Le projet UEB C@mpus a permis la mise en commun, entre tous les établissements publics d'enseignement supérieur bretons, de ressources destinées à l'enseignement et à la recherche au moyen d'un ensemble d'équipements numériques installés pour partie sur des sites existants et pour partie dans quatre nouveaux bâtiments construits dans le cadre du contrat de partenariat.

L'État a financé sur le programme 150 uniquement le volet immobilier du contrat pour un montant d'investissement de 36,06 M€. L'AE de 41,06 M€ ouverte en 2013 correspond à ce montant augmenté du dédit de 5 M€. Le MESR a couvert par ailleurs les frais de procédure et d'ingénierie pour un montant total de 2,14 M€.

Le premier versement de redevances est intervenu en 2015 à la mise à disposition des locaux.

En 2022, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 1,05 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 1,50 M€ en AE et CP dont 0,57 M€ au titre du fonctionnement et 0,93 M€ pour les frais financiers.

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CAMPUS INNOVANT UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	24 558 495	24 558 495	0	0	0	0	0	0	0
	3 909 754	3 909 754	686 000	686 000	656 000	656 000	650 000	674 000	17 982 741
Fonctionnement	1 156 904	1 156 904	85 000	85 000	195 000	266 000	265 000	375 000	5 770 000
	1 156 904	1 156 904	85 000	85 000	195 000	266 000	265 000	375 000	5 770 000
Financement	4 465 462	4 465 462	852 000	852 000	807 000	711 000	772 000	792 000	8 127 000
	4 465 462	4 465 462	852 000	852 000	807 000	711 000	772 000	792 000	8 127 000

Le contrat de partenariat du campus innovant porté par l'université de Bourgogne, d'une durée d'exploitation de 25 ans, a été signé le 18 juillet 2013 avec la société PRISMA 21, filiale de la société Bouygues.

Cette opération a permis la rénovation énergétique du bâtiment Mirande, la construction de trois bâtiments : l'institut Marey - maison de la métallurgie, un espace multiplex destiné à la vie étudiante et une maison internationale des chercheurs-MIC qui est exploitée en résidence hôtelière.

L'AE mise en place par l'État lors de la signature du contrat de 24 M€ correspond à la participation du MESR au coût de l'investissement (22 M€ sur un total de 24,8 M€) et au dédit (2 M€). En outre, l'université a bénéficié de crédits d'ingénierie dont 0,16 M€ au titre de l'assistance à la personne publique et de 0,4 M€ pour les frais de procédure (indemnités dues aux candidats non retenus).

La mise à disposition de locaux, intervenue entre mai et juin 2015, a impliqué le paiement de redevances à partir du 2^e trimestre 2015.

En 2022, la participation du MESR au financement du PPP a représenté un montant de 0,66 M€ en CP pour la part investissement et un montant de 0,98 M€ en AE et CP dont 0,27 M€ au titre du fonctionnement et 0,71 M€ pour les frais financiers.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 14 044 532 783	CP ouverts en 2022 * (P1) 14 118 591 863
AE engagées en 2022 (E2) 13 856 483 571	CP consommés en 2022 (P2) 13 914 586 271
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 49 513 431	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 159 040 687
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 138 535 781	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 13 755 545 584

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 999 720 189				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 441 175				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 1 000 161 364	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 159 040 687	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 841 120 677
AE engagées en 2022 (E2) 13 856 483 571	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 13 755 545 584	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 100 937 987
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 942 058 664
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 228 284 157
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 713 774 507

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer au 31/12/2022 est fixé à 942,06 M€. Ces restes à payer proviennent essentiellement de l'exécution de l'action 14 « immobilier » pour un montant de 936,49 M€ d'engagements non couverts par des crédits de paiement qui se décompose comme suit :

- 298,96 M€ au titre des CPER (contrats de plan État-régions 2015-2020 et 2021-2027 comprenant les fonds de concours),
- 607,55 M€ au titre des marchés de partenariat (PPP) y compris ceux de l'opération Campus financés sur crédits budgétaires,
- 5,57 M€ au titre des opérations « campus prometteurs et innovants » réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique (MOP),
- 5,04 M€ au titre de l'opération de construction du campus hospitalo-universitaire Nord Grand Paris (CHUNGP),
- 19,37 M€ au titre d'opérations hors CPER dont l'exécution du contrat d'Avenir Pays de la Loire et la dépollution du site d'Arcueil.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	47 029 608 54 504 171	3 661 872 257 3 739 986 557	3 708 901 865 3 794 490 728	47 029 608 54 504 171	3 661 872 257 3 739 993 550	3 708 901 865 3 794 497 721

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	47 029 608	54 504 171	47 029 608	54 504 171
Rémunérations d'activité	27 079 553	30 590 425	27 079 553	30 590 425
Cotisations et contributions sociales	19 457 874	23 191 421	19 457 874	23 191 421
Prestations sociales et allocations diverses	492 181	722 324	492 181	722 324
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 661 872 257	3 738 880 436	3 661 872 257	3 738 887 429
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		105 175		112 168
Subventions pour charges de service public	3 661 872 257	3 738 775 261	3 661 872 257	3 738 775 261
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 106 121		1 106 121
Transferts aux collectivités territoriales		65 000		65 000
Transferts aux autres collectivités		1 041 121		1 041 121
Total	3 708 901 865	3 794 490 728	3 708 901 865	3 794 497 721

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 743 762 096	3 743 769 089
<i>Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel</i>	105 175	112 168
<i>Subventions pour charges de service public</i>	3 743 656 921	3 743 656 921
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 106 121	1 106 121
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	65 000	65 000
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	1 041 121	1 041 121
TOTAL hors dépenses de personnel (HT2)	3 744 868 217	3 744 875 210

Le tableau ci-dessus présente la réalisation de l'action 01 après correction des erreurs d'imputation dans le système d'information financière de l'État Chorus au titre notamment de la certification en langue anglaise.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

0,1 M€ en AE et CP ont été engagés et payés par les rectorats pour l'organisation des examens et concours de niveau licence de l'enseignement supérieur relevant de leur compétence.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 01 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » s'élèvent à **3 743,7 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**, soit +157,2 M€ par rapport à l'exécution 2021.

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la poursuite :

- de la mise en œuvre des dispositions de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants « ORE », soit **152,7 M€** au titre des capacités d'accueil dans les filières en tension, de la mise en place de dispositifs pour accompagner les étudiants vers la réussite en licence (notamment les dispositifs « oui si ») et de l'investissement pédagogique des enseignants-chercheurs ;
- de la montée en puissance de loi de programmation de la recherche (**172,8 M€**) soit 98,2 M€ de mesures RH (refonte indemnitaire des enseignants chercheurs et des personnels ITRF, revalorisation des jeunes chercheurs, restructuration des professeurs d'université et maîtres de conférence) et 72,2 M€ pour le budget des universités (soutien à la trajectoire d'emploi et financement des CPJ). Cela inclut également 2,5 M€ au titre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT).
- du soutien aux projets pédagogiques en lien avec le contrat, proposés par les établissements dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (**24 M€**) ;
- de la mise en œuvre de la réforme des études de santé, dans le cadre de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (**37 M€**), et notamment l'amélioration du taux d'encadrement et la hausse du nombre d'étudiants en deuxième année de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP) en raison de la disparition du numerus clausus ;

Par ailleurs, ils financent des actions nouvelles concernant :

- diverses mesures RH (**30,3 M€**) notamment 12,9 M€ de revalorisation indiciaire des personnels administratifs de catégorie C, 6,5 M€ pour la convergence des régimes indemnitaires en Île-de-France, 4,7 M€ de revalorisation du RIFSEEP des personnels administratifs et sociaux, 3,3 M€ d'indemnité inflation et 2,6 M€ au titre de la poursuite du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » ;
- la mise en place de la certification en langue (5,1 M€) ;
- le plan Égalité des chances recouvrant de nouvelles modalités d'accès aux formations et accompagnement (**3 M€**) ;
- la création d'un nouveau site de la faculté de médecine aux Antilles ainsi que de 6 nouvelles facultés d'odontologie (**2,8 M€**) ;
- le soutien exceptionnel du ministère aux établissements suite à l'augmentation des coûts de l'énergie (**16,1 M€**) ;
- l'accueil des étudiants ukrainiens (**2,7 M€**).

De façon détaillée, les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 01 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (3 540 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau licence, et notamment pour l'essentiel des dispositions rappelées ci-dessous, à l'exception de celles mentionnées dans les crédits de fonctionnement.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 3 381,9 M€ (95,5 %) aux universités et assimilés ;
- 124,3 M€ (3,5 %) aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 31,1 M€ (0,9 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 2,3 M€ (0,1 %) aux communautés d'universités et d'établissements ;
- 0,3 M€ aux opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 0,1 M€ aux opérateurs de l'État (autre programme chef de file).

- **crédits de fonctionnement (203,7 M€)** détaillés comme suit :

• **crédits de fonctionnement récurrent (177,3 M€)** mobilisés principalement pour le financement du fonctionnement des universités, dont 75,7 M€ ont été consacrés à la compensation de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers. Ces crédits de fonctionnement récurrents ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 175,1 M€ (98,8 %) aux universités et assimilés ;
- 1,3 M€ (0,7 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche.
- 0,9 M€ (0,5 %) aux écoles et formations d'ingénieurs.

• **crédits d'accompagnement (26,4 M€)** versés pour la dotation exceptionnelle liée à l'augmentation des coûts de l'énergie (16,1 M€), la certification en langue (5,1 M€), la mise en œuvre de loi ORE (1,8 M€), et pour des soutiens exceptionnels du MESR (3,4 M€) tels que le soutien à l'organisation des concours des écoles normales supérieures (ENS) et la compensation des droits d'inscription pour les instituts d'études politiques (IEP).

À l'instar de l'année 2021, les moyens du plan de relance se sont ajoutés aux moyens budgétaires du programme.

DÉPENSE D'INTERVENTION

Transferts aux collectivités territoriales (0,07 M€)

0,07 M€ ont été exécutés au titre du financement des campus connectés.

Transferts aux autres collectivités (1 M€)

0,3 M€ ont été versés à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) au titre notamment du soutien de la trajectoire financière de l'établissement et de diverses mesures salariales et 0,7 M€ ont été versés au GIP Bretagne suite au transfert de 12 emplois.

ACTION**02 – Formation initiale et continue de niveau master**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Formation initiale et continue de niveau master	30 020 100	2 509 171 075	2 539 191 175	30 020 100	2 509 171 075	2 539 191 175
	70 635 371	2 505 616 125	2 576 251 496	70 635 371	2 505 911 873	2 576 547 245

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	30 020 100	70 635 371	30 020 100	70 635 371
Rémunérations d'activité	17 031 560	40 973 586	17 031 560	40 973 586
Cotisations et contributions sociales	12 461 160	29 411 716	12 461 160	29 411 716
Prestations sociales et allocations diverses	527 380	250 070	527 380	250 070
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 507 462 501	2 503 882 648	2 507 462 501	2 504 178 396
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-1 087 289		-791 541
Subventions pour charges de service public	2 507 462 501	2 504 969 937	2 507 462 501	2 504 969 937
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 708 574	1 733 477	1 708 574	1 733 477
Transferts aux collectivités territoriales		22 500		22 500
Transferts aux autres collectivités	1 708 574	1 710 977	1 708 574	1 710 977
Total	2 539 191 175	2 576 251 496	2 539 191 175	2 576 547 245

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 491 199 258	2 491 495 006
<i>Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel</i>	-1 087 289	-791 541
<i>Subventions pour charges de service public</i>	2 492 286 547	2 492 286 547
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 733 477	1 733 477
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	22 500	22 500
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	1 710 977	1 710 977
TOTAL hors dépenses de personnel (HT2)	2 492 932 735	2 493 228 483

Le tableau ci-dessus présente la réalisation de l'action 02 après correction des erreurs d'imputation, au titre des dépenses immobilières et de la certification en langue anglaise.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

-1 M€ en AE et -0,7 M€ en CP se décomposent de la manière suivante :

- 0,3 M€ en AE et CP par les rectorats pour l'organisation des examens et concours de niveau master de l'enseignement supérieur relevant de leurs compétences.
- -1,3 M€ en AE et -1,1 M€ en CP par le service interacadémique des examens et concours (SIEC) dans le cadre de l'organisation des examens et concours de l'enseignement supérieur de niveau master, correspondent à des rétablissements de crédits.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 02 « Formation initiale et continue de niveau master » s'élèvent à **2 492,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**, soit +55 M€ par rapport à l'exécution 2022.

Les crédits se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (2 357,5 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau master des établissements.

Ils comprennent notamment des moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de :

- la montée en puissance de la loi de programmation de la recherche (24,1 M€) (mesure RH : refonte indemnitaire, revalorisation des jeunes chercheurs);
- la transformation pédagogique du second cycle des études de santé à travers notamment de l'acquisition de matériels de simulation, la mise en place d'examen cliniques objectifs et structurés (12 M€) ;
- le soutien aux instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) en lien avec la réforme de la formation des enseignants des premier et second degrés intervenue à la rentrée 2022 (8,5 M€) ;
- des mesures RH telles que la protection sociale complémentaire, l'indemnité inflation, revalorisation indemnitaire des personnels administratifs (12,4 M€).

Ces crédits ont été ventilés par grande catégorie d'opérateurs :

- 1 921 M€ (81,5 %) aux universités et assimilés ;
- 249,5 M€ (10,6 %) aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 186,6 M€ (7,9 %) aux autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 0,3 M€ aux opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- 0,1 M€ aux communautés d'universités et d'établissements.

- **crédits de fonctionnement (134,8 M€)** détaillés comme suit :

- **Crédits de fonctionnement récurrent (131,8 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements dont 43,2 M€ consacrés à la compensation de l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers et des fonctionnaires stagiaires inscrits en institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE).

Ces crédits récurrents ont été ventilés par grande catégorie d'opérateurs :

- 84,5 M€ (64,1 %) ont été attribués aux universités et assimilés;
- 25,8 M€ (19,6 %) ont été octroyés aux écoles et formations d'ingénieurs ;
- 21,5 M€ (16,3 %) financent notamment le fonctionnement « des autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont 6,7 M€ pour les écoles normales supérieures (ENS), 6,6 M€ pour les instituts d'études politiques (IEP) et la fondation nationale des sciences politiques (FNSP), 3,9 M€ pour le conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et 1,8 M€ pour l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO). Les 2,5 M€ restants participent au financement du fonctionnement des opérateurs suivants : Collège de France, école des hautes études en sciences sociales (EHESS), muséum national d'histoire naturelle (MNHN), école nationale des arts et techniques du théâtre (ENSATT), école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), école pratique des hautes études (EPHE), institut d'administration des entreprises de Paris (IAE) et Paris-Dauphine.
- **Crédits d'accompagnement (3 M€) : 2,9 M€** ont été consacrés au financement des concours d'entrée aux grandes écoles ainsi qu'au concours de l'agrégation et **0,2 M€** pour le financement de la coordination de la formation continue dans l'enseignement supérieur.

Au titre des subventions pour charges de service public, sont retraités 12,6 M€ imputés de manière erronée sur l'action 02 (certifications de langue anglaise, mesures immobilières, MOOC, indemnités de frais de déplacement CCNU et CNAP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Transferts aux collectivités territoriales

0,02 M€ de crédits en AE et CP ont été consommés par le SIEC dans le cadre de l'organisation des concours et examens.

Transferts aux autres collectivités

1,7 M€ ont été alloués à l'école des hautes études en santé publique (EHESP) pour sa dotation de fonctionnement.

ACTION**03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Formation initiale et continue de niveau doctorat	9 641 200 12 901 729	392 244 750 433 039 691	401 885 950 445 941 420	9 641 200 12 901 729	392 244 750 433 039 691	401 885 950 445 941 420

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 641 200	12 901 729	9 641 200	12 901 729
Rémunérations d'activité	5 522 819	7 526 251	5 522 819	7 526 251
Cotisations et contributions sociales	4 017 290	5 311 742	4 017 290	5 311 742
Prestations sociales et allocations diverses	101 091	63 736	101 091	63 736
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	386 381 657	426 121 876	386 381 657	426 121 876
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 370		1 370
Subventions pour charges de service public	386 381 657	426 120 506	386 381 657	426 120 506
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 863 093	6 917 815	5 863 093	6 917 815
Transferts aux ménages		827 571		827 571
Transferts aux autres collectivités	5 863 093	6 090 244	5 863 093	6 090 244
Total	401 885 950	445 941 420	401 885 950	445 941 420

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

0,001 M€ en AE et CP, consommés par les rectorats, relèvent d'une erreur d'imputation et auraient dû être exécutés sur l'action 15.

SUBVENTIONS POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charge de service public de l'action 03 s'élèvent à **426,1 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Le réalisé est plus important que la prévision de la LFI 2022.

Ils comprennent notamment les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la loi de programmation de la recherche (7,3 M€) dont 5,4 M€ pour la revalorisation et la création de nouveaux contrats doctoraux.

De façon détaillée, les crédits versés au titre des subventions pour charge de service public pour l'action 03 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (393,4 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la formation initiale et continue de niveau doctorat des établissements.

Ces crédits sont ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 338 M€ (85,9 %) pour les universités et assimilés ;
- 45,9 M€ (11,7 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 5,8 M€ (1,5 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 1,1 M€ (0,2 %) pour les communautés d'universités et d'établissements (ComUE) ;
- 2,6 M€ (0,7 %) pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file).

- **crédits de fonctionnement récurrent (32,7 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements :

- 28,4 M€ (86,9 %) ont été attribués à ce titre aux universités et assimilés ;
- 2,4 M€ (7,3 %) pour le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
- 0,9 M€ (2,7 %) ont été alloués pour le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont 0,5 M€ pour les Écoles normales supérieures (ENS), 0,2 M€ pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), 0,1 M€ pour l'École pratique des hautes études (EPHE) et 0,1 M€ pour les Instituts d'études politiques (IEP) ;
- 1 M€ (3,1 %) pour le financement des communautés d'universités et d'établissements (ComUE).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

0,8 M€ ont été versés à l'Institut universitaire européen de Florence (IUEF) au titre de la convention cadre relative aux doctorants de l'IUEF financés par l'État français.

Transferts aux autres collectivités

6 M€ ont été versés au titre de la participation financière 2022 de la France au fonctionnement de l'Institut universitaire européen de Florence (IUEF), **0,1 M€** à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et au réseau des affaires juridiques de l'enseignement supérieur et de la recherche (JURISUP).

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

ACTION

04 – Établissements d'enseignement privés

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Établissements d'enseignement privés		93 895 852 92 440 578	93 895 852 92 440 578		93 895 852 92 443 722	93 895 852 92 443 722

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement		95		3 239
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		95		3 239
Titre 6 : Dépenses d'intervention	93 895 852	92 440 483	93 895 852	92 440 483
Transferts aux autres collectivités	93 895 852	92 440 483	93 895 852	92 440 483
Total	93 895 852	92 440 578	93 895 852	92 443 722

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Titre 5 : Dépenses d'investissement	95	3 239
<i>Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État</i>	95	3 239
Titre 6 : Dépenses d'intervention	92 090 483	92 090 483
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	92 090 483	92 090 483
TOTAL hors dépenses de personnel (HT2)	92 090 578	92 093 722

Le tableau ci-dessus présente la réalisation de l'action 04 après correction des erreurs d'imputation dans le système d'information financière de l'État Chorus.

DÉPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT

0,003 M€ en CP ont été imputés par erreur par un rectorat sur l'action 04 en lieu et place de l'action 14.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les transferts aux autres collectivités correspondent aux subventions versées à :

- 64 associations non lucratives de gestion des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) qui ont reçu cette qualification en application de l'article L.732-1 du code de l'éducation en soutien à leur contribution aux missions de service public de l'enseignement définies par l'article L 123-3 du code de l'éducation et notamment à leur politique sociale ;
- 4 associations qui assurent la formation des enseignants et la mise en place des masters destinés aux métiers de l'enseignement.

Les 64 EESPIG correspondent à :

- 14 écoles de commerce et de management ;
- 5 Instituts catholiques ;
- 6 autres établissements « libres » ;
- 33 écoles d'ingénieur ;
- 6 établissements « autres ».

Il n'y a pas nécessairement identité entre l'association de gestion, bénéficiaire de la subvention, et l'EESPIG. En effet, dans certains cas, un groupe d'écoles est reconnu comme un seul EESPIG mais le groupe comprend autant d'associations de gestion que d'écoles. Dans d'autres cas, une association de gestion peut subventionner plusieurs écoles reconnues EESPIG. Enfin, des EESPIG peuvent fusionner.

Par ailleurs, le ministère chargé de l'enseignement supérieur donne la qualification d'EESPIG à 4 établissements privés intervenant dans le domaine du ministère de l'agriculture, mais c'est ce dernier qui les subventionne sur le programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricole » et ces 4 EESPIG intervenant dans le domaine de l'enseignement agricole ne sont pas comptabilisés.

La qualification d'EESPIG étant attribuée pour une durée limitée, ces établissements font l'objet d'une évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et d'une expertise du Comité consultatif de l'enseignement supérieur privé (CCESP) en vue du renouvellement de la qualification d'EESPIG en application de l'article L. 732-3 du code de l'éducation.

Les EESPIG délivrent des diplômes autorisés par le MESR (titre d'ingénieur diplômé, diplômes conférant grade universitaire ou visés par l'État) et signent avec celui-ci des contrats pluriannuels sur la période correspondant à la durée de la qualification d'EESPIG.

En 2022, le MESR a conduit le dialogue contractuel avec 25 EESPIG :

- 6 EESPIG de la Vague A (contrat 2022-2026) : 1 à Montpellier, 1 à Toulouse et 4 à Lyon ;
- 19 EESPIG de la Vague B (contrat 2022-2027) : 3 en Normandie, 4 en Bretagne, 8 en Pays-de-la-Loire et 4 en Nouvelle Aquitaine.

Après avis favorable émis par le CCESP, ces EESPIG ont vu leur qualification renouvelée pour la durée des nouveaux contrats à l'exception d'un établissement (Institut Catholique de Rennes) pour lequel le label n'a été renouvelé que pour 2 ans avec une clause de revoyure.

Par rapport à 2021, le nombre d'EESPIG bénéficiaires des crédits du Programme 150 en 2022 est resté constant (64) avec un établissement nouveau (École de design de Nantes) et un établissement sorti de la liste des EESPIG (Pôle Universitaire Léonard de Vinci).

Les crédits exécutés en 2022 sur l'action 04 s'élèvent à **92,4 M€ en AE et en CP**. 92,1 M€ ont été exécutés pour les établissements d'enseignement privé ; les 0,35 M€ restants relèvent d'une erreur d'imputation et auraient dû être exécutés sur l'action 15.

Les crédits exécutés en 2022 (**92,1 M€**, soit **+2 M€** par rapport à 2021) ont été répartis de la façon suivante :

- **77 M€** versés aux 64 associations non lucratives de gestion des établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général ;
- **15,1 M€** au bénéfice de 4 associations (FORMIRIS, ADAAE, ISLRF et Campus FSJU, ex NEHER) qui assurent la formation des enseignants et la mise en place des masters destinés aux métiers de l'enseignement. En application de l'article L. 914-1 du code de l'éducation, la formation des enseignants de l'enseignement privé est ainsi financée par l'État aux mêmes niveaux et dans les mêmes limites que celle des enseignants de l'enseignement public, dans le cadre de conventions passées avec les organismes de formation. Ces conventions ont été signées en 2014, le montant de la subvention étant fixé chaque année par voie d'avenant

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

assorti d'une annexe financière. Dans ce cadre, sont pris en compte, au titre de la formation initiale, les effectifs étudiants inscrits dans les masters destinés aux métiers de l'enseignement. La subvention accordée à l'association FORMIRIS tient compte également de la rémunération des tuteurs et des stagiaires bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire.

L'année 2021 avait été marquée par une augmentation de 8,4 M€ des crédits alloués aux EESPIG qui avait permis de mettre en place un nouveau modèle de répartition visant à objectiver les subventions aux EESPIG avec une part fixe, principale, et une part complémentaire, variable. La part fixe, selon un critère quantitatif, est fondée sur l'évolution des effectifs étudiants, d'une année à l'autre. La part variable est établie sur des critères qualitatifs, correspondant aux priorités nationales de l'enseignement supérieur, telles que l'encadrement du corps enseignant, la recherche, la politique sociale et la participation de l'établissement à la politique de sites.

En 2022, les dotations calculées en 2021 ont été reconduites.

En 2022, l'Institut Français de la Mode a bénéficié d'un soutien exceptionnel de 0,08 M€. Formiris a bénéficié de 0,5 M€ au titre de la réforme des INSPE. Enfin, 0,5 M€ ont été versés d'une part pour la mise en place de formation FSS/Paréo à certains EESPIG, et, d'autre part, pour la transformation pédagogique en deuxième cycle d'études de médecine de l'Institut catholique de Lille.

En fin de gestion, une enveloppe supplémentaire de 1 M€ a été répartie sur 11 EESPIG ayant connu une forte croissance d'effectifs étudiants entre 2020 et 2021.

Les effectifs étudiants inscrits dans les formations sous le contrôle du MESR dispensées par les EESPIG ont connu une croissance de +7,7 % et sont passés de 125 830 étudiants en 2020-2021 à 131 119 étudiants en 2021-2022. La dotation ne prend en compte que les étudiants inscrits en formation initiale sous statut étudiant.

ACTION

05 – Bibliothèques et documentation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Bibliothèques et documentation	28 826 989	432 387 859	461 214 848	28 826 989	432 387 859	461 214 848
	35 787 001	441 094 219	476 881 220	35 787 001	441 094 219	476 881 220

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	28 826 989	35 787 001	28 826 989	35 787 001
Rémunérations d'activité	16 511 983	20 421 031	16 511 983	20 421 031
Cotisations et contributions sociales	12 009 900	15 099 079	12 009 900	15 099 079
Prestations sociales et allocations diverses	305 106	266 891	305 106	266 891
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	430 238 257	439 033 392	430 238 257	439 033 392

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public	430 238 257	439 033 392	430 238 257	439 033 392
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 149 602	2 060 827	2 149 602	2 060 827
Transferts aux autres collectivités	2 149 602	2 060 827	2 149 602	2 060 827
Total	461 214 848	476 881 220	461 214 848	476 881 220

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 05 « Bibliothèques et documentation » s'élèvent à **439 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (321,4 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels des établissements.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 282,4 M€ (87,9 %) pour les universités et assimilés ;
- 19,1 M€ (5,9 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 16,9 M€ (5,3 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 3 M€ (0,9 %) pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

- **crédits de fonctionnement (117,6 M€)** détaillés comme suit :

• **Crédits de fonctionnement récurrent (106,3 M€)** répartis comme suit :

- **72,1 M€ (67,8 %)** ont été versés aux universités et assimilés ;
- **23,8 M€ (22,4 %)** financent le fonctionnement des « opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur » dont : **19,1 M€** pour l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) qui permettent d'assurer son fonctionnement global (2,1 M€) et le financement du groupement de commandes dans le cadre du marché Elsevier 2019-2022 (17 M€) ; **2,1 M€** pour la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNU) ; **1,7 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP Bulac et **0,9 M€** pour le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLÉS) ;
- **8,9 M€ (8,4 %)** financent le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont : **2,7 M€** pour l'institut national d'histoire de l'art (INHA), **1,9 M€** pour l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), **1,4 M€** pour l'école nationale des Chartes, **0,9 M€** sont versés au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), **0,7 M€** pour le Museum national d'histoire naturelle (MNHN), **0,5 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP) incluant 0,3 M€ pour la fondation nationale des sciences politiques (FNPS) et **0,5 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL. Les **0,3 M€** restants sont alloués à l'EPHE, la maison des sciences de l'Homme (MSH), l'école des hautes études en sciences Sociales (EHES), au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), au Collège de France, l'École nationale supérieure Louis-Lumière et à l'école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) ;
- **1,5 M€ (1,4 %)** au titre de la participation au fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs.

• **Crédits d'accompagnement (11,3 M€)**

La politique nationale menée en faveur de la documentation et de l'information scientifique et technique repose sur une double orientation : le soutien aux politiques d'établissement et le soutien à des projets nationaux qui impliquent

l'ensemble de la communauté universitaire et permettent de faire face aux mutations intervenant dans ce domaine. Les crédits d'accompagnement sont détaillés comme suit :

- **5,1 M€ au titre du soutien au réseau documentaire** : un certain nombre d'établissements ont bénéficié d'une aide directe du ministère pour les soutenir sur des opérations ponctuelles autour de la valorisation des collections scientifiques des collections de recherche. Les aides de ce type (ponctuelles ou pluriannuelles) ont vocation à être prises en charge par le **GIS CollEx-Persée et par Persée comme opérateur pour les publications scientifiques**, qui est désormais mis en place et a vocation à devenir l'opérateur pour soutenir les politiques de développement et de valorisation des collections d'excellence, intéressant l'ensemble de la communauté de la recherche, pour mieux répondre aux enjeux en favorisant la mutualisation. C'est dans ce cadre que seront portés les soutiens au signalement des collections, les soutiens au développement des collections d'excellence (les anciens CADIST, centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique), le soutien au développement de services aux chercheurs, ainsi que les plans de conservation partagés des collections de périodiques et leur valorisation ;
- **1,9 M€ au titre du plan « bibliothèques ouvertes + » et Dimanche à Paris** : dans le cadre du plan national de vie étudiante, le plan « bibliothèques ouvertes + » a été lancé en 2016 afin d'augmenter les plages d'ouverture des bibliothèques universitaires et d'améliorer la qualité des services à destination des étudiants. Un effort particulier a été recherché pour développer l'ouverture en semaine de 19 à 22 heures, le samedi et le dimanche après-midi, ainsi que l'accès pendant les périodes de révision pour les examens, en incitant la recherche de synergies entre établissements ;
- **1,6 M€ au titre du soutien aux bibliothèques interuniversitaires (BIU)** : depuis le transfert des compétences et des moyens aux universités, les moyens pérennes des BIU, qui fédèrent d'importantes collections au profit de publics nombreux, n'ont pas évolué. Les universités partenaires, dans un contexte contraint, ont surtout privilégié les établissements relevant de leur stricte compétence. Le ministère a souhaité faire un effort particulier pour mettre à niveau ces établissements afin d'améliorer les capacités et la qualité d'accueil en Île-de-France, région où les tensions sont particulièrement fortes en la matière. Sont inclus à ce titre les frais de fonctionnement liés à l'extension des nouvelles salles de la bibliothèque Sainte-Barbe ;
- **1,5 M€ au titre du soutien à la formation initiale et continue des personnels** : l'objectif d'accompagner l'émergence de nouvelles compétences en matière d'information scientifique et technique (IST), notamment autour du numérique, nécessite d'organiser les structures régionales et nationales de formation des professionnels de l'information et de la documentation. Ainsi, cette action finance notamment les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (12 CRFCB) à hauteur de 0,77 M€, ainsi que les efforts pour favoriser leur fonctionnement en réseau, les unités régionales de formation à l'IST (7 URFIST) pour 0,45 M€, y compris les moyens liés au fonctionnement du groupement d'intérêt scientifique GIS Urfist qui fédère leur activité. L'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) est l'opérateur de soutien à la formation initiale et continue des personnels. Toutes ces structures, qui fonctionnent en réseaux parallèles, sont engagées dans une démarche de coopération renforcée, y compris avec les organismes de recherche, tant sur les programmes de formation que sur les actions de veille scientifique. En complément aux réseaux de formation à distance, CANAL U est une plateforme de ressources audiovisuelles de recherche et pédagogique financée à hauteur de 0,31 M€ ;
- **0,8 M€ au titre du développement des collections numériques** : dans ce cadre, l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) bénéficie de ces crédits pour porter différents groupements de commande qui contribuent à la montée en charge de la constitution de collections numériques ;
- **0,4 M€ au titre de la réécriture du système d'information statistique sur l'activité des bibliothèques universitaires, comprenant le développement, l'exploitation, l'hébergement et l'assistance au maître d'ouvrage.**

DÉPENSES D'INTERVENTION**Transferts aux autres collectivités**

2,06 M€ ont été exécutés de la manière suivante :

- **1,05 M€** pour le financement du droit de prêt instauré par la loi du 18 juin 2003 et auquel les bibliothèques de l'enseignement supérieur sont soumises ;
- **0,54 M€** pour le fonctionnement de l'Institut de France ;
- **0,40 M€** pour le fonctionnement du centre international d'enregistrement des publications en série (CIEPS) ;
- **0,07 M€** pour le financement du projet Callisto pour les ressources pédagogiques appuyé sur la fondation Unit (université numérique ingénierie et technologie)

ACTION**13 – Diffusion des savoirs et musées**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

Prévision LFI y.c. FdC et AdP

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	23 530 449	28 892 432	23 530 449	28 892 432
Rémunérations d'activité	13 486 594	16 878 276	13 486 594	16 878 276
Cotisations et contributions sociales	9 794 456	11 618 882	9 794 456	11 618 882
Prestations sociales et allocations diverses	249 399	395 274	249 399	395 274
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	104 560 810	107 711 118	104 560 810	107 711 118
Subventions pour charges de service public	104 560 810	107 711 118	104 560 810	107 711 118
Titre 6 : Dépenses d'intervention	499 622	280 313	499 622	280 313
Transferts aux collectivités territoriales		241 813		241 813
Transferts aux autres collectivités	499 622	38 500	499 622	38 500
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	300 000	262 200	300 000	262 200
Dotations en fonds propres	300 000	262 200	300 000	262 200
Total	128 890 881	137 146 063	128 890 881	137 146 063

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	108 361 118	108 361 118
<i>Subventions pour charges de service public</i>	108 361 118	108 361 118
Titre 6 : Dépenses d'intervention	280 313	280 313
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	241 813	241 813
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	38 500	38 500
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	262 200	262 200

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

<i>Dotations en fonds propres</i>	262 200	262 200
TOTAL hors dépenses de personnel (HT2)	108 903 631	108 903 631

Le tableau ci-dessus présente la réalisation de l'action 13 après correction des erreurs d'imputation dans le système d'information financière de l'État Chorus.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **108,4 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**.

Ils se décomposent en :

- **Crédits de masse salariale (50,6 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la diffusion des savoirs et musées des établissements.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- **26,4 M€ (52,2 %)** pour les universités et assimilés ;
- **15,7 M€ (31 %)** pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- **6,6 M€ (13 %)** pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- **1,9 M€ (3,8 %)** pour les écoles et formations d'ingénieurs.

- **Crédits de fonctionnement (57,8 M€)** détaillés comme suit :

- **Crédits de fonctionnement récurrent (52,2 M€) :**
 - **25,4 M€ (48,7 %)** pour le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ;
 - **15,3 M€ (29,3 %)** pour l'établissement public du musée du Quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) ;
 - **4,5 M€ (8,6 %)** pour le Conservatoire National des Métiers d'Art (CNAM) ;
 - **3 M€ (5,7 %)** pour l'ENS de Lyon ;
 - **2,4 M€ (4,6 %)** pour Campus Condorcet ;
 - **1,6 M€ (3,1 %)** pour les universités et écoles d'ingénieurs, l'Observatoire de Paris et de l'Institut de Physique du Globe de Paris.
- **Crédits d'accompagnement (5,6 M€) :**
 - **1,7 M€** au titre du dispositif en faveur de la gratuité des enseignants et des 18-25 ans ;
 - **1,6 M€** pour la compensation financière octroyée au musée de l'Homme ;
 - **1,2 M€** au titre du Fonds national pour la science ouverte ;
 - **1 M€** pour des projets liés aux opérations de muséologie et de culture scientifique et technique (dont 0,7 pour l'OCIM) ;
 - **0,1 M€** versé à l'Observatoire de Paris pour le dispositif « Sciences à l'École ».

Les crédits de masse salariale, de fonctionnement récurrent et d'accompagnement énoncés ci-dessus permettent notamment de contribuer au financement des musées scientifiques nationaux relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) :

- **Le muséum national d'histoire naturelle (MNHN) : 28,5 M€**

- Des crédits de fonctionnement (**28,2 M€**) dont **25,4 M€** de crédits de fonctionnement récurrent et **2,8 M€** de crédits d'accompagnement dont 1,2 M€ pour le dispositif en faveur de la gratuité des enseignants et des 18-25 ans et 1,6 M€ de compensation financière au bénéfice du musée de l'Homme ;
 - Des crédits de masse salariale (**0,3 M€**) pour le financement des moyens humains du MNHN.
- **L'établissement public du musée du quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) : 22,2 M€**

La subvention allouée au musée du quai Branly par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) s'élève à **22,2 M€ dont 15,6 M€** de dotation de fonctionnement (incluant 0,3 M€ de compensation pour la gratuité d'accès aux collections permanentes pour les enseignants) et **6,6 M€** de crédits de masse salariale.

- **Le musée des arts et métiers (CNAM) : 5,1 M€**

La subvention allouée au CNAM pour le financement du musée des arts et métiers comprend **4,4 M€** de dotation de fonctionnement récurrent, **0,2 M€** au titre de la compensation de la gratuité d'accès aux collections pour les 18-25 ans et les enseignants et **0,5 M€** de crédits de masse salariale.

- **L'office de coopération et d'information muséales (OCIM) : 0,65 M €**

Service général de l'université de Bourgogne, l'OCIM est un centre de ressources à vocation nationale, spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques. **0,65 M€** ont été alloués à l'université de Bourgogne pour le financement du fonctionnement de l'OCIM (0,5 M€ de crédits de fonctionnement récurrent et 0,15 M€ de crédits d'accompagnement).

Ces crédits ont été imputés de manière erronée sur l'action 15.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux collectivités territoriales

Une dotation de **0,24 M€** a été versée aux muséums d'histoire naturelle en région afin de contribuer à l'informatisation des collections naturalistes.

Transferts aux autres collectivités

Une dotation de **0,04 M€** a été versée aux autres collectivités, dont 0,02 M€ à l'association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation, 0,02 M€ pour l'organisation du 145^e congrès annuel des sociétés historiques et scientifiques.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Une dotation en fonds propres de **0,26 M€** a été versée à l'établissement public du musée du quai Branly Jacques Chirac (EPMQBJC) au titre des acquisitions 2022.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

ACTION

14 – Immobilier

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Immobilier	46 776 643 21 391 409	1 103 157 980 1 085 189 994	1 149 934 623 1 106 581 403	46 776 643 21 391 409	1 175 212 980 1 145 810 443	1 221 989 623 1 167 201 852

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	46 776 643	21 391 409	46 776 643	21 391 409
Rémunérations d'activité	26 896 125	12 328 035	26 896 125	12 328 035
Cotisations et contributions sociales	19 383 027	8 863 999	19 383 027	8 863 999
Prestations sociales et allocations diverses	497 491	199 376	497 491	199 376
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	910 623 454	937 683 476	910 623 454	936 744 164
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 101 366		5 162 054
Subventions pour charges de service public	910 623 454	931 582 110	910 623 454	931 582 110
Titre 5 : Dépenses d'investissement	39 048 782	37 608 614	66 354 082	40 912 983
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	39 048 782	37 608 614	66 354 082	40 912 983
Titre 6 : Dépenses d'intervention		6 051 809		5 788 836
Transferts aux entreprises		1 652 000		1 858 027
Transferts aux collectivités territoriales				2 031 000
Transferts aux autres collectivités		4 399 809		1 899 809
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	153 485 744	103 846 095	198 235 444	162 364 459
Dotations en fonds propres	153 485 744	103 846 095	198 235 444	162 364 459
Total	1 149 934 623	1 106 581 403	1 221 989 623	1 167 201 852

(€)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	942 118 476	941 179 164
<i>Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel</i>	6 101 366	5 162 054
<i>Subventions pour charges de service public</i>	936 017 110	936 017 110
Titre 5 : Dépenses d'investissement	37 608 614	40 912 983
<i>Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État</i>	37 608 614	40 912 983
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 051 809	5 788 836
<i>Transferts aux entreprises</i>	1 652 000	1 858 027
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	4 399 809	1 899 809
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	103 846 095	162 364 459
<i>Dotations en fonds propres</i>	103 846 095	162 364 459
TOTAL hors dépenses de personnel (HT2)	1 089 624 994	1 150 245 442

Le tableau ci-dessus présente la réalisation de l'action 14 en prenant en compte les erreurs d'imputation détectées en gestion. Ainsi, les éléments suivants intègrent les données retraitées des erreurs d'imputation.

	Fonctionnement		Investissement		Dépenses d'intervention		Opérations financières		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	exécution 2022	
(M€)									AE	CP
Constructions et 1 ^{er} équipement CPER	1,64	2,84	36,30	39,53	3,23	3,96	65,21	99,37	106,37	145,70
Opérations hors CPER hors PPP	7,48	5,30	0,31	0,38	1,00	0	32,23	28,94	41,02	34,62
CHUSO GPN	-0,05	0,01	1,01	1,01	0	0	5,01	6,21	5,96	7,23
Campus / Partenariat public-privé (PPP)	28,54	28,53	0	0	1,50	1,50	0	26,45	30,04	56,48
CONSTRUCTIONS / RESTRUCTURATIONS / 1^{er} EQUIPEMENT	37,62	36,68	37,61	40,92	5,73	5,46	102,45	160,96	183,40	244,02
MASSE SALARIALE RCE	417,24	417,24	0	0	0	0	0	0	417,24	417,24
Maintenance et logistique	416,90	416,90	0	0	0,33	0,33	0	0	417,23	417,23
Charges locatives	15,23	15,23	0	0	0	0	0	0	15,23	15,23
MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	432,13	432,13	0	0	0,33	0,33	0	0	432,46	432,46
Mise en sécurité Jussieu et EPAURIF	7,42	7,42	0	0	0	0	0	0	7,42	7,42
Mise en sécurité hors Jussieu	25,78	25,78	0	0	0	0	1,40	1,40	27,18	27,18
Dévolution du patrimoine	21,94	21,94	0	0	0	0	0	0	21,94	21,94
SÉCURITÉ	55,13	55,13	0	0	0	0	1,40	1,40	56,53	56,53
ACTION IMMOBILIER	942,12	941,18	37,61	40,92	6,05	5,79	103,85	162,36	1 089,63	1 150,25

Au cours de l'exécution de la dépense, des crédits peuvent également être imputés sur le titre 3 – catégorie 31 - dépenses de fonctionnement et sur le titre 6 - crédits d'intervention – catégories 62, 63 et 64.

I - CONSTRUCTIONS ET RESTRUCTURATIONS (183,40 M€ en AE et 244,02 M€ en CP)

CPER - CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGION 2015-2020 et CONTRATS DE PLAN-REGION 2021-2027 - CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION DES DROM : **106,37 M€ en AE et 145,70 M€ en CP en 2022**

L'exécution des contrats État-Régions est détaillée dans la partie consacrée aux éléments transversaux - « grands projets transversaux et crédits contractualisés ».

Pour l'exercice 2022, le montant d'AE engagées (sur AE affectées non engagées, AE nouvelles et fonds de concours) au titre des CPER et contrats de convergence et de transformation des DROM s'élève à 106,37 M€. Le total des CP consommés au titre de ces contrats, y compris les fonds de concours rattachés en 2022 ou reportés, est de 145,70 M€.

Les crédits CPER, exécutés au niveau local sur des BOP académiques, ont été consommés par nature de dépenses comme suit :

- **sur le titre 3 en fonctionnement général : 1,64 M€ en AE et 2,84 M€ en CP** - Ces dépenses correspondent à des études (études de faisabilité, programmation ...) ou des frais connexes d'opérations CPER (dépenses de publications des appels d'offres, frais de gardiennage de chantier, travaux d'impression des dossiers de consultation des entreprises, taxe de balayage avant réception, intérêts moratoires, règlement de contentieux, frais fonciers) et ont concerné la plupart des régions académiques ;
- **sur le titre 5 : 36,30 M€ en AE et 39,53 M€ en CP** - ces dépenses correspondent au financement des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État. Une partie des AE consommées l'ont été sur AE

affectées non engagées pour des projets inscrits au CPER 2015-2020 (regroupement de l'École nationale supérieure maritime avec l'École centrale de Nantes, restructuration du site Pasteur de l'université d'Avignon, construction de la 2^e tranche de l'Institut du Littoral de l'université de la Rochelle, 2^e tranche de l'opération Hoche de l'université de Nîmes). Des AE nouvelles ont également été consommées pour des opérations du CPER 2021-2027 (réhabilitation du bâtiment N Arsenal pour l'université de Franche-Comté, 3^e tranche de l'opération Hoche de l'université de Nîmes). Les CP consommés ont concerné essentiellement les projets du CPER 2015-2020 cités plus haut ainsi que la construction du bâtiment recherche de l'université de Guyane ;

- **sur le titre 6 : 1,73 M€ en AE et 3,96 M€ en CP** - Ces dépenses correspondent au financement d'opérations :
 - sous maîtrise d'ouvrage assurée par des collectivités ou des établissements non opérateurs dans les régions académiques Bourgogne Franche-Comté, Centre Val-de-Loire et Grand Est ;
 - sous maîtrise d'ouvrage confiée à un établissement : opérations inscrites dans les contrats de convergence et de transformation pour l'université des Antilles en Guadeloupe ;
- **Sur le titre 7 : 65,21 M€ en AE et 99,37 M€ en CP** - Ces dépenses concernent des opérations **réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée aux établissements ou collectivités territoriales**. Les AE consommées correspondent à l'engagement d'opérations inscrites dans le contrat de convergence et de transformation (CCT) de la Réunion ou prévues au CPER 2021-2027. On peut citer :
 - des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à une collectivité territoriale, dont la réalisation d'un Technocampus Hydrogène pour l'INPT de Toulouse ;
 - des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à un établissement, dont la rénovation du restaurant universitaire J-C Prost à Reims, la reconstruction-extension de la bibliothèque universitaire du campus Jacob Bellecombette de l'université Savoie-Mont Blanc ou la construction de la phase 2 du pôle santé de l'université de Bretagne Occidentale à Brest.

Les CP ont été consommés au titre du CCT de la Réunion, sur des opérations du CPER 2021-2027 mais surtout sur celles du CPER 2015-2020 dont la restructuration de bâtiments du campus du Saulcy à Metz dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'université de Lorraine ou la construction de l'UFR de STAPS et de locaux mutualisés à Reims pour l'URCA dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la région Grand Est.

Par ailleurs, des crédits CPER ont également été consommés au niveau de l'UO locale du BOP « immobilier » de la Polynésie française en dépenses d'intervention (T6) à hauteur de **1,5 M€ en AE** pour le financement d'une opération immobilière inscrite dans le contrat de projet État-Polynésie française (extension de la bibliothèque universitaire de l'université de Polynésie française).

Les CP consommés ont permis de financer à hauteur de 76 % des opérations du CPER 2015-2020 non achevées, de 21 % des opérations engagées au titre du CPER 2021-2027 et pour 3 % pour des projets inscrits dans les CCT des DOM.

L'enveloppe ouverte en CP pour 2022 au titre des CPER a été sous-consommée en raison essentiellement du retard de projets financés dans le cadre du CPER 2015-2020 lié à la crise sanitaire et des conséquences de la guerre en Ukraine (démarrage des travaux décalé, appels d'offres infructueux, pénurie et augmentation de coût des matériaux, inflation impactant le montant des révisions de prix. ...).

OPÉRATIONS HORS CPER (HORS CHUNGP) : 41,02 M€ en AE et 34,62 M€ en CP en 2022

Les crédits alloués pour les constructions hors CPER (hors PPP, campus budgétaires et CHUNGP) ont été consommés à hauteur de 41,02 M€ en AE et 34,62 M€ en CP comme suit :

- **sur le titre 3 : 7,48 M€ en AE et 5,30 M€ en CP** ; ces dépenses correspondent essentiellement :
 - en dépenses de fonctionnement :
 - aux charges de fonctionnement de l'opération de décontamination du site d'Arcueil dans le département du Val-de-Marne, qui a accueilli à partir des années 1930 jusqu'à la fin des années 1970 l'institut du radium de l'université de Paris, un laboratoire de recherche sur la radioactivité (4,36 M€ en AE et 2,18 M€ en CP),

- à des frais liés au foncier (notaires ...) pour les régions académiques Bourgogne Franche-Comté, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine (montant total de 0,01 M€ en AE et 0,01 M€ en CP après retrait d'AE de 0,006 M€ en Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- à des frais de contentieux de l'opération de l'internat d'excellence de Sourduin (0,01 M€ en AE et CP) ;
- en subvention pour charges de services public, à une dotation versée à l'université Lyon 2 pour afin de l'accompagner dans la prise en charge d'installation de bâtiments modulaires sur le campus Porte des Alpes (3,1 M€ en AE et CP) ;
- **sur le titre 5 : 0,31 M€ en AE et 0,38 M€ en CP** correspondant à des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État dont des études pour le site Maret à Dijon, l'opération de réhabilitation du restaurant universitaire Claude Bloch à Caen, financée hors CPER sur fonds de concours, la rénovation énergétique de l'ENSAM à Angers ainsi que les études de l'extension du CUFR Mayotte, opération financée inscrite au contrat de convergence et de transformation de Mayotte mais imputée hors CPER ;
- **sur le titre 6 : 1 M€ en AE** correspondant à une contribution hors CPER du MESR au financement de l'extension de la bibliothèque universitaire de l'université de Polynésie française (0,5 M€ en AE) ainsi qu'au projet de logements étudiants pour l'antenne Nord de l'université de Nouvelle-Calédonie (0,5 M€ en AE) ;
- **sur le titre 7 : 32,23 M€ en AE et 28,94 M€ en CP pour des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à des établissements dont :**
 - la mise en œuvre du plan de rénovation du Muséum national d'histoire naturelle pour lequel l'établissement a bénéficié en 2022 d'un soutien de l'État (13,8 M€ en AE et CP) ;
 - la contribution exceptionnelle pour contribuer au plan de financement d'un projet immobilier à Créteil pour l'université Paris-Est Créteil-UPEC visant à remplacer des locaux actuellement loués et devenus inadaptés (7 M€ en AE et CP)
 - la participation au projet de l'université Panthéon-Assas d'acquérir un ensemble immobilier au 87 rue Notre-Dame des Champs à proximité du centre d'Assas (5 M€ en AE et CP) ;
 - des compléments de financement pour des opérations inscrites au CPER 2015-2020 réalisées sous maîtrise d'ouvrage collectivités ou établissement : rénovation de l'IUT du Mans, (0,41 M€ en AE et CP), construction de locaux pour le CNAM sur le site du Landy à Saint-Denis (3 M€ en AE), reconstruction de l'IUT d'Orléans (0,57 M€ en AE), création d'un cluster de l'éducation à Grenoble (0,28 M€ en CP) ;
 - le financement d'études pour la rénovation du bâtiment Relais des Postes pour l'Observatoire de Paris (0,05 M€ en AE et CP)
 - la participation au financement de projets immobiliers sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres du plan « investissement » orientation et réussite étudiante ORE de 5 universités (Corse, Gustave Eiffel, Le Mans, Pau et Pays de l'Adour ainsi que Strasbourg) (2,40 M€ en AE et CP).

Un montant de 0,002 M€ en AE et 0,001 M€ en CP consommés en crédits de fonctionnement et en crédits d'investissement a été imputé au niveau local sur d'autres actions que l'action « immobilier » par erreur mais correspondent à des financements hors CPER d'opérations immobilières.

OPÉRATIONS HORS CPER – CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SAINT-OUEN GRAND PARIS NORD : 5,96 M€ en AE et 7,23 M€ en CP en 2022

Cette opération, d'un coût total de 1 Md€ (AP-HP et État), regroupera sur un site unique à Saint-Ouen-sur-Seine (93) une structure hospitalière d'une surface de plancher de 200 000 m² dont 88 000 m² pour la partie universitaire. Le projet comprendra les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat (Paris XVIII^e) et Beaujon (Clichy) et les activités d'enseignement et de recherche de l'UFR santé (médecine et odontologie) de l'université Paris-Diderot, en remplacement des sites actuels (Villemin, Bichat et Garancière).

La partie universitaire, d'un coût total actualisé en mars 2022 à 469,16 M€, sera implantée sur un foncier « Garibaldi-Victor Hugo », dont les acquisitions des différentes parcelles ont été réalisées entre 2020 et 2022 afin de respecter une date de mise en service prévue pour la rentrée 2027.

En 2022, la consommation au titre du CHUNGP s'élève à 5,96 M€ en AE et 7,23 M€ en CP dont :

- -0,05 M€ en AE et 0,01 M€ en CP de crédits de fonctionnement pour les études et des frais liés au foncier ;
- 1,01 M€ en AE et en CP de crédits d'investissement au titre des acquisitions foncières ;
- 5,01 M€ en AE et 6,21 M€ en CP en dotations en fonds propres pour les études préalables menées par le porteur de l'opération, l'université de Paris et l'EPAURIF en vue de signer un marché global de performance fin 2023.

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP) ET CAMPUS FINANCEES SUR CRÉDITS BUDGETAIRES (PPP et MOP) : 30,04 M€ en AE et 56,48 M€ en CP en 2022

Le descriptif détaillé des partenariats public-privé est présenté dans la partie relative aux éléments transversaux du programme.

Les crédits pour les opérations immobilières ont été consommés à hauteur de **29,92 M€ en AE et 56,36 M€ en CP** de la façon suivante :

- Contribution au financement des redevances des contrats de partenariat :
 - 22,65 M€ en CP pour la part « investissement » (dotations en fonds propres) ;
 - 28,42 M€ en AE et CP pour la part « fonctionnement » (frais financiers, GER, frais de gestion ...) et 1,50 M€ en dépenses d'interventions pour le GIP numérique Bretagne ;
- Financement des études et travaux des opérations réalisées en MOP :
 - 3,8 M€ en CP versés en dotations en fonds propres pour le campus innovant de Cergy-Pontoise.

Un montant de **0,12 M€ en AE et de 0,11 M€ en CP** a été consommé en dépenses de fonctionnement pour des études pilotées par le MESR.

II - CRÉDITS DE MASSE SALARIALE (accession des universités aux RCE) (417,24 M€ en AE et CP)

Ces crédits d'un montant de 417,24 M€ en AE et CP versés en subventions de charge de service public, sont mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale des personnels en charge de l'immobilier des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies. La dépense par catégorie d'opérateurs est ventilée comme suit :

- 84,7 % pour les universités ;
- 7,8 % pour des écoles et formations d'ingénieurs ;
- 7,5 % pour des établissements « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ».

III – MAINTENANCE ET LOGISTIQUE IMMOBILIÈRE (432,46 M€ en AE et en CP)

La consommation d'un montant de **432,46 M€ en AE et CP** (soit un niveau équivalent à 2020) recouvre les moyens alloués à la maintenance et la logistique immobilière. Elle est répartie comme suit :

- **Crédits de fonctionnement : 416,90 M€ en AE et en CP**

Crédits de fonctionnement récurrent : **415,32 M€ en AE et en CP**

Ces crédits ont été versés en subvention pour charges de service public à l'ensemble des opérateurs du programme pour le financement récurrent de la maintenance et de la logistique immobilière à hauteur de :

- 84,1 % pour les universités ;
- 8,4 % pour des écoles et formations d'ingénieurs ;

- 7,5 % pour les « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ».

Par ailleurs, **1,58 M€ en AE et en CP** ont été versés dans le cadre de la fin de gestion 2022.

- **Crédits d'accompagnement : 15,23 M€ en AE et en CP qui correspondent** à la participation que le MESR a versée afin d'accompagner des établissements publics d'enseignement supérieur qui ont recours à des locations de locaux pour pallier des surfaces insuffisantes ou pour reloger provisoirement des activités lors de travaux de réhabilitation lourde. Ces crédits versés en subventions pour charge de service public, ont permis de soutenir les universités Paris 1 et Paris 2, l'UPEC, l'UT Paris-Dauphine, l'ENS Louis Lumière, l'EPHE et l'EHESS.
- **Crédits spécifiques : 0,33 M€ en AE et en CP** imputés en dépenses d'intervention ont été versés à l'Institut de France, établissement n'étant pas un opérateur de l'État relevant du programme 150, au titre de sa maintenance immobilière.

IV – TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ (56,53 M€ en AE et en CP)

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (EPAURIF) :
7,42 M€ en AE et en CP**

L'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF), constitué par décret n° 2010 - 965 du 26 août 2010 à partir de l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) et l'établissement public d'aménagement universitaire (EPAU), assure la continuité des missions qu'exerçait l'EPCJ pour le campus de Jussieu. Hors Jussieu, l'EPAURIF est chargé de mettre en œuvre le schéma d'implantation immobilière universitaire en Île-de-France et d'assurer des missions de maîtrise d'ouvrage pour des établissements d'enseignement supérieur situés dans cette région. Il intervient en tant que maître d'ouvrage mandataire ou en tant que conducteur d'opérations. Il réalise tous types de missions : études générales, études de programmation, études de conception, travaux, garantie de parfait achèvement et prestations de transfert.

En 2022, l'établissement a continué d'accompagner des opérations immobilières franciliens dont la construction du volet enseignement supérieur du CHU Saint-Ouen Grand Paris Nord, la réhabilitation du site principal de l'université Paris- Dauphine ou le transfert de l'INSHEA à Saint-Germain-en-Laye.

Il est intervenu également auprès d'établissements pour piloter des opérations sélectionnées de l'appel à projets de rénovation des bâtiments de l'État et des établissements de l'enseignement supérieur et de recherche du Plan de relance dont la rénovation du bâtiment Maupertuis de l'université d'Évry-Val d'Essonne, celle du centre sportif et universitaire de l'université de Nanterre ou du site de l'Illustration à Bobigny pour l'université Sorbonne Paris-Nord.

Les crédits versés à l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) s'élèvent à **7,42 M€ en AE et en CP** sur le titre 3 au titre des dépenses de fonctionnement de l'établissement public (y compris la masse salariale).

MISE EN SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : 27,18 M€ en AE et en CP

Depuis 2019, l'enveloppe destinée à la mise en sécurité permet d'accompagner les établissements dans le financement de travaux de mise en sécurité réglementaire et de sécurisation des locaux. **25,78 M€** ont été attribués en 2022 à 93 établissements pour le financement de leurs besoins urgents de mise en sécurité et de sûreté, identifiés dans le cadre d'un recensement réalisé mi 2020 par le MESR pour la période 2021-2022.

L'enveloppe se répartit comme suit :

- 21,69 M€ en AE et en CP, versés en subventions pour charges de service public, pour la mise en sécurité des bâtiments universitaires qui ont permis essentiellement des travaux de mise en sécurité incendie (levées d'avis défavorables ou de non-conformités, désenfumage, remplacement de systèmes de sécurité incendie - SSI, issues de secours ...) notamment pour les universités Aix-Marseille, Bordeaux-Montaigne, Caen, Lille, Lyon 2,

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Université Jules Verne Picardie, Paris Nord-Sorbonne ou Paris-Saclay mais également des mises en sécurité lourdes pour l'ex SIGMA INP Clermont ou l'université de Haute-Alsace ainsi que des mises en conformité (locaux à risques, installations électriques, sorbonnes et traitement d'air, ascenseurs, désamiantage ...) à l'exemple des travaux prévus pour les universités de la Rochelle, Paris-Nanterre et Toulon, les INSA de Rouen et Rennes, le CUFR de Mayotte ou l'INP Grenoble;

- 4,09 M€ en AE et en CP, versés en subventions pour charges de service public, pour la sécurisation des campus avec la réalisation de travaux comme la création de poste de garde, la mise en place d'un contrôle d'accès, l'installation d'alarmes anti-intrusion, la pose de clôtures ou le déploiement de vidéosurveillance.

Par ailleurs, **un montant de 1,4 M€ en AE et CP** a été versé en dotation en fonds propres à l'université fédérale de Toulouse-Midi-Pyrénées par le Service de gestion et d'exploitation (SGE) qui lui rattaché depuis le 1^{er} janvier 2020 afin de participer au financement de travaux de mise en conformité des installations techniques du campus de Rangueil dont le SGE assure l'entretien.

V - DÉVOLUTION DU PATRIMOINE : 21,94 M€ en AE et en CP en 2022

Trois universités (Clermont 1, Poitiers et Toulouse 1) ont signé au cours de l'année 2011 une convention de dévolution avec l'État leur transférant la propriété du patrimoine immobilier et qui prévoient le versement d'une dotation récurrente de dévolution. Le montant annuel total de ces dotations récurrentes est de 21,94 M€ pour les trois universités, qui se décompose comme suit :

- 6,14 M€ pour l'université Clermont- Auvergne (fusion des ex universités Clermont 1 et 2) ;
- 10,8 M€ pour l'université de Poitiers ;
- 5 M€ pour l'université Toulouse 1.

Ces dotations ont été versées en 2022 en subventions pour charges de service public pour le montant total de 21,94 M€.

ACTION**15 – Pilotage et support du programme**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Pilotage et support du programme	125 411 873 137 152 323	1 501 234 473 1 564 486 880	1 626 646 346 1 701 639 203	125 411 873 137 152 323	1 501 234 473 1 561 663 245	1 626 646 346 1 698 815 568

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	125 411 873	137 152 323	125 411 873	137 152 323
Rémunérations d'activité	72 166 647	85 786 189	72 166 647	85 786 189

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	51 964 152	49 672 931	51 964 152	49 672 931
Prestations sociales et allocations diverses	1 281 074	1 693 203	1 281 074	1 693 203
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 457 418 302	1 514 214 463	1 457 418 302	1 511 420 828
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 468 557	10 597 975	8 468 557	7 804 340
Subventions pour charges de service public	1 448 949 745	1 503 616 488	1 448 949 745	1 503 616 488
Titre 6 : Dépenses d'intervention	43 816 171	49 619 917	43 816 171	49 589 917
Transferts aux ménages		392 910		392 910
Transferts aux entreprises		3 322 563		3 322 563
Transferts aux autres collectivités	43 816 171	45 904 445	43 816 171	45 874 445
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		652 500		652 500
Dotations en fonds propres		652 500		652 500
Total	1 626 646 346	1 701 639 203	1 626 646 346	1 698 815 568

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 516 931 193	1 514 137 558
<i>Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel</i>	<i>10 597 975</i>	<i>7 804 340</i>
<i>Subventions pour charges de service public</i>	<i>1 506 333 218</i>	<i>1 506 333 218</i>
Titre 6 : Dépenses d'intervention	49 919 917	49 889 917
<i>Transferts aux ménages</i>	<i>392 910</i>	<i>392 910</i>
<i>Transferts aux entreprises</i>	<i>3 322 563</i>	<i>3 322 563</i>
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	<i>46 254 445</i>	<i>46 224 445</i>
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	652 500	652 500
<i>Dotations en fonds propres</i>	<i>652 500</i>	<i>652 500</i>
TOTAL hors dépenses de personnel (HT2)	1 567 503 610	1 564 679 975

Le tableau ci-dessus présente la réalisation de l'action 15 après correction des erreurs d'imputation dans le système d'information financière de l'État Chorus.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels se sont élevés à 10,6 M€ en AE et 7,8 M€ en CP. Elles se répartissent notamment de la manière suivante :

- 3 M € en AE et en CP pour **l'administration centrale**, notamment au titre des compensations versées pour les mises à disposition des personnels des établissements d'enseignement supérieur au bénéfice de l'administration centrale ;
- 1,8 M€ en AE et CP pour le service à compétence nationale **Parcoursup** ;
- 3,4 M€ en AE et 1,7 M€ en CP pour **la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)** ;
- 1,8 M€ en AE et 0,7 M€ en CP pour le **Conseil national des universités (CNU)** ;
- 0,3 M€ en AE et en CP pour les **rectorats**, à destination notamment de l'action sociale et de l'organisation des examens et concours ;
- 0,2 M€ en AE et CP pour **l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF)** ;
- 0,1 M€ en AE et CP pour **l'Institut universitaire de France (IUF)** ;
- 0,08 M€ en AE et CP pour le **Service interacadémique des examens et concours (SIEC)**.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 15 « Pilotage et support du programme » s'élèvent à **1 506,3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement**. Ils se décomposent en :

- **Crédits de masse salariale (1 232,3 M€)** mobilisés pour le financement de la totalité de la masse salariale destinée aux personnels en charge des fonctions support et du pilotage des établissements ;

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 1 071,9 M€ (87 %) pour les universités et assimilés ;
- 77 M€ (6,3 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;
- 65,4 M€ (5,3 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 15,2 M€ (1,2 %) pour les communautés d'universités et d'établissements ;
- 2,5 M€ (0,2 %) pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 0,3 M€ (0,0 %) pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file).

- **Crédits de fonctionnement (274 M€)** détaillés comme suit :

- **Crédits de fonctionnement récurrent (166,1 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements :
 - **108,5 M€ (65,3 %)** ont été attribués aux universités et assimilés ;
 - **23,5 M€ (14,2 %)** financent le fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont **5,8 M€** sont versés au titre du fonctionnement des écoles normales supérieures (ENS), **5,1 M€** pour le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), **1,7 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL, **1,4 M€** pour l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS), **1,3 M€** pour le muséum national d'histoire naturelle (MNHN), **1,1 M€** pour l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), **1 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP), **1 M€** pour le collège de France, **0,9 M€** pour l'école pratique des hautes études (EPHE), **0,9 M€** pour l'école nationale des Chartes, **0,8 M€** pour la fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH), **0,8 M€** pour les observatoires de Paris et de la Côte d'Azur et **0,8 M€** pour l'institut physique du globe de Paris (IPG). Les **0,9 M€** restants contribuent au financement des établissements suivants : l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, l'école nationale des arts et techniques du théâtre (ENSATT), l'institut national d'histoire de l'art (INHA), l'institut d'enseignement supérieur et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) ;
 - **20,9 M€ (12,6 %)** participent au fonctionnement des « opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche » dont **9,6 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP AMUE, **5,5 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP RENATER, **4,7 M€** pour le CINES, **0,2 M€** attribués à la chancellerie de Paris, **0,4 M€** pour le groupement d'intérêt public France université numérique chargé du pilotage de la plateforme de cours en lignes FUN-MOCC, **0,4 M€** pour le GIP ERASMUS et **0,1 M€** pour l'agence de développement universitaire Drôme-Ardèche (GIP ADUDA) ;
 - **11,1 M€ (6,7 %)** financent le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
 - **1,6 M€ (0,9 %)** contribuent au fonctionnement de Campus France ;
 - **0,5 M€ (0,3 %)** participent au fonctionnement des communautés d'universités et d'établissements dont **0,2 M€** à la ComUE Paris Lumières, **0,2 M€** à la ComUE de Toulouse et **0,1 M€** à la ComUE de Lyon.

- **Crédits d'accompagnement (107,9 M€)** destinés à la poursuite des objectifs suivants :
 - **Renforcer les capacités de gouvernance, de pilotage et de gestion de l'activité universitaire : 99,8 M€**
 - **5,1 M€** pour l'organisation du conseil national des universités ;
 - **6,8 M€** de financement des surcoûts liés à la crise sanitaire (tests Covid et accompagnement psychologique des étudiants) ;
 - **87,9 M€** de soutiens financiers exceptionnels versés par le MESR dont 84,2 M€ de fonds exceptionnel pour les surcoûts énergétiques.
 - **Accompagner les établissements dans leur autonomie et dans l'organisation des concours : 5,7 M€**
 - **1,5 M€** de financement de la compensation apprentissage 2022 ;
 - **2,4 M€** de soutien aux politiques publiques, 0,4 M€ pour le financement de la formation des conseillers d'orientation psychologique, 1,2 M€ pour l'appel à projet « Émergences » permettant de soutenir et essaimer des actions de formation, 0,8 M€ pour la formation et l'appel à projet violence sexistes et sexuelles ;
 - **0,9 M€** pour l'organisation des concours destinés aux personnels ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation (ITARF) au sein des opérateurs du programme, ainsi que l'organisation des concours d'agrégation (droit privé, droit public, histoire du droit, sciences économiques et sciences de gestion) ;
 - **0,7 M€** à l'ONISEP et à l'université de Bordeaux dans le cadre du fonctionnement de la plateforme Parcoursup ;
 - **0,2 M€** de crédits d'accompagnement (EPHE).
 - **Développer les technologies de l'information et du numérique : 1,6 M€**
 - **0,9 M€** au titre de la conduite des enquêtes d'insertion professionnelle ;
 - **0,3 M€** pour la promotion des outils du numérique ;
 - **0,4 M€** pour le financement du groupe logiciel.
 - **Développer la dimension internationale de l'enseignement supérieur : 0,8 M€**
 - Une dotation de **0,8 M€** a permis de financer des actions spécifiques concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

0,4 M€ ont été versés à Campus France et à la fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH) au titre des actions concourant au rayonnement de la France universitaire et scientifique.

Transferts aux entreprises

3,3 M€ concernent principalement la participation financière de l'État au budget du Grand Équipement National de Calcul Intensif (GENCI).

Transferts aux autres collectivités

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

46,3 M€ de transferts aux autres collectivités ont permis de financer les actions suivantes : **19,7 M€** pour le haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (crédits imputés sur cette ligne à partir de 2022 suite à la transformation de l'opérateur en autorité indépendante), **6,8 M€** pour les relations internationales de l'enseignement supérieur dont 3,5 M€ pour l'université franco-allemande et 3,3 M€ pour le programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE), **2,7 M€** pour l'Institut de France, **2,5 M€** pour l'ACOSS au titre de la compensation des exonérations de cotisations prévues dans le cadre du dispositif JEU (entrepreneuriat étudiant), **2 M€** à l'OMS, **1,8 M€** pour la conférence des présidents d'universités (CPU), **1 M€** versé aux sociétés de droits d'auteur sur l'utilisation des œuvres (SACEM, AVA, PROCIREP, CFC), **1 M€** à la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (dont 0,35 M€ en AE et CP ont été imputés par erreur sur l'action 04 en lieu et place de l'action 15), **0,9 M€** pour le groupement d'intérêt public GIP CNFM, **0,9 M€** pour le GIP PIX, **0,8 M€** pour le GIP Institut français d'islamologie, **0,8 M€** à la FNEGE, **0,8 M€** à l'université numérique, **0,8 M€** pour le GIP Bretagne, **0,7 M€** pour les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, **0,5 M€** pour l'ESCPI, **0,4 M€** pour le CIEPS, **0,3 M€** pour l'EHESP, **0,3 M€** pour l'académie nationale de médecine, **0,2 M€** à l'agence universitaire de la francophonie, **0,2 M€** à l'OCDE, **0,1 M€** pour l'association Bernard Grégory et **1,1 M€** ont été versés sur la base de différentes conventions (AFNOR, Bureau des longitudes, CIERA, CFA, AG CNAM de Bretagne...).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Dotations en fonds propres

0,6 M€ ont été versés au titre du plan investissement de la loi ORE (0,3 M€) et du plan tourisme (0,3 M€ sur cette ligne, 3,7 M€ y étant par ailleurs consacrés en SCSP comptabilisées dans les actions 1,2,15 et 17).

ACTION

17 – Recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
17 – Recherche	105 697 873	3 948 960 399	4 054 658 272	105 697 873	3 948 960 399	4 054 658 272
	49 716 160	3 886 375 897	3 936 092 057	49 716 160	3 886 375 897	3 936 092 057

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	105 697 873	49 716 160	105 697 873	49 716 160
Rémunérations d'activité	62 072 467	27 446 763	62 072 467	27 446 763
Cotisations et contributions sociales	42 437 477	22 054 600	42 437 477	22 054 600
Prestations sociales et allocations diverses	1 187 929	214 798	1 187 929	214 798
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 948 439 271	3 885 836 418	3 948 439 271	3 885 836 418
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	231 980		231 980	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public	3 948 207 291	3 885 836 418	3 948 207 291	3 885 836 418
Titre 6 : Dépenses d'intervention	521 128	539 479	521 128	539 479
Transferts aux collectivités territoriales		525 313		525 313
Transferts aux autres collectivités	521 128	14 166	521 128	14 166
Total	4 054 658 272	3 936 092 057	4 054 658 272	3 936 092 057

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 885 836 418	3 885 836 418
<i>Subventions pour charges de service public</i>	3 885 836 418	3 885 836 418
Titre 6 : Dépenses d'intervention	539 479	539 479
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	525 313	525 313
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	14 166	14 166
TOTAL hors dépenses de personnel (HT2)	3 886 375 897	3 886 375 897

Le tableau ci-dessus présente la réalisation de l'action 17 après correction des erreurs d'imputation dans le système d'information financière de l'État Chorus.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public de l'action 17 « Recherche » s'élèvent à **3 885,8 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Ils comprennent notamment :

- les moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la montée en puissance de loi de programmation de la recherche (**85,3 M€**) dont 20,7 M€ pour les mesures RH (revalorisations indemnitaires, classement des enseignants-chercheurs), 11,1 M€ pour les créations et la revalorisation des contrats doctoraux et 53,5 M€ pour les mesures en faveur de la recherche (moyens aux laboratoires, dotation au démarrage et projets stratégiques recherche et innovation) ;
- les nouvelles mesures RH (**19,4 M€**) notamment la revalorisation indiciaire des personnels administratifs, l'indemnité inflation et la protection sociale complémentaire;
- les prolongations des contrats doctoraux, post-doctoraux et d'ATER, dans le cadre de la crise sanitaire (**23,1 M€**).

De façon détaillée, les crédits versés au titre des subventions pour charges de service public pour l'action 17 se décomposent en :

- **crédits de masse salariale (3 725,7 M€)** mobilisés pour le financement de la masse salariale destinée aux personnels en charge de la recherche universitaire.

Ces crédits ont été ventilés par grandes catégories d'opérateurs :

- 3 207,7 M€ (86,1 %) pour les universités et assimilés ;
- 298,9 M€ (8 %) pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 213,1 M€ (5,7 %) pour les écoles et formations d'ingénieurs ;

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

- 4,6 M€ (0,1 %) pour les opérateurs de l'État (autre programme chef de file) ;
- 0,2 M€ pour les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- 1,2 M€ pour les communautés d'universités et d'établissements (ComUE).

- **crédits de fonctionnement (160,1 M€)** répartis comme suit :

- **Crédits de fonctionnement récurrent (141,2 M€)** mobilisés pour le financement du fonctionnement des établissements :
 - **89,4 M€ (63,3 %)** ont été attribués aux universités et assimilés ;
 - **18,7 M€ (13,2 %)** financent le fonctionnement des écoles et formations d'ingénieurs ;
 - **33,1 M€ (23,5 %)** participent au financement du fonctionnement des « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » dont **7,6 M€** pour les écoles normales supérieures (ENS), **3,5 M€** pour les cinq écoles françaises à l'étranger, **3,8 M€** pour les Observatoires de Paris et de la Côte d'Azur, **3,5 M€** pour les instituts d'études politiques (IEP) incluant 2,3 M€ pour la fondation nationale des sciences politiques (FNSP), **3,7 M€** pour le collège de France, **2 M€** pour la fondation maison des sciences de l'Homme (FMSH), **2,3 M€** pour le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), **1,7 M€** pour l'institut physique du globe de Paris (IPGP), **1,3 M€** pour l'institut national d'histoire de l'art (INHA), **1,1 M€** pour l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS), **0,7 M€** pour l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), **0,8 M€** pour l'université Paris Dauphine-PSL et **0,6 M€** pour l'école pratique des hautes études (EPHE). Les **0,5 M€** restants sont ventilés entre les opérateurs suivants : l'école nationale des Chartes, l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), l'institut d'enseignement supérieur et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) et l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).
- **Crédits d'accompagnement (18,9 M€) :**
 - **10 M€** au titre de la LPR 2022 pour la dotation au démarrage ;
 - **8,7 M€** au titre des crédits scientifiques ;
 - **0,1 M€** à l'École nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) Compiègne pour le financement du GIS S.mart ;
 - **0,1 M€** à l'académie des sciences d'Outre-Mer dans le cadre du soutien du Ministère.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Transferts aux collectivités territoriales**

0,5 M€ ont été versés au titre de la participation financière du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'école supérieure de physique et chimie industrielles (ESPCI) de la ville de Paris.

Transferts aux autres collectivités

0,01 M€ ont été versés à l'EHESP.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	2 082 815	2 082 815	2 006 933	2 006 933	2 071 265	2 071 265
Subventions pour charges de service public	1 770 455	1 770 455	1 815 491	1 815 491	1 770 455	1 770 455
Transferts	312 360	312 360	191 442	191 442	300 810	300 810
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)	22 473 616	22 473 616	23 803 013	23 803 013	22 473 616	22 473 616
Subventions pour charges de service public	22 211 416	22 211 416	23 503 013	23 503 013	22 211 416	22 211 416
Dotations en fonds propres	262 200	262 200	300 000	300 000	262 200	262 200
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)	4 172	4 172				
Subventions pour charges de service public	4 172	4 172				
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	190 857	190 857			139 812	139 812
Subventions pour charges de service public	190 857	190 857			139 812	139 812
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)	13 554	13 554			7 177	7 177
Subventions pour charges de service public	13 554	13 554			7 177	7 177
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	119 491	119 491			9 008	9 008
Subventions pour charges de service public	119 491	119 491			9 008	9 008
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	212 415	212 415	165 469	165 469	215 238	215 238
Subventions pour charges de service public	212 415	212 415	165 469	165 469	215 238	215 238
X - Ecole polytechnique (P144)	5 380 996	5 380 996	5 087 472	5 087 472	5 291 493	5 291 493
Subventions pour charges de service public	5 380 996	5 380 996	5 087 472	5 087 472	5 291 493	5 291 493
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)	375 237	375 237	173 605	173 605	230 963	230 963
Subventions pour charges de service public	375 237	375 237	173 605	173 605	230 963	230 963
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	286 157	286 157	57 069	57 069	81 733	81 733
Subventions pour charges de service public	286 157	286 157	57 069	57 069	81 733	81 733
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)					51 631	51 631
Subventions pour charges de service public					51 631	51 631
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (P214)	950 000	950 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Subventions pour charges de service public	950 000	950 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Universités et assimilés (P150)	11 202 710 319	11 275 303 100	11 701 323 516	11 737 422 471	11 767 507 494	11 819 676 012
Subventions pour charges de service public	11 165 698 844	11 163 727 987	11 587 567 213	11 587 567 213	11 696 495 883	11 696 495 883
Dotations en fonds propres	36 317 035	110 477 773	113 756 303	149 855 258	69 337 111	121 299 602
Transferts	694 440	1 097 340			1 674 500	1 880 527
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	808 324 563	810 896 773	859 435 293	860 482 424	839 515 275	835 934 775
Subventions pour charges de service public	806 754 563	806 754 563	855 844 673	855 844 673	834 945 275	834 945 275
Dotations en fonds propres	1 570 000	4 142 210	3 590 620	4 637 751	4 570 000	970 000
Transferts						19 500
IERDJ - Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (P310)	30 000	30 000			30 000	30 000
Transferts	30 000	30 000			30 000	30 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	870 707 656	874 612 656	860 196 131	862 705 184	894 346 994	900 616 994

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	854 545 556	854 545 556	838 056 679	838 056 679	876 809 894	876 809 894
Dotations en fonds propres	13 800 000	17 705 000	20 083 052	22 592 105	14 100 000	20 370 000
Transferts	2 362 100	2 362 100	2 056 400	2 056 400	3 437 100	3 437 100
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	64 230 450	64 230 450	52 788 555	52 959 904	61 928 272	61 928 272
Subventions pour charges de service public	64 230 450	64 230 450	51 536 173	51 536 173	61 928 272	61 928 272
Dotations en fonds propres			1 252 382	1 423 731		
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (P150)	7 672 500	7 672 500	7 500 000	7 500 000	7 441 571	8 315 571
Subventions pour charges de service public	7 422 500	7 422 500	7 500 000	7 500 000	7 441 571	7 441 571
Dotations en fonds propres	250 000	250 000				874 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	61 187	3 326 966	3 294 346	4 227 244	8 628 480	5 040 013
Subventions pour charges de service public	61 187	61 187	95 430	95 430	92 013	92 013
Dotations en fonds propres		3 265 779	3 198 916	4 131 814	8 536 467	4 948 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	20 322 605	20 322 605	21 914 654	22 086 003	29 228 182	27 838 182
Subventions pour charges de service public	20 322 605	20 322 605	21 327 098	21 327 098	26 228 182	26 228 182
Dotations en fonds propres			587 556	758 905	3 000 000	1 610 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)						15 700
Transferts						15 700
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	1 128 129	1 163 429	1 070 129	1 070 129	1 395 294	1 395 294
Subventions pour charges de service public	1 128 129	1 128 129	1 070 129	1 070 129	1 395 294	1 395 294
Transferts		35 300				
GENES - Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (P192)	76 942	76 942				
Subventions pour charges de service public	76 942	76 942				
Groupe Mines Télécom (P192)	859 198	859 198	231 264	231 264	479 197	479 197
Subventions pour charges de service public	859 198	859 198	231 264	231 264	479 197	479 197
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	1 681 792	1 681 792	1 010 544	1 010 544	1 093 895	1 093 895
Subventions pour charges de service public	1 681 792	1 681 792	1 010 544	1 010 544	1 093 895	1 093 895
Universcience (P361)					31 000	31 000
Subventions pour charges de service public					31 000	31 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	50 000	50 000	50 000	50 000		
Subventions pour charges de service public	50 000	50 000	50 000	50 000		
Total	13 009 944 651	13 092 315 721	13 540 807 993	13 581 738 728	13 642 897 590	13 693 666 841
Total des subventions pour charges de service public	12 954 346 516	12 952 375 659	13 395 791 322	13 395 791 322	13 537 649 402	13 537 649 402
Total des dotations en fonds propres	52 199 235	136 102 962	142 768 829	183 699 564	99 805 778	150 333 802
Total des transferts	3 398 900	3 837 100	2 247 842	2 247 842	5 442 410	5 683 637

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiements
Universités et assimilés (P150)	11 706 549 268	11 728 147 268
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	11 696 495 883	11 696 495 883
Transferts (Titre 6)	-	-
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	10 053 385	31 651 385

Écoles et formations d'ingénieurs (P150)	834 945 275	834 945 275
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	834 945 275	834 945 275
Transferts (Titre 6)	0	0
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	0	0
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	893 994 574	893 994 574
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	876 832 474	876 832 474
Transferts (Titre 6)	3 362 100	3 362 100
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	13 800 000	13 800 000
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	61 928 272	61 928 272
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	61 928 272	61 928 272
Transferts (Titre 6)	0	0
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	-	-
EPAURIF (P150)	7 441 571	7 441 571
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	7 441 571	7 441 571
Transferts (Titre 6)	0	0
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	0	0
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	27 628 182	27 628 182
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	26 228 182	26 228 182
Transferts (Titre 6)	0	0
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	1 400 000	1 400 000
Opérateurs de l'État (autre programme chef de file)	34 336 583	34 336 583
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	33 773 573	33 773 573
Transferts (Titre 6)	300 810	300 810
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	262 200	262 200
Non opérateurs de l'État	60 739 848	61 692 648
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	0	0
Transferts (Titre 6)	60 739 848	60 642 648
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	0	1 050 000
TOTAL	13 627 563 573	13 650 114 373
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	13 537 645 230	13 537 645 230
Transferts (Titre 6)	64 402 758	64 305 558
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	25 515 585	48 163 585

Les données figurant dans le premier tableau ci-dessus, « Récapitulation des crédits alloués aux opérateurs de l'État » proviennent du système d'information financier de l'État, Chorus, après regroupement automatisé des données individuelles de chaque établissement par catégorie d'opérateur en utilisant le numéro SIREN.

Les éléments d'exécution figurant dans le second tableau ci-dessus proviennent des bases de données de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) fournissant les données individuelles par établissement regroupées par catégories d'opérateurs.

Les écarts constatés entre ces deux tableaux résultent notamment de cette automatisation qui peut conduire à ne pas prendre en compte les différents changements de périmètre opérés sur chaque catégorie d'opérateurs du programme 150 (fusion d'établissements expérimentaux, avec le cas échéant des établissements composants conservant leur personnalité morale...).

1- Présentation des données d'exécution 2022 des crédits alloués aux opérateurs de l'État par le programme 150 :

En 2022, l'ensemble des opérateurs de l'État bénéficiant de financements de la part du programme 150 (incluant les opérateurs sous tutelle du P150, ainsi que les opérateurs rattachés à un programme tiers mais recevant des subventions de la part du P150) ont reçu un montant total de crédits de 13 628 M€ en AE et 13 650 M€ en CP, dont 13 538 M€ en AE et en CP au titre des subventions pour charges de service public (SCSP), 25,5 M€ en AE et 47 M€ en CP au titre des dotations en fonds propres, et 64,4 M€ en AE et 64,3 M€ en CP de transfert de crédits.

- **Pour les opérateurs rattachés au programme 150 :**

Le montant total du financement par ce programme est de 13 532,5 M€ en AE et 13 554 € en CP répartis comme suit :

- 13 503,9 M€ en AE et CP pour subventions pour charges de services public (catégorie 32) ;
- 3,4 M€ en AE et en CP de crédits de transfert (Titre 6) ;
- 25,3 M€ en AE et 46,9 M€ en CP de dotations en fonds propres (catégorie 72).

- **Pour les opérateurs rattachés à titre principal à d'autres programmes du budget général que le P150 mais qui bénéficient de subventions de la part du P150**, le montant total des financements par ce programme est de 34,3 M€ en AE et en CP répartis comme suit :

- 33,8 M€ en AE et en CP de subventions pour charges de services publics (SCSP) ;
- 0,3 M€ en AE et en CP de crédits de transferts (Titre 6) ;
- 0,26 M€ en AE et en CP de dotations en fonds propres (catégorie 72).

Les opérateurs rattachés à titre principal à d'autres programmes du budget général que le P150 mais qui bénéficient de subventions de la part du P150 sont notamment (liste non exhaustive) :

- l'établissement Public du Musée du Quai Branly rattaché au programme 175 " Patrimoines " pour 22,2 M€ ;
- l'École Polytechnique sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » pour 5,3 M€ ;
- Campus France sur le programme 185 " Diplomatie culturelle et influence " pour 1,8 M€ ;
- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) sur le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » pour 1,4 M€ ;
- le réseau des œuvres universitaires et scolaires sur le programme 231 « Vie étudiante » pour 0,09 M€ ;
- les écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire sur le programme 142 « Enseignement supérieur et recherches agricoles » pour 1,06 M€ ;
- l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) sur le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » pour 0,7 M€ ;
- le Groupe Mines Télécom sur le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » pour 0,5 M€ ;
- l'institut polytechnique de Paris (IPP) sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » pour 0,23 M€ ;
- l'institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) sur le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » pour 0,22 M€ ;
- les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) sur le programme 224 « soutien aux politiques du ministère de la Culture » pour 0,11 M€.

2 - Éléments d'informations sur les données présentées dans les tableaux suivants :

Les données des comptes financiers 2022 des opérateurs du programme 150 qui figurent dans les tableaux suivants du volet « opérateurs » du RAP 2022 ont été recueillis dans le cadre de la contribution déclarative menée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du 16 janvier 2023 au 3 mars 2023. Compte tenu de la date limite légale fixée aux établissements pour le vote de leur compte financier, la quasi-totalité des opérateurs n'avaient pas encore présenté à leur conseil d'administration le compte financier 2022 au

moment de la clôture de la contribution (157 opérateurs ont répondu sur 160 interrogés). Les données sont donc provisoires et susceptibles d'être modifiées d'ici leur approbation par le conseil d'administration.

Par ailleurs, des écarts peuvent apparaître entre le montant total des dotations de l'État présenté dans les tableaux de financement de l'État et le montant des dotations inscrit au compte de résultat des établissements. Ces écarts peuvent résulter des procédures et des méthodes qui sont retenues par les établissements pour l'enregistrement de certaines opérations dans leur comptabilité (rattachement définitif aux exercices comptables de certains produits et charges). Ils s'expliquent également par une origine différenciée des sources d'information avec, d'une part, les montants de SCSP, de dotations en fonds propres et de transferts des tableaux de financement de l'État qui proviennent de données automatiquement intégrées dans l'outil TANGO à partir d'extractions de Chorus, d'autre part, le montant des subventions de l'État inscrit au compte de résultat des établissements qui est fourni dans le cadre de la contribution déclarative annuelle PAP / RAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
Universités et assimilés	Réalisation 2021	302	136 240	24 509	91	438	0
	Prévision 2022	290	145 360	24 610	82	459	0
	Réalisation 2022	295	136 496	26 070	218	506	0
Ecoles et formations d'ingénieurs	Réalisation 2021	844	9 288	2 766	4	49	0
	Prévision 2022	741	9 956	2 864	8	53	0
	Réalisation 2022	734	9 483	2 953	18	42	0
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	Réalisation 2021	2 872	10 486	2 385	16	78	0
	Prévision 2022	2 915	10 948	3 088	13	66	0
	Réalisation 2022	2 875	10 540	2 460	17	77	0
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	Réalisation 2021	621	236	171	0	3	0
	Prévision 2022	631	221	279	0	0	0
	Réalisation 2022	583	354	148	0	3	0
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France	Réalisation 2021	0	62	16	0	1	0
	Prévision 2022	0	69	2	0	0	0
	Réalisation 2022	0	66	19	0	0	1
Communautés d'universités et d'établissements	Réalisation 2021	97	653	428	0	9	0
	Prévision 2022	106	950	921	0	7	0
	Réalisation 2022	72	591	467	0	11	0
Total	Réalisation 2021	4 736	156 965	30 275	111	578	0
	Prévision 2022	4 683	167 504	31 764	103	585	0
	Réalisation 2022	4 559	157 530	32 117	253	639	1

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

Les données relatives aux emplois rémunérés par les opérateurs du programme, en prévision comme en réalisation, sont établies à partir des données DGFIP issues des remontées de paye à façon (OREMS concernant les établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies et INDIA LOLF concernant les établissements n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies, ainsi que d'une enquête réalisée auprès des établissements non concernés par la paye à façon).

Pour l'année 2022, 189 647 ETPT ont été rémunérés par les opérateurs :

- 157 530 ETPT sont décomptés sous plafond ;
- 32 117 ETPT sont décomptés hors plafond, dont 253 contrats aidés et 639 contrats d'apprentissage.

Emplois relevant du plafond d'emplois des opérateurs :

La réalisation totale des emplois sous plafond État atteint **157 530 ETPT** en 2022, correspondant à une sous-consommation de **9 974 ETPT** contre 9 164 en 2021. Cette sous-consommation concerne majoritairement la catégorie d'opérateur « Universités et assimilés » (8 864 ETPT).

Plusieurs facteurs cumulatifs peuvent expliquer la sous-consommation du plafond d'emplois par les universités. A titre principal et de façon structurelle, un taux de vacance frictionnel des emplois est constaté. Si le taux de vacance est faible à l'échelle de chaque établissement pris isolément, le cumul de ces vacances frictionnelles pour l'ensemble des opérateurs du programme 150 est significatif compte-tenu du nombre d'établissements.

Emplois « hors plafond État » des opérateurs : financés sur ressources propres, formation continue et Recherche

Les consommations d'emplois « hors plafond État » enregistrent en 2022 une hausse de 6 % par rapport à la réalisation 2021 (+1 842 ETPT). La hausse des consommations d'emplois hors plafond s'explique notamment par le financement d'emplois non permanents dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA) et par l'augmentation du nombre de contrats aidés et d'apprentis.

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	167 504	157 530

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	353	178

Le schéma d'emplois constaté (178 ETP au 31/12/2022 correspondant à 406 ETPT sur l'année) est notamment lié aux créations d'emplois dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR). Il convient de mettre en perspective ce chiffre avec le schéma d'emplois prévu en LFI (353 ETP). Il est ainsi constaté une sous-exécution du schéma d'emplois de 175 ETP qui résulte principalement des départs de contractuels doctorants qui ont bénéficié du dispositif de prolongation à la suite de la crise sanitaire et dont le contrat est arrivé à échéance en fin d'année 2022.

Les consommations d'emplois sous plafond des opérateurs de l'État ont augmenté en 2022 de 561 ETPT et ont concerné en particulier les catégories d'opérateurs suivantes : universités et assimilés (+256 ETPT), écoles et formations d'ingénieurs (+195 ETPT).

Le solde des transferts T2/T3 (155 ETPT) correspond aux opérations relatives à :

- l'accession de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSM) de Besançon (+108 ETPT) au 1^{er} janvier 2022 ;
- la dissolution de la ComUE Léonard de Vinci (+19 ETPT) et de la Chancellerie de Toulouse (+28 ETPT) au 1^{er} janvier 2022.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
Universités et assimilés	118 811 789	91 832 903	95 465 343
Ecoles et formations d'ingénieurs	7 267 591	4 956 279	4 678 546
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	6 668 980	2 262 333	2 391 464
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche	0	0	0
EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France	0	0	0
Communautés d'universités et d'établissements	22 218	9 350	13 980
Total	132 770 578	99 060 865	102 549 333

Opérateurs

OPÉRATEUR

Universités et assimilés

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2022, la catégorie « Universités et assimilés » regroupe 70 établissements (58 universités, 9 établissements expérimentaux, 1 grand établissement, 1 centre universitaire de formation et de recherche et 1 institut extérieur).

Précisions sur les données d'exécution 2022 :

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2022, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2022, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2022 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence. Tous les opérateurs de cette catégorie ont répondu à la contribution.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau *infra* ainsi qu'au tableau « Financement de l'État ».

Subventions et ETPT notifiés en 2022 pour les établissements RCE de la catégorie « Universités et assimilés » :

ANNEE DE PASSAGE AU RCE	Établissement	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2022 au titre du programme 150 (en euros)	ETPT notifiés en 2022 au titre du programme 150
RCE (F) 2012	AIX-MARSEILLE	533 336 645	6 726
RCE 2011	AMIENS	174 006 887	2 088
RCE 2010	ANGERS	137 874 387	1 584
RCE 2013	ANTILLES	92 833 309	981
RCE 2011	ARTOIS	87 933 025	1 119
RCE 2010	AVIGNON	54 099 513	648
RCE 2010	BESANÇON	177 023 707	2 299
RCE (F) 2014	BORDEAUX	354 861 843	4 488
RCE 2011	BORDEAUX III	84 056 592	993
RCE 2010	BRETAGNE OCCIDENTALE	159 691 831	1 942
RCE 2010	BRETAGNE SUD	67 646 619	830
RCE 2011	CAEN	202 544 549	2 486
RCE 2011	CHAMBERY	97 344 443	1 125
RCE (F) 2017	CLERMONT AUVERGNE	251 321 170	3 037
RCE 2009	CORTE	43 925 472	628
RCE (F) 2020	COTE D'AZUR	209 936 821	2 562
RCE (F) 2020	CY CERGY PARIS	135 313 175	1 656
RCE 2010	DIJON	207 422 451	2 568

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

RCE 2011	EVRY-VAL D'ESSONNE	75 733 073	959
RCE (F) 2020	GRENOBLE ALPES	385 451 326	4 737
RCE (F) 2020	GUSTAVE EIFFEL	89 709 779	1 873
RCE 2015	GUYANE	25 192 879	246
RCE 2013	LA RÉUNION	112 842 096	1 019
RCE 2009	LA ROCHELLE	63 985 550	760
RCE 2011	LE HAVRE	65 559 535	764
RCE 2011	LE MANS	78 934 897	949
RCE (F) 2018	LILLE	506 180 449	6 276
RCE (F) 2017	LIMOGES	131 567 251	1 639
RCE 2010	LITTORAL	76 610 626	941
RCE (F) 2016	LORRAINE	508 967 893	6 224
RCE 2009	LYON I	318 059 974	4 095
RCE 2012	LYON II	128 199 944	1 563
RCE 2010	LYON III	96 339 260	1 212
RCE (F) 2015	MONTPELLIER	319 340 483	4 131
RCE 2012	MONTPELLIER III	93 612 301	1 225
RCE 2009	MULHOUSE	80 087 602	945
RCE 2010	NANTES	266 760 539	3 345
RCE 2011	NIMES	22 721 126	231
RCE 2011	NOUVELLE CALÉDONIE	30 596 931	243
RCE 2011	ORLEANS	148 168 322	1 806
RCE (F) 2020	PARIS	515 512 100	6 561
RCE 2011	PARIS I	191 991 439	2 351
RCE 2010	PARIS II	73 239 546	937
RCE 2011	PARIS III	100 606 801	1 173
RCE 2012	PARIS VIII	128 864 022	1 540
RCE 2012	PARIS X	180 732 584	2 162
RCE 2010	PARIS XII	213 271 279	2 591
RCE 2010	PARIS XIII	161 264 613	2 001
RCE (F) 2020	PARIS-SACLAY	309 089 480	4 054
RCE 2010	PAU	98 843 731	1 149
RCE 2012	PERPIGNAN	64 797 533	766
RCE 2010	POITIERS	215 103 060	2 613
RCE 2013	POLYNÉSIE FRANÇAISE	29 264 943	227
RCE 2020	PSL	7 515 519	113
RCE 2011	REIMS	179 757 202	2 274
RCE 2010	RENNES I	219 037 968	2 790
RCE 2010	RENNES II	101 433 955	1 234
RCE 2011	ROUEN	193 781 599	2 355
RCE 2009	SAINT-ETIENNE	114 326 789	1 386
RCE (F) 2018	SORBONNE UNIVERSITÉ	513 121 766	6 808
RCE 2009	STRASBOURG	361 206 681	4 597
RCE 2012	TOULON	75 083 444	852
RCE 2009	TOULOUSE I	88 792 016	1 042
RCE 2011	TOULOUSE II	167 100 454	2 045
RCE 2010	TOULOUSE III	310 038 192	3 913
RCE 2010	TOURS	173 865 936	2 119
RCE 2020	UPHF	83 297 600	1 084
RCE 2010	VERSAILLES-SAINT-QUENTIN	119 431 937	1 409
	TOTAL	11 686 166 464	145 089

Précisions méthodologiques relatives au tableau des établissements RCE :**Pour les colonnes dédiées aux moyens notifiés en 2022 (subventions 2022) :****1- Subventions pour charges de service public 2022 :**

Il s'agit des crédits notifiés et versés directement aux établissements RCE à partir du programme 150 en catégorie 32 (subventions pour charges de service public). A la différence des montants renseignés dans les tableaux « Financement de l'État », ces montants notifiés ne comprennent pas les éventuels crédits liés à des opérations programmées dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER) relevant du programme 150 ainsi que ceux relevant de crédits extra-budgétaires (programmes d'investissements d'avenir et plan campus, gérés par l'Agence nationale de la recherche) ou d'autres programmes de l'État.

2- Plafonds d'emplois État 2022 :

Il s'agit du total des plafonds d'emplois notifiés aux établissements RCE à la date du 31/12/2022. Cette notification du plafond d'emplois État est globale, l'établissement ayant la capacité d'en disposer en respectant le quantum notifié, sous réserve de sa soutenabilité financière (pour mémoire, celle-ci s'apprécie au regard du plafond de masse salariale notifié par l'État et augmenté des ressources propres) à l'exception de quelques emplois dont la gestion demeure nationale (tels que les emplois fonctionnels et les personnels hospitalo-universitaires).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde		3				
Transferts		3				
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		1 161			692	2 141
Transferts		1 161			692	2 141
P354 – Administration territoriale de l'État	17	12				5
Subventions pour charges de service public	17	12				5
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	45	45				
Transferts	45	45				
P232 – Vie politique	427	487				
Subventions pour charges de service public	427	487				
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	42	125			482	430
Subventions pour charges de service public	30	107			454	402
Transferts	12	18			28	28
P362 – Écologie	626 466	107 038			2 649	250 715
Subventions pour charges de service public	176	133			767	810
Dotations en fonds propres	617 328	103 315			1 889	248 260
Transferts	8 961	3 590			-7	1 645
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	79	241			223	182
Subventions pour charges de service public					0	10
Dotations en fonds propres						11
Transferts	79	241			223	161

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	76	58			3	6
Transferts	76	58			3	6
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture					34	13
Transferts					34	13
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	333	1 031			115	733
Transferts	333	1 031			115	733
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation					10	10
Transferts					10	10
P175 – Patrimoines	1 123	1 137			1 216	1 198
Transferts	1 123	1 137			1 216	1 198
P131 – Création	353	353			200	200
Transferts	353	353			200	200
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 854	3 882			3 721	3 721
Transferts	3 854	3 882			3 721	3 721
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	49	49			324	334
Transferts	49	49			324	334
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	13 106	2 005			4 746	4 093
Transferts	13 106	2 005			4 746	4 093
P212 – Soutien de la politique de la défense	317	129			412	468
Subventions pour charges de service public					1	1
Transferts	317	129			412	467
P134 – Développement des entreprises et régulations	31					15
Transferts	31					15
P129 – Coordination du travail gouvernemental	147	517			801	684
Subventions pour charges de service public					250	250
Transferts	147	517			551	434
P203 – Infrastructures et services de transports	1 496	1 073			14	123
Transferts	1 496	1 073			14	123
P205 – Affaires maritimes	32	32			9	9
Subventions pour charges de service public	32	32			9	9
P113 – Paysages, eau et biodiversité	1 566	1 395	2 262	1 982	1 519	2 158
Subventions pour charges de service public					762	762
Transferts	1 566	1 395	2 262	1 982	758	1 396
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	27	27			56	49
Transferts	27	27			56	49
P181 – Prévention des risques	458	458			333	353
Subventions pour charges de service public						30
Transferts	458	428			333	353
P174 – Énergie, climat et après-mines		59			0	70
Transferts		59			0	70
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	15	15			180	135
Transferts	15	15			180	135

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	144	144			94	94
Subventions pour charges de service public	50	50			30	30
Transferts	94	94			64	64
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	511	423			539	611
Subventions pour charges de service public	132	44			47	119
Transferts	379	379			493	493
P230 – Vie de l'élève	10	10			6	10
Transferts	10	10			6	10
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	846	836			1 107	1 109
Subventions pour charges de service public	595	595			950	950
Transferts	251	241			157	159
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières					60	21
Subventions pour charges de service public					3	
Transferts					57	21
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	228	228			390	390
Transferts	228	228			390	390
P107 – Administration pénitentiaire	0					
Transferts	0					
P101 – Accès au droit et à la justice		0				3
Transferts		0				3
P180 – Presse et médias	321	121			169	76
Transferts	321	121			169	76
P334 – Livre et industries culturelles	355	355			375	375
Transferts	355	355			375	375
P138 – Emploi outre-mer					7	7
Transferts					7	7
P123 – Conditions de vie outre-mer	546	312			493	959
Transferts	546	312			493	959
P305 – Stratégies économiques	15	4				
Transferts	15	4				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	11 202 710	11 275 303	11 701 324	11 737 422	11 767 507	11 819 676
Subventions pour charges de service public	11 165 699	11 163 728	11 587 567	11 587 567	11 696 496	11 696 496
Dotations en fonds propres	36 317	110 478	113 756	149 855	69 337	121 300
Transferts	694	1 097			1 675	1 881
P231 – Vie étudiante	57 972	57 971	65 833	65 833	66 891	66 887
Subventions pour charges de service public	35 893	35 893	42 189	42 189	44 177	44 171
Transferts	22 079	22 078	23 644	23 644	22 715	22 717
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	24 329	25 270			38 287	36 375
Subventions pour charges de service public	6 800	6 800			13 015	13 015
Dotations en fonds propres	13 555	13 961			22 159	20 105
Transferts	3 974	4 509			3 113	3 256
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	97 445	88 167	85 701	85 701	84 460	85 028
Subventions pour charges de service public	85 795	85 795	85 701	85 701	84 550	84 559
Transferts	11 650	2 372			-90	469

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	729	1 665			38	452
Transferts	729	1 665			38	452
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements						300
Transferts						300
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	1 237	1 217			2 358	2 378
Subventions pour charges de service public	1 237	1 217			2 358	2 378
P176 – Police nationale	7				-7	
Dotations en fonds propres	7				-7	
P152 – Gendarmerie nationale					353	
Transferts					353	
P207 – Sécurité et éducation routières	787	545			610	422
Transferts	787	545			610	422
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	460	440			201	221
Transferts	460	440			201	221
P157 – Handicap et dépendance	194	194			194	194
Subventions pour charges de service public	194	194				
Transferts					194	194
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	41	43			55	93
Subventions pour charges de service public	20	22			32	70
Transferts	21	21			23	23
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 120	539			228	453
Subventions pour charges de service public	1 115	534			228	453
Transferts	5	5				
P219 – Sport	31	47			25	25
Subventions pour charges de service public		17				
Transferts	31	31			25	25
P363 – Compétitivité	15 126	15 076			7 096	6 746
Subventions pour charges de service public	15 011	15 011			6 223	6 223
Transferts	115	65			873	523
P163 – Jeunesse et vie associative	99	79			303	303
Transferts	99	79			303	303
P102 – Accès et retour à l'emploi		13			325	194
Transferts		13			325	194
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	33	35			90	83
Transferts	33	35			90	83
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	4 746	1 831			662	1 866
Subventions pour charges de service public	4 349	1 584			422	1 585
Transferts	397	246			240	281
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	147	204			87	184
Subventions pour charges de service public	147	204			87	184
P177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables					48	48
Transferts					48	48
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	10	79			195	144

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public						11
Transferts	10	79			195	133
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	3 405	2 679			296	913
Subventions pour charges de service public					66	
Transferts	3 405	2 679			230	913
P147 – Politique de la ville	1 487	1 487			1 502	1 502
Transferts	1 487	1 487			1 502	1 502
P364 – Cohésion	45 365	45 365			35 939	35 939
Subventions pour charges de service public	45 363	45 363			35 935	35 935
Transferts	2	2			4	4
P162 – Interventions territoriales de l'État	30	30			4 395	193
Subventions pour charges de service public					111	66
Transferts	30	30			4 285	127
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	1 349	1 349			877	1 065
Transferts	1 349	1 349			877	1 065
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture		76			-19	
Transferts		76			-19	
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	1 250	1 250			9 256	7 395
Dotations en fonds propres	1 250	1 250			9 256	7 395
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	50	50			233	233
Subventions pour charges de service public	50	50			233	233
P349 – Transformation publique	1 500	1 893			530	1 858
Subventions pour charges de service public					500	500
Transferts	1 500	1 893			30	1 358
P352 – Innovation et transformation numériques	200	200				
Transferts	200	200				
P148 – Fonction publique	3 345	1 888			6 461	3 404
Transferts	3 345	1 888			6 461	3 404
Total	12 118 241	11 648 748	11 855 120	11 890 939	12 050 458	12 346 071

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus regroupant de manière automatisée les données relatives à chaque catégories d'opérateurs en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2022 s'élèvent pour la catégorie Universités et assimilés à 11 707 M€ en AE et 11 728 M€ en CP se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de services public	11 696 495 883	11 696 495 883
Transferts	-	-
Dotations en fonds propres	10 053 385	31 651 385
Universités et assimilés (P150)	11 706 549 268	11 728 147 268

COMPTES FINANCIERS 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	11 876 032	11 796 267	Subventions de l'État	11 792 308	12 282 871
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	3 245 792	3 230 863	– subventions pour charges de service public	11 792 308	12 282 871
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 990 545	3 959 726	Fiscalité affectée	91 833	95 465
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 459 690	1 017 985
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 026 033	1 278 633	Revenus d'activité et autres produits	2 527 666	2 524 183
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 026 023	1 230 345	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	191 025	260 156
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	10	48 288	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	8 305	11 985
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	539 420	676 723
Total des charges	15 866 577	15 755 993	Total des produits	15 871 497	15 920 504
Résultat : bénéfice	4 920	164 511	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	15 871 497	15 920 504	Total : équilibre du CR	15 871 497	15 920 504

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	292 203	494 280
Investissements	2 108 185	3 765 730	Financement de l'actif par l'État	626 021	755 279
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	442 102	291 924
			Autres ressources	141 837	64 183
Remboursement des dettes financières	38 994	612 431	Augmentation des dettes financières	219 986	2 772 023
Total des emplois	2 147 179	4 378 162	Total des ressources	1 722 150	4 377 689
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	425 030	472

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Il convient de rappeler que ces données sont obtenues sur la base d'enquêtes qui sont distinctes pour le budget initial 2022 (enquête PAP 2023, à l'été 2022) et le compte financier provisoire (enquête RAP 2022, en janvier - février 2023).

Au cours de l'année 2022, la catégorie Universités et assimilés présente un résultat positif de 164,5 M€, et une capacité d'autofinancement de 494 M€. L'exécution 2022 fait apparaître une évolution positive du résultat par rapport aux prévisions du budget initial de 159,5 M€. Le montant du solde positif est supérieur à la prévision notamment en raison d'une diminution des charges (-111 M€) combinée à une augmentation des produits (+49 M€).

Les produits de fonctionnement s'établissent à 15 920 M€ (+0,3 % par rapport au budget initial 2022). Les principaux écarts constatés au regard des prévisions portent sur une augmentation de la SCSP (+491 M€) supérieure à la diminution des autres subventions (-442 M€).

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 15 756 M€. Le taux d'exécution est de 99,3 % au regard des budgets initiaux 2022, principalement porté par les dépenses de personnel 11 796 M€ (représentant 75 % des charges).

Ainsi, le total des ressources permettant de financer les investissements, incluant la capacité d'autofinancement, s'élève à 4 378 M€, en augmentation de 2 656 M€ par rapport au budget initial avec une augmentation des dettes financières (+2 552 M€).

Le total des emplois (dépenses d'investissement) s'établit à 4 378 M€ dont 3 766 M€ au titre des investissements, représentant +1 656 M€ par rapport au budget initial, pour ces derniers et 612 M€ de remboursement de dettes financières pour 39 M€ initialement prévu au budget initial. Au regard du budget initial 2022, les emplois sont en hausse de +2 231 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
3 856 938	2 526 038	4 109 506

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	12 047 310	12 047 310	12 011 663	12 011 663
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	2 969 687	2 817 699	2 711 607	2 437 369
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	1 831 982	2 153 169	1 282 462	1 472 670
Dont enveloppe recherche	56 170	58 750	48 652	48 087
- Personnel enveloppe recherche	27 186	27 186	22 931	22 931
- Fonctionnement enveloppe recherche	21 911	23 455	17 768	17 941
- Investissement enveloppe recherche	7 072	8 109	7 953	7 215
Total des dépenses AE (A) CP (B)	16 848 979	17 018 178	16 005 732	15 921 703
dont contributions employeur au CAS pensions	3 245 792	3 245 792	3 229 162	3 229 162

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	14 685 328	14 817 616
Subvention pour charges de service public	11 564 160	11 883 549
Autres financements de l'État	340 473	275 056
Fiscalité affectée	93 805	78 011
Autres financements publics	1 041 201	921 988
Recettes propres	1 645 689	1 659 012
Recettes fléchées	1 327 381	1 213 847
Financements de l'État fléchés	439 314	415 277
Autres financements publics fléchés	798 316	741 491
Recettes propres fléchées	89 751	57 080
Total des recettes (C)	16 012 709	16 031 464
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	109 761
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 005 469	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	2 900 866 3 368 095	224 884 174 111	218 636 169 176	0 0	0 0	81 240 69 550	81 354 66 824	3 206 990 3 611 756	3 200 856 3 604 095	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	1 403 415 1 389 578	198 895 165 351	193 823 159 499	0 0	0 0	43 922 41 885	43 173 38 652	1 646 232 1 596 813	1 640 411 1 587 729	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	168 233 194 955	30 855 24 992	29 943 24 453	0 0	0 0	1 621 3 234	1 496 3 282	200 709 223 180	199 672 222 690	
D105 - Bibliothèque et documentation	228 758 254 294	121 519 122 446	108 847 110 813	0 0	0 0	7 155 5 924	8 382 4 945	357 432 382 664	345 987 370 053	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	734 500 883 890	185 701 187 098	178 504 176 219	0 0	0 0	64 894 80 374	61 357 61 470	985 095 1 151 362	974 360 1 121 579	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	387 730 495 368	53 032 55 846	50 372 54 333	0 0	0 0	14 496 22 090	15 396 21 688	455 259 573 305	453 499 571 389	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	492 170 610 379	89 009 102 818	88 212 85 564	0 0	0 0	45 630 71 952	50 430 63 238	626 809 785 149	630 812 759 181	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	22 550 12 738	596 967	596 789	0 0	0 0	62 384	62 554	23 209 14 089	23 209 14 082	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	168 981 200 045	46 412 46 353	39 988 44 080	0 0	0 0	12 792 15 565	11 183 16 731	228 184 261 963	220 152 260 856	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et	779 593 970 534	90 396 93 859	87 872 90 066	0 0	0 0	10 453 9 614	10 089 10 167	880 442 1 074 007	877 554 1 070 767	

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> Compte financier *	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
de la société										
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	333 558 204 305	224 456 86 255	242 713 84 789	0 0	0 0	103 990 17 247	94 406 14 031	662 004 307 807	670 676 303 125	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	21 069 33 937	13 605 18 296	13 561 16 237	0 0	0 0	625 640	866 436	35 300 52 873	35 497 50 610	
D114 - Immobilier	231 049 281 397	780 877 901 317	667 977 733 697	0 0	0 0	1 230 269 811 281	1 572 781 1 041 430	2 242 196 1 993 994	2 471 807 2 056 524	
D115 - Pilotage et support	4 059 974 3 004 399	810 609 643 349	801 334 602 296	0 0	0 0	199 241 125 662	187 803 123 024	5 069 824 3 773 411	5 049 110 3 729 720	
D201 - Aides directes aux étudiants	12 477 11 095	35 012 31 098	34 227 30 756	0 0	0 0	2 953 1 191	2 609 960	50 442 43 384	49 313 42 811	
D202 - Aides indirectes	15 412 13 332	14 522 15 590	13 880 14 048	0 0	0 0	1 751 923	1 737 928	31 685 29 844	31 029 28 307	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	86 974 83 323	49 306 41 862	47 213 40 552	0 0	0 0	10 889 4 944	10 045 4 309	147 169 130 129	144 232 128 183	
Total	12 047 310 12 011 663	2 969 687 2 711 607	2 817 699 2 437 369	0 0	0 0	1 831 982 1 282 462	2 153 169 1 472 670	16 848 979 16 005 732	17 018 178 15 921 703	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 005 469	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	27 689	23 027
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	272 244	294 463
Autres décaissements non budgétaires	64 290	675 263
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 369 691	992 754
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	302 613
Abondement de la trésorerie fléchée	18 802	167 416
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	328 649
Total des besoins	1 369 691	1 295 367

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	109 761
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	218 522	185 550
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	264 830	254 847
Autres encaissements non budgétaires	101 326	745 209
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	584 678	1 295 367
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	785 013	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	459 397	193 452
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	344 419	0
Total des financements	1 369 691	1 295 367

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

(en milliers d'euros)		
Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire des universités et assimilés est excédentaire de 109,8 M€. Les recettes s'élèvent à 16 031 M€, composées de 14 818 M€ de recettes globalisées (soit 92,4 % des recettes totales) et de 1 214 M€ de recettes fléchées (7,6 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions ou contrats de recherche). La SCSP représente la recette majoritaire avec 11 884 M€ (soit 74,1 % des recettes). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 1 716 M€ soit 10,7 %.

Les dépenses, incluant les enveloppes de recherche, s'élèvent à 15 921 M€ en crédit de paiement. Elles sont composées de 12 012 M€ de frais de personnel (77,4 % des dépenses), 2 437 M€ en fonctionnement (15,3 %), et 1 473 M€ en investissement (9,3 %).

Le tableau d'équilibre financier permet d'expliciter la variation de trésorerie des universités, qui présente un abondement de 302,6 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	160 749	169 970	162 566
– sous plafond	136 240	145 360	136 496
– hors plafond	24 509	24 610	26 070
<i>dont contrats aidés</i>	91	82	218
<i>dont apprentis</i>	438	459	506
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	302	290	295
– rémunérés par l'État par ce programme	302	290	295
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

L'augmentation des consommations d'emplois sous plafond État dans les universités (+256 ETPT) découle principalement de la mise en œuvre des créations d'emplois au titre de la loi de programmation de la recherche (création de contrats doctoraux) d'une part et des dispositifs de la loi ORE, d'autre part. La hausse des consommations d'emplois hors plafond (+1 561 ETPT) s'explique notamment par les emplois dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA).

OPÉRATEUR

Ecoles et formations d'ingénieurs

■ ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2022, la catégorie « Écoles et formations d'ingénieurs » a regroupé 33 établissements, dont 26 ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE). 31 opérateurs sur 33 ont répondu à la contribution.

Précisions sur les données d'exécution 2022

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2022, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2022, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2022 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra (qui n'inclut toutefois pas les subventions versées aux établissements non RCE) ainsi qu'au tableau « Financement de l'État ».

Subventions et ETPT notifiés en 2022 pour les établissements RCE de la catégorie « Écoles et formations d'ingénieurs »

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

ANNEE DE PASSAGE AU RCE	Établissement	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2022 au titre du programme 150 (en euros)	ETPT notifiés en 2022 au titre du programme 150
RCE (F) 2020	CENTRALE LILLE INSTITUT	27 165 793	288
RCE 2015	CENTRALE SUPELEC	42 165 765	748
RCE (F) 2021	EC LYON	38 022 740	450
RCE 2014	EC MARSEILLE	15 411 967	163
RCE 2011	EC NANTES	23 298 293	276
RCE 2011	ENI TARBES	14 682 219	153
RCE 2015	ENSAM	75 499 458	986
RCE 2011	ENSC MONTPELLIER	9 428 097	120
RCE 2015	ENSC RENNES	7 313 955	79
RCE 2012	ENSI CAEN	12 901 964	133
RCE 2015	ENSIIE	5 951 084	55
RCE 2022	ENSM	12 960 502	133
RCE 2010	INP GRENOBLE	81 870 586	1 065
RCE 2010	INP TOULOUSE	61 368 235	774
RCE (F) 2014	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	16 119 242	184
RCE 2020	INSA HAUTS-DE-FRANCE	9 265 081	100
RCE 2010	UT BELFORT-MONTBELIARD	29 694 167	357
RCE 2010	UT COMPIEGNE	49 754 469	636
RCE 2009	UT TROYES	27 472 929	310
RCE 2011	ENSCP	10 179 226	125
RCE 2013	ENSMA	12 211 641	147
RCE 2021	INSA LYON	98 369 465	1 168
RCE 2015	INSA RENNES	31 562 247	402
RCE 2011	INSA ROUEN	26 176 232	325
RCE 2013	INSA STRASBOURG	19 681 141	202
RCE 2012	INSA TOULOUSE	42 170 392	501
RCE (F) 2016	INP CLERMONT AUVERGNE	16 083 121	146
	TOTAL	816 780 011	10 026

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		178				187
Transferts		178				187
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur						25
Subventions pour charges de service public						25
P362 – Écologie	96 908	22 009				43 688
Dotations en fonds propres	95 069	20 170				43 688

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	1 839	1 839				
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture		52				
Transferts		52				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						1
Transferts						1
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	16	16			11	11
Transferts	16	16			11	11
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	5 579	651			1 439	1 085
Transferts	5 579	651			1 439	1 085
P129 – Coordination du travail gouvernemental	3	3			100	100
Subventions pour charges de service public					100	100
Transferts	3	3				
P203 – Infrastructures et services de transports					-1	
Transferts					-1	
P113 – Paysages, eau et biodiversité	63	63			68	68
Transferts	63	63			68	68
P181 – Prévention des risques	18	18			14	14
Transferts	18	18			14	14
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	3	3			49	49
Transferts	3	3			49	49
P230 – Vie de l'élève	11	11				
Transferts	11	11				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale						7
Transferts						7
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	808 325	810 897	859 435	860 482	839 515	835 935
Subventions pour charges de service public	806 755	806 755	855 845	855 845	834 945	834 945
Dotations en fonds propres	1 570	4 142	3 591	4 638	4 570	970
Transferts						20
P231 – Vie étudiante	4 088	4 088	4 766	4 766	4 145	4 145
Subventions pour charges de service public	1 879	1 879	2 710	2 710	1 921	1 921
Transferts	2 209	2 209	2 056	2 056	2 224	2 224
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	4 390	4 488			4 535	4 320
Subventions pour charges de service public	63	63				
Dotations en fonds propres	3 114	3 138			4 329	4 018
Transferts	1 213	1 287			206	302
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		665				276
Transferts		665				276
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	9 071	9 741	9 469	9 469	9 035	9 468
Subventions pour charges de service public	9 071	9 071	9 469	9 469	9 085	9 085
Transferts		671			-50	383
P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	150	565				389

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	150	565				389
P207 – Sécurité et éducation routières	2	2			6	6
Transferts	2	2			6	6
P161 – Sécurité civile					150	
Subventions pour charges de service public					150	
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes					15	15
Transferts					15	15
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	5	5			5	5
Transferts	5	5			5	5
P363 – Compétitivité	4 086	3 745			465	415
Subventions pour charges de service public	3 517	3 517			375	375
Transferts	569	228			90	40
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi						
Transferts						
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	110	1 000			130	1 306
Transferts	110	1 000			130	1 306
P147 – Politique de la ville	352	344			385	393
Transferts	352	344			385	393
P364 – Cohésion	399	399			1 226	1 091
Subventions pour charges de service public	399	399			957	957
Transferts					269	135
P162 – Interventions territoriales de l'État						0
Transferts						0
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					2 387	1 847
Dotations en fonds propres					2 387	1 847
P148 – Fonction publique	11	11			3	3
Transferts	11	11			3	3
Total	933 587	858 951	873 671	874 718	863 680	904 846

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus regroupant de manière automatisée les données relatives à chaque catégories d'opérateurs en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2022 s'élèvent pour la catégorie Universités et assimilés à 835 M€ en AE et en CP se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	834 945 275	834 945 275
Transferts (Titre 6)	0	0
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	0	0
Écoles et formations d'ingénieurs (P150)	834 945 275	834 945 275

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	903 805	799 688	Subventions de l'État	823 724	787 695
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	209 430	183 284	– subventions pour charges de service public	823 724	787 695
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	470 297	393 034	Fiscalité affectée	4 956	4 679
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	151 429	89 079
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	143 185	134 976	Revenus d'activité et autres produits	389 720	346 794
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	143 185	134 713	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	37 445	27 656
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		263	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		219
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	60 900	58 663
Total des charges	1 374 102	1 192 721	Total des produits	1 369 830	1 228 247
Résultat : bénéfice		35 526	Résultat : perte	4 272	
Total : équilibre du CR	1 374 102	1 228 247	Total : équilibre du CR	1 374 102	1 228 247

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	40 569	83 963
Investissements	247 529	255 611	Financement de l'actif par l'État	52 910	94 357
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	83 482	80 333
			Autres ressources	19 012	29 876
Remboursement des dettes financières	4 463	4 930	Augmentation des dettes financières	538	1 580
Total des emplois	251 992	260 541	Total des ressources	196 511	290 109
Augmentation du fonds de roulement		29 568	Diminution du fonds de roulement	55 481	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2022, la catégorie des Écoles d'ingénieurs affiche un résultat positif de 35,5 M€, une capacité d'autofinancement de 84 M€ et un apport au fonds de roulement de 29,6 M€.

L'exécution 2022 présente une évolution positive du résultat par rapport aux prévisions du budget initial de +35,6 M€. Cette hausse est due à la diminution des charges par rapport à la prévision du budget initial 2022 (Personnel -104,1 M€, Fonctionnement -77,3 M€) malgré une diminution des produits (-141,6 M€).

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

Les produits de fonctionnement s'établissent 1 228 M€ (soit 89,7 % du budget initial). Cette diminution au regard du budget initial 2022 (-141,6 M€) s'explique notamment par les revenus d'activités et autres produits (-42,9 M€) ainsi que les autres subventions (-62,4 M€).

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 1 192 M€. Le taux d'exécution est de 86,8 % par rapport au budget initial, principalement porté par les dépenses de personnel (799,7 M€), en baisse au regard du budget initial (-104,1 M€).

Le total des ressources permettant de financer les investissements incluant la capacité d'autofinancement s'élève à 290 M€, en augmentation de 93,6 M€. Cette augmentation s'explique notamment par une capacité d'autofinancement plus élevée.

Les dépenses d'investissement (total des emplois) s'établissent à 260,5 M€, soit -8,5 M€ par rapport au budget initial 2022.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
424 669	281 844	435 752

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	907 880	907 880	808 495	808 495
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	330 527	321 316	256 015	238 436
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	187 075	248 896	124 390	147 984
Dont enveloppe recherche	0	0	0	0
- Personnel enveloppe recherche	0	0	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	0	0	0	0
- Investissement enveloppe recherche	0	0	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 425 483	1 478 092	1 188 899	1 194 915
dont contributions employeur au CAS pensions	209 430	209 430	182 989	182 989

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	1 201 447	1 076 979
Subvention pour charges de service public	819 213	761 546
Autres financements de l'État	18 275	8 031
Fiscalité affectée	3 704	2 594
Autres financements publics	90 938	68 211
Recettes propres	269 317	236 597
Recettes fléchées	198 241	153 447
Financements de l'État fléchés	43 047	40 318
Autres financements publics fléchés	130 194	90 467
Recettes propres fléchées	25 000	22 662
Total des recettes (C)	1 399 688	1 230 425
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	35 510
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	78 404	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
101 Formation initiale et continue de niveau Licence	18 092 2 991	1 912 523	1 893 3 464	0 0	0 0	1 049 37	1 043 18	21 053 3 551	21 028 6 473	
102 Formation initiale et continue de niveau Master	367 216 326 607	62 696 45 344	62 271 39 584	0 0	0 0	17 108 14 408	18 205 13 119	447 020 386 359	447 693 379 310	
103 Formation initiale et continue de niveau Doctorat	11 754 11 023	1 633 1 397	1 616 1 140	0 0	0 0	447 618	457 388	13 834 13 038	13 827 12 551	
105 Bibliothèque et documentation	8 303 9 331	6 365 5 643	5 924 4 968	0 0	0 0	117 146	105 49	14 786 15 120	14 333 14 348	
106 Recherche universitaire en science de la vie, biotechnologie et santé	20 718 19 011	5 525 4 416	5 687 4 365	0 0	0 0	3 532 2 196	4 503 3 244	29 776 25 623	30 909 26 621	
107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	78 150 69 846	16 052 7 056	16 033 6 280	0 0	0 0	10 302 6 201	11 179 6 627	104 503 83 103	105 362 82 752	
108 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	181 662 156 302	48 744 31 432	48 828 29 848	0 0	0 0	48 236 32 493	48 341 26 496	278 641 220 226	278 830 212 647	
109 Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	327 415	212 81	212 80	0 0	0 0	119 17	119 23	658 513	658 518	
110 Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	245 288	278 81	275 79	0 0	0 0	60 86	65 109	582 454	586 476	
111 Recherche universitaire en sciences de l'homme et	3 372 3 704	274 293	273 292	0 0	0 0	6 84	6 85	3 652 4 081	3 650 4 081	

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
de la société										
112 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	23 053 20 282		11 286 5 394	7 342 5 291	0 0	0 0	5 418 2 973	5 152 2 660	39 757 28 648	35 546 28 233
113 Diffusion des savoirs et musées	520 758		380 513	379 412	0 0	0 0	0 24	0 99	900 1 295	900 1 270
114 Immobilier	29 316 29 870		70 408 61 889	67 378 55 917	0 0	0 0	82 804 53 219	141 121 85 044	182 528 144 978	237 815 170 830
115 Pilotage et support	156 377 149 488		83 442 73 207	81 488 67 634	0 0	0 0	17 568 11 801	18 276 9 934	257 386 234 495	256 140 227 055
201 Aides directes aux étudiants	280 83		5 059 4 270	4 982 4 165	0 0	0 0	187 3	187 3	5 526 4 355	5 449 4 251
202 Aides indirectes	6 108 6 136		13 528 12 538	14 223 13 048	0 0	0 0	84 62	99 63	19 719 18 736	20 430 19 247
203 Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 386 2 361		2 734 1 940	2 511 1 868	0 0	0 0	38 22	38 23	5 158 4 323	4 935 4 251
Total	907 880 808 495		330 527 256 015	321 316 238 436	0 0	0 0	187 075 124 390	248 896 147 984	1 425 483 1 188 900	1 478 092 1 194 915

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	78 404	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	4 903	4 863
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	32 191	42 525
Autres décaissements non budgétaires	33 959	11 105
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	149 457	58 493
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	30 973
Abondement de la trésorerie fléchée	6 069	21 656
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	20 886
Total des besoins	149 457	89 466

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	35 510
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	882	1 402
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	28 333	38 618
Autres encaissements non budgétaires	31 442	13 935
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	60 657	89 466
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	88 801	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	27 826	11 570
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	67 044	0
Total des financements	149 457	89 466

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire pour les Écoles et formations d'ingénieurs est excédentaire de 35,5 M€.

Les recettes en 2022 s'élèvent à 1 230 M€, composées de 1 077 M€ de recettes globalisées (87,6 % des recettes totales) et de 153,4 M€ de recettes fléchées (12,4 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions). La SCSP représente la recette majoritaire avec 761,5 M€ (61,9 % des recettes), les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 259,2 M€ soit 21,1 %.

Les dépenses s'élèvent à 1 195 M€ en crédit de paiement, composées de 808,5 M€ de frais de personnel (67,7 % des dépenses), 238,4 M€ en fonctionnement (20 %), et 147,9 M€ en investissement (12,4 %).

Le tableau d'équilibre financier permet d'explicitier la variation de trésorerie des écoles et formations d'ingénieurs, qui présente un abondement de 31 M€.

Cette augmentation s'explique par la somme des opérations budgétaires (solde budgétaire) et des opérations non budgétaires : les opérations liées aux emprunts, aux opérations gérées pour compte de tiers (organisme chef de file dans le cadre d'un programme européen, TVA...) ou d'autres encaissements ou décaissements non budgétaires.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	12 054	12 820	12 436
– sous plafond	9 288	9 956	9 483
– hors plafond	2 766	2 864	2 953
<i>dont contrats aidés</i>	4	8	18
<i>dont apprentis</i>	49	53	42
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	844	741	734
– rémunérés par l'État par ce programme	844	741	734
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

L'augmentation des consommations sous plafond État (+195 ETPT) et hors plafond (+187 ETPT) dans la catégorie des « Écoles et formations d'ingénieurs » résulte principalement de l'accession aux responsabilités et compétences élargies de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) de Besançon au 1^{er} janvier 2022 (108 ETPT), et de la mise en œuvre des créations d'emplois au titre de la loi de programmation de la recherche.

OPÉRATEUR

Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2022, la catégorie « Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » a regroupé 37 établissements, dont 11 bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE). Les établissements de cette catégorie présentent un fonctionnement et des missions divers mais tous partagent la particularité de participer à l'enseignement supérieur et à la recherche publique. 36 des 37 opérateurs de cette catégorie ont répondu à la contribution.

Précisions sur les données d'exécution 2022

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2022, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2022, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2022 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence. 35 opérateurs sur 36 ont répondu à la contribution.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra (qui n'inclut toutefois pas les subventions versées aux établissements non RCE) ainsi qu'au tableau « Financement de l'État ».

Subventions et ETPT notifiés en 2022 pour les établissements RCE de la catégorie « Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche »

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

ANNEE DE PASSAGE AU RCE	Établissement	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2022 au titre du programme 150 (en euros)	ETPT notifiés en 2022 au titre du programme 150
RCE 2013	CNAM	115 476 135	1 387
RCE 2012	COLLEGE DE FRANCE	34 250 939	366
RCE 2010	ENS	92 085 587	1 387
RCE 2010	ENS LYON	123 277 483	1 977
RCE 2011	ENS PARIS-SACLAY	87 111 044	1 452
RCE 2014	ENS RENNES	21 267 632	372
RCE 2013	EPHE	34 842 809	371
RCE 2019	OBSERVATOIRE DE PARIS	31 591 916	346
RCE 2012	EHESS	50 743 538	662
RCE 2021	ENC	9 952 160	136
RCE 2011	PARIS-DAUPHINE	60 576 645	744
	TOTAL 150 - Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche	661 175 888	9 200

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde		4			15	15
Transferts		4			15	15
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	18	157			518	584
Transferts	18	157			518	584
P232 – Vie politique	110	225				
Subventions pour charges de service public	95	150				
Transferts	15	75				
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	15	15			281	226
Subventions pour charges de service public					251	181
Transferts	15	15			30	45
P362 – Écologie	13 430	2 374				3 606
Dotations en fonds propres	13 185	2 374				3 606
Transferts	245					
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	104	459				212
Subventions pour charges de service public		185				
Transferts	104	274				212
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation					-45	19
Transferts					-45	19
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture					0	
Transferts					0	
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		108				4
Transferts		108				4
P175 – Patrimoines	4 004	3 979	4 006	4 006	4 150	4 150
Subventions pour charges de service public	3 699	3 699	3 888	3 888	3 852	3 852
Dotations en fonds propres	226	226	118	118	226	226
Transferts	80	55			72	72
P131 – Création	300	300			40	40
Transferts	300	300			40	40
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	567	608	284	284	728	728
Subventions pour charges de service public			284	284	324	324
Transferts	567	608			404	404
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	154	146			657	657
Subventions pour charges de service public	19	19			58	58
Transferts	135	127			599	599
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	1 038	15			518	141
Transferts	1 038	15			518	141
P212 – Soutien de la politique de la défense		230	100	100		140
Transferts		230	100	100		140
P129 – Coordination du travail gouvernemental	20	176			116	177
Transferts	20	176			116	177
P203 – Infrastructures et services de transports	23	142			122	52
Transferts	23	142			122	52

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P113 – Paysages, eau et biodiversité	3 669	3 683	2 250	2 250	4 199	4 330
Subventions pour charges de service public	1 740	1 740	1 370	1 370	2 235	2 235
Dotations en fonds propres	500	500			500	500
Transferts	1 429	1 443	880	880	1 464	1 595
P159 – Expertise, information géographique et météorologie					40	40
Transferts					40	40
P181 – Prévention des risques	615	565			872	773
Transferts	615	565			872	773
P174 – Énergie, climat et après-mines		181				
Transferts		181				
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	36	24			30	30
Transferts	36	24			30	30
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	91	91			343	343
Subventions pour charges de service public	91	91			343	343
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	188	208			224	224
Subventions pour charges de service public	175	175			175	175
Transferts	13	33			49	49
P230 – Vie de l'élève	88	88			13	13
Subventions pour charges de service public	75	75			13	13
Transferts	13	13				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	323	323			202	202
Subventions pour charges de service public	322	322			201	201
Transferts	0	0			1	1
P143 – Enseignement technique agricole					38	30
Transferts					38	30
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	51	51			2 466	2 466
Subventions pour charges de service public					2 466	2 466
Transferts	51	51			0	
P107 – Administration pénitentiaire					-3	2
Transferts					-3	2
P180 – Presse et médias						58
Transferts						58
P334 – Livre et industries culturelles	44	44			47	47
Subventions pour charges de service public	4	4				
Transferts	40	40			47	47
P123 – Conditions de vie outre-mer	77	75			234	274
Transferts	77	75			234	274
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	870 708	874 613	860 196	862 705	894 347	900 617
Subventions pour charges de service public	854 546	854 546	838 057	838 057	876 810	876 810
Dotations en fonds propres	13 800	17 705	20 083	22 592	14 100	20 370
Transferts	2 362	2 362	2 056	2 056	3 437	3 437
P231 – Vie étudiante	1 947	1 947	730	730	1 612	1 612
Subventions pour charges de service public	1 061	1 061	730	730	710	710
Transferts	886	886			902	902

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 817	1 940			4 754	4 802
Subventions pour charges de service public	1 518	1 518			952	952
Dotations en fonds propres		125				50
Transferts	298	297			3 802	3 800
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables					-2	43
Transferts					-2	43
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle		133			-3	
Transferts		133			-3	
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	180	60				60
Transferts	180	60				60
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes					112	112
Transferts					112	112
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes					30	30
Transferts					30	30
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales					100	40
Subventions pour charges de service public					100	40
P363 – Compétitivité	1 276	1 276			1 430	1 430
Subventions pour charges de service public	1 276	1 276			1 220	1 220
Transferts					210	210
P163 – Jeunesse et vie associative	66	66				
Subventions pour charges de service public	3	3				
Transferts	63	63				
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	39	31			29	15
Subventions pour charges de service public	29	21			29	13
Transferts	10	10				2
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail					84	42
Subventions pour charges de service public					84	42
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		18				
Transferts		18				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		20			40	
Transferts		20			40	
P147 – Politique de la ville	313	313			345	345
Transferts	313	313			345	345
P364 – Cohésion	1 460	1 460			625	625
Subventions pour charges de service public	1 460	1 460			625	625
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	350	350			374	374
Dotations en fonds propres	350	350			374	374
P349 – Transformation publique					118	118
Transferts					118	118
P148 – Fonction publique	1 014	839			1 697	982
Subventions pour charges de service public					29	29
Transferts	1 014	839			1 668	953

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	904 131	897 334	867 565	870 075	921 494	930 828

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus, qui regroupe de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs, en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2022 s'élèvent pour la catégorie « Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » à 894 M€ en AE et en CP, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	893 994 574	893 994 574
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	876 832 474	876 832 474
Transferts (Titre 6)	3 362 100	3 362 100
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	13 800 000	13 800 000

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	851 224	857 256	Subventions de l'État	857 634	896 822
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>167 772</i>	<i>168 354</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>857 634</i>	<i>896 822</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	558 289	505 957	Fiscalité affectée	2 262	2 391
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	136 318	110 972
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	115 060	108 349	Revenus d'activité et autres produits	406 717	391 787
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>115 039</i>	<i>108 331</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>33 845</i>	<i>35 531</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>21</i>	<i>18</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>21</i>	<i>717</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>43 136</i>	<i>33 262</i>
Total des charges	1 409 513	1 363 213	Total des produits	1 402 932	1 401 973
Résultat : bénéfice		38 759	Résultat : perte	6 581	
Total : équilibre du CR	1 409 513	1 401 973	Total : équilibre du CR	1 409 513	1 401 973

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	31 477	77 597
Investissements	138 897	100 254	Financement de l'actif par l'État	28 421	46 575
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	36 383	12 987
			Autres ressources	1 089	12 745
Remboursement des dettes financières	15 257	17 784	Augmentation des dettes financières	234	477
Total des emplois	154 155	118 038	Total des ressources	97 603	150 380
Augmentation du fonds de roulement		32 342	Diminution du fonds de roulement	56 552	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2022, les « autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche » (AOESR) affichent un résultat de 38,8 M€, une capacité d'autofinancement de 77,6 M€ et un apport au fonds de roulement de 32,3 M€.

L'exécution de l'année 2022 présente une évolution positive du résultat par rapport aux prévisions du budget initial de 2022 de +38,75 M€. Cette hausse est due principalement à une diminution des investissements (-38,6 M€).

Les produits de fonctionnement s'établissent à 1 402 M€, quasi équivalent à la prévision à 1 403 M€. La diminution constatée par rapport au budget initial (-0,96 M€) s'explique par des effets contraires avec d'un côté une baisse des autres subventions (-25,3 M€) et des revenus d'activité (-14,9 M€) compensé par une hausse de 40 M€ de la SCSP.

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 1 363 M€. Le taux d'exécution par rapport au budget initial est de 96,7 %, principalement en raison des dépenses autres que les charges de personnel qui se sont avérées moins élevées que prévue (-52,3 M€)

Le total des ressources permettant de financer les investissements incluant la capacité d'autofinancement s'élève à 150,4 M€ soit 52,7 M€ en plus par rapport au budget initial (soit +35 %). Cette augmentation s'explique par l'augmentation du financement de l'actif par l'État (+18,2 M€), les autres ressources (+11,7 M€) et la capacité d'autofinancement (+46,1 M€).

Le total des dépenses d'investissement (total des emplois) s'établit à 118 M€, soit -36,1 M€ par rapport au budget initial, et un taux d'exécution de 76,6 %.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
702 775	570 256	754 345

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	879 759	879 759	868 559	868 559
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	425 668	418 628	384 218	378 529
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	203 943	137 198	181 182	85 166
Dont enveloppe recherche	2 875	2 875	2 814	2 814
- Personnel enveloppe recherche	1 195	1 195	1 444	1 444
- Fonctionnement enveloppe recherche	1 629	1 629	1 355	1 355
- Investissement enveloppe recherche	50	50	16	16
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 509 370	1 435 585	1 433 959	1 332 255
dont contributions employeur au CAS pensions	167 772	167 772	171 051	171 051

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	1 220 757	1 232 904
Subvention pour charges de service public	855 062	876 966
Autres financements de l'État	18 651	18 795
Fiscalité affectée	2 096	1 633
Autres financements publics	50 838	44 332
Recettes propres	294 109	291 177
Recettes fléchées	150 866	149 087
Financements de l'État fléchés	13 919	20 128
Autres financements publics fléchés	107 111	92 841
Recettes propres fléchées	29 836	36 118
Total des recettes (C)	1 371 623	1 381 991
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	49 736
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	63 962	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	83 834 79 693	12 143 11 597	11 756 10 388	0 0	0 0	710 1 050	711 1 044	96 687 92 341	96 300 91 125
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	250 236 255 004	27 579 23 053	25 865 22 243	0 0	0 0	2 027 2 668	2 091 2 607	279 842 280 726	278 192 279 854
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	31 939 33 412	40 576 33 090	35 125 27 330	0 0	0 0	136 24	136 20	72 652 66 527	67 201 60 763
D105 - Bibliothèque et documentation	30 540 32 700	14 168 14 220	15 013 17 231	0 0	0 0	1 348 1 313	1 380 1 355	46 055 48 233	46 933 51 287
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie,	23 612 21 332	8 667 7 966	8 670 7 763	0 0	0 0	5 253 2 809	3 330 2 044	37 533 32 107	35 612 31 139

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
biotechnologie et santé										
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	14 018 13 215		3 064 2 388	3 121 2 398	0 0	0 0	604 325	601 344	17 685 15 927	17 740 15 956
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	29 442 26 538		7 945 7 511	7 898 7 516	0 0	0 0	11 338 13 207	8 804 6 473	48 725 47 256	46 144 40 527
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0 4		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 4	0 4
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	29 946 24 882		9 541 4 747	9 603 4 065	0 0	0 0	3 560 3 302	3 543 1 851	43 048 32 931	43 092 30 798
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	111 571 111 870		31 173 26 452	30 236 26 113	0 0	0 0	1 900 1 157	2 125 1 367	144 644 139 478	143 931 139 350
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	12 982 12 594		6 760 3 448	6 811 3 459	0 0	0 0	3 118 955	3 170 919	22 860 16 997	22 964 16 971
D113 - Diffusion des savoirs et musées	15 274 17 259		8 944 8 806	9 193 8 863	0 0	0 0	689 403	618 540	24 907 26 467	25 086 26 662
D114 - Immobilier	25 324 23 479		93 660 92 415	98 131 95 953	0 0	0 0	104 868 94 028	66 221 30 372	223 853 209 922	189 677 149 804
D115 - Pilotage et support	214 613 204 686		139 474 127 795	135 449 124 759	0 0	0 0	67 723 59 681	43 859 36 009	421 810 392 162	393 921 365 454
D201 - Aides directes aux étudiants	2 850 9 818		17 927 15 420	17 657 15 203	0 0	0 0	437 137	436 137	21 214 25 375	20 943 25 158
D202 - Aides indirectes	1 163 143		1 711 3 228	1 798 3 146	0 0	0 0	0 5	0 5	2 874 3 376	2 961 3 294
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 415 1 931		2 336 2 083	2 301 2 098	0 0	0 0	233 117	172 80	4 984 4 130	4 889 4 109
Total	879 759 868 559		425 668 384 218	418 628 378 529	0 0	0 0	203 943 181 182	137 198 85 166	1 509 370 1 433 959	1 435 585 1 332 255

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	63 962	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	10 278	10 374
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	39 634	58 051
Autres décaissements non budgétaires	2 152	2 771
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	116 027	71 196
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	27 792

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Abondement de la trésorerie fléchée	3 677	15 931
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	21 052
Total des besoins	116 027	98 988

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	49 736
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	237	258
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	35 118	58 680
Autres encaissements non budgétaires	5 869	-9 686
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	41 225	98 988
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	74 802	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	29 977	9 191
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	48 502	0
Total des financements	116 027	98 988

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (AOESR) est excédentaire de 49,7 M€.

Les recettes en 2021 s'élèvent à 1 382 M€, composées de 1 233 M€ de recettes globalisées (89,2 % des recettes totales) et de 149,1 M€ de recettes fléchées (10,8 % des recettes). La SCSP représente la recette majoritaire avec 877 M€ (63,5 % des recettes), les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 327 M€ soit 23,7 %.

Les dépenses s'élèvent à 1 332 M€ en crédits de paiement, composées de 869 M€ de frais de personnel (65,2 % des dépenses), 378,5 M€ en fonctionnement (28,4 %), et 85,2 M€ en investissement (6,4 %).

Le tableau de l'équilibre financier présente un abondement de trésorerie de 27,8 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	12 871	14 036	13 000
– sous plafond	10 486	10 948	10 540
– hors plafond	2 385	3 088	2 460
dont contrats aidés	16	13	17
dont apprentis	78	66	77
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2 872	2 915	2 875
– rémunérés par l'État par ce programme	2 838	2 878	2 842
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	34	37	34
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Les consommations d'emplois sont en augmentation de 54 ETPT sur le sous-plafond et de 75 ETPT sur le hors plafond.

OPÉRATEUR

Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2022, la catégorie des « Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » comptait 13 opérateurs.

Tous les opérateurs de cette catégorie ont répondu à la contribution.

Précisions sur les données d'exécution 2022

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2022, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2022, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2022 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements, il convient de se référer en priorité au tableau « Financement de l'État ».

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	36	36			36	45
Transferts	36	36			36	45
P362 – Écologie	860	60				800
Dotations en fonds propres	860	60				800
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	8	8			16	16
Transferts	8	8			16	16
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	50	50			50	50
Transferts	50	50			50	50
P212 – Soutien de la politique de la défense	150					150
Transferts	150					150
P134 – Développement des entreprises et régulations						
Transferts						
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					79	79
Transferts					79	79
P214 – Soutien de la politique de l'éducation	1 132	1 132			2 892	2 892

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
nationale						
Subventions pour charges de service public	1 132	1 132			2 892	2 892
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	64 230	64 230	52 789	52 960	61 928	61 928
Subventions pour charges de service public	64 230	64 230	51 536	51 536	61 928	61 928
Dotations en fonds propres			1 252	1 424		
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	19 023	19 023	9 201	9 201	20 147	20 147
Subventions pour charges de service public	19 023	19 023	9 201	9 201	20 147	20 147
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	247	247				
Transferts	247	247				
P176 – Police nationale					19	19
Subventions pour charges de service public					19	19
P363 – Compétitivité	5 447	5 447			8 588	8 488
Subventions pour charges de service public	5 447	5 447			8 108	8 108
Transferts					480	380
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	516	457			624	701
Subventions pour charges de service public	374	343			624	686
Transferts	143	114				15
P349 – Transformation publique	708	346				
Dotations en fonds propres	170	70				
Transferts	538	276				
P352 – Innovation et transformation numériques	638	553			-19	66
Transferts	638	553			-19	66
Total	93 044	91 588	61 990	62 161	94 360	95 382

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus, qui regroupe de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs, en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2022 s'élèvent pour la catégorie « Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche » à 61,9 M€ en AE et en CP, se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	61 928 272	61 928 272
Transferts (Titre 6)	0	0
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	0	0
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	61 928 272	61 928 272

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	37 989	35 552	Subventions de l'État	81 178	96 433
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 603</i>	<i>1 544</i>	– subventions pour charges de service public	81 178	96 433
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	488 854	439 220	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	22 095	310 000
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	16 733	14 860	Revenus d'activité et autres produits	407 511	80 719
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>14 851</i>	<i>14 511</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 155</i>	<i>1 706</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>1 882</i>	<i>349</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>1 840</i>	<i>331</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>2 418</i>	<i>2 092</i>
Total des charges	526 844	474 772	Total des produits	510 783	487 152
Résultat : bénéfice		12 380	Résultat : perte	16 061	
Total : équilibre du CR	526 844	487 152	Total : équilibre du CR	526 844	487 152

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	4 741		Capacité d'autofinancement		23 111
Investissements	21 656	20 304	Financement de l'actif par l'État	985	917
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	50	80
			Autres ressources	2 058	3 170
Remboursement des dettes financières	3 678	3 873	Augmentation des dettes financières		214
Total des emplois	30 076	24 177	Total des ressources	3 093	27 492
Augmentation du fonds de roulement		3 315	Diminution du fonds de roulement	26 982	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2022, la catégorie des « opérateurs de soutien de l'enseignement supérieur et de recherche » (OSES) affiche un résultat positif de 12,4 M€, une capacité d'autofinancement de 23,1 M€ et une augmentation du fonds de roulement de 3,3 M€.

Les produits de fonctionnement s'établissent à 487,2 M€. Le taux d'exécution de ces recettes en 2022 est de 95,4 % par rapport au budget initial. La baisse des revenus d'activités et autres produits de 407,5 M€ à 80,7 M€ est compensé par l'augmentation des autres subventions qui passent de 22,1 M€ à 310 M€.

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 474,8 M€. Le taux d'exécution s'élève à 90,1 % par rapport au budget initial. Ce pourcentage s'explique notamment par la diminution du fonctionnement autre que les charges de personnel (-49,6 M€).

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

Le total des ressources permettant de financer les investissements s'élève à 27,5 M€, soit une augmentation de 24,4 M€ par rapport au budget initial.

Les dépenses d'investissement (total des emplois) s'établissent à 24,2 M€, dont 20,3 M€ au titre de l'investissement, soit 83,9 % du budget initial 2022.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
385 887	266 822	374 512

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	39 140	39 140	37 371	37 371
Fonctionnement	521 287	471 734	451 829	433 845
Intervention	0	0	0	0
Investissement	16 592	19 584	13 510	14 546
Total des dépenses AE (A) CP (B)	577 019	530 458	502 710	485 762
dont contributions employeur au CAS pensions	1 603	1 603	1 544	1 544

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	128 132	119 831
Subvention pour charges de service public	44 684	45 380
Autres financements de l'État	2 203	2 403
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	12 006	13 103
Recettes propres	69 239	58 946
Recettes fléchées	377 571	419 528
Financements de l'État fléchés	38 630	47 066
Autres financements publics fléchés	314 479	325 262
Recettes propres fléchées	24 462	47 200
Total des recettes (C)	505 704	539 359
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	53 597
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	24 754	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	3 0	176 180	165 167	0 0	0 0	1 0	1 2	180 180	168 169	
D105 - Bibliothèque et documentation	3 883 3 917	72 125 46 185	67 306 64 064	0 0	0 0	1 839 1 179	1 764 728	77 847 51 280	72 953 68 708	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	187 84	5 771 102	5 771 102	0 0	0 0	20 9	20 9	5 977 195	5 977 195	
D114 - Immobilier	551 521	15 564 12 908	40 300 38 958	0 0	0 0	5 834 65	8 564 62	21 949 13 494	49 415 39 540	
D115 - Pilotage et support	34 507 32 841	427 474 392 292	358 025 330 415	0 0	0 0	8 899 12 257	9 235 13 746	470 880 437 390	401 767 377 002	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	10 9	177 162	168 139	0 0	0 0	0 0	0 0	187 171	178 147	
Total	39 140 37 371	521 287 451 829	471 734 433 845	0 0	0 0	16 592 13 510	19 584 14 546	577 019 502 710	530 458 485 762	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	24 754	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 678	3 730
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	11 565	11 502
Autres décaissements non budgétaires	20	1 124
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	40 017	16 357
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	52 114
Abondement de la trésorerie fléchée	5 766	68 383
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	40 017	68 471

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	53 597
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	71
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	9 126	9 186
Autres encaissements non budgétaires	0	5 617
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	9 126	68 471
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	30 891	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5 058	1 125
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	31 599	15 143
Total des financements	40 017	68 471

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

Le solde budgétaire pour les autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (AOESR) est excédentaire de 53,6 M€.

Les recettes en 2022 s'élèvent à 539,4 M€, composées de 119,8 M€ de recettes globalisées (22 % des recettes totales) et de 419,6 M€ de recettes fléchées (77,8 % des recettes), soit des recettes qui doivent faire l'objet d'une justification de l'utilisation des fonds (notamment pour les conventions). Les recettes propres (fléchées et non fléchées) représentent 106,1 M€ soit 19,7 % des recettes. La SCSP est de 45,4 M€ (8,4 % des recettes).

Les dépenses s'élèvent à 485,8 M€ en crédit de paiement, composées de 37,4 M€ de frais de personnel (7,7 % des dépenses), 433,8 M€ en fonctionnement (89,3 %), et 14,6 M€ en investissement (3 %).

Le tableau de l'équilibre financier présente un abondement de la trésorerie de 52,1 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	407	500	502
– sous plafond	236	221	354
– hors plafond	171	279	148
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	3		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	621	631	583
– rémunérés par l'État par ce programme	621	631	583
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Les consommations d'emplois sont en augmentation de 118 ETPT sur le hors plafond et en baisse de 23 ETPT sur le hors plafond.

OPÉRATEUR

EPAURIF - Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

La création de l'Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF), par transformation de l'Établissement Public du Campus de Jussieu (décret n° 2010-965 du 26 août 2010), a pris effet le 1^{er} septembre 2010. L'EPAURIF contribue à mettre en œuvre le schéma d'implantation immobilière des activités d'enseignement supérieur et de recherche et des équipements de vie étudiante dans la région Île-de-France.

En 2022, le volume important d'opérations immobilières en phase travaux a conduit à un niveau de décaissements très élevé, à plus de 100 M€. Ce niveau n'avait pas été atteint depuis 2018.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	7 673	7 673	7 500	7 500	7 442	8 316
Subventions pour charges de service public	7 423	7 423	7 500	7 500	7 442	7 442
Dotations en fonds propres	250	250				874
Total	7 673	7 673	7 500	7 500	7 442	8 316

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	6 256	6 186	Subventions de l'État	7 423	7 745
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	460	459	<i>– subventions pour charges de service public</i>	7 423	7 745
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 641	3 119	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		479
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	80	100	Revenus d'activité et autres produits	1 529	1 067
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	80	100	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		179
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	9 898	9 305	Total des produits	8 952	9 291
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	946	14
Total : équilibre du CR	9 898	9 305	Total : équilibre du CR	9 898	9 305

* Voté

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	866	93	Capacité d'autofinancement		
Investissements	392	107	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		-7
Total des emplois	1 258	199	Total des ressources		-7
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 258	207

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
85 274	55 616	57 874

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 875	6 875	6 797	6 797
Fonctionnement	2 669	2 943	2 248	2 308
Intervention	0	0	0	0
Investissement	532	392	225	103
Total des dépenses AE (A) CP (B)	10 076	10 210	9 270	9 208
dont contributions employeur au CAS pensions	460	460	459	459

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	8 952	9 204
Subvention pour charges de service public	7 423	7 442
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 529	1 763
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	8 952	9 204
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 258	4

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
114 - Immobilier	0	1 630	1 680	0	0	0	0	1 630	1 680	
	0	1 306	1 339	0	0	0	0	1 306	1 339	
Autres moyens généraux	6 875	323	361	0	0	0	0	7 198	7 236	
	0	450	454	0	0	225	103	676	556	
Etudes générales et conseil	0	300	470	0	0	0	0	300	470	
	0	133	187	0	0	0	0	133	187	
Ressources humaines	0	416	432	0	0	532	392	948	824	
	6 797	358	329	0	0	0	0	7 154	7 126	
Total	6 875	2 669	2 943	0	0	532	392	10 076	10 210	
	6 797	2 248	2 308	0	0	225	103	9 270	9 208	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 258	4
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	116 410	110 371
Autres décaissements non budgétaires	0	7 307
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	117 668	117 688
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	117 668	117 688

* Voté

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	102 043	84 148
Autres encaissements non budgétaires	0	6 106
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	102 043	90 254
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	15 625	27 434
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	15 625	27 434
Total des financements	117 668	117 688

* Voté

L'EPAURIF intervient au nom des maîtres d'ouvrage des constructions universitaires, soit l'État, soit les établissements d'enseignement supérieur, ainsi les opérations immobilières sont gérées en compte de tiers. De fait, la très grande majorité des encaissements et des décaissements de l'EPAURIF n'ont pas d'impact dans son budget.

La trésorerie qui s'élève à 57,9 M€ au terme de l'exercice 2022 est ainsi essentiellement gagée pour la réalisation des opérations dont l'EPAURIF est mandataire, et la trésorerie destinée à couvrir ses besoins propres est d'un montant très limité.

La variation de trésorerie de -27,4 M€ découle de l'effort réalisé par l'EPAURIF pour ajuster le calendrier des appels de fonds auprès des maîtres d'ouvrage. Certains appels de fonds ont été reportés au regard de l'avancement des projets et des prévisions de décaissements, permettant ainsi de limiter le montant de trésorerie sur-numéraire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	78	71	85
– sous plafond	62	69	66
– hors plafond	16	2	19
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			1
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			1

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Les consommations d'emplois ont légèrement augmenté en 2022 concernant l'EPAURIF.

OPÉRATEUR**Communautés d'universités et d'établissements****ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

En 2022, il existe 8 ComUE : Normandie Université, Université de Bourgogne Franche-Comté, Université de Lyon, Université Paris-Est, Université Paris-Lumière, Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, HESAM, et Université Angers-Le Mans. La ComUE Université confédérale Léonard de Vinci a été dissoute le 1^{er} janvier 2022. La totalité des opérateurs de cette catégorie ont répondu à la contribution.

Précisions sur les données d'exécution 2022

Les données d'exécution budgétaire et financière pour l'année 2022, qui sont présentées dans le volet « opérateurs » du RAP 2022, sont provisoires car les établissements n'avaient pour la plupart pas encore approuvé leur compte financier 2022 au moment de l'enquête déclarative PAP-RAP. Les échéances du vote des comptes financiers et de certification des comptes dans les établissements ayant accédé aux RCE sont en effet plus tardives que la production du RAP. Par conséquent, l'analyse de ces données doit être réalisée avec prudence.

Concernant les subventions notifiées aux établissements RCE, il convient de se référer en priorité au tableau infra (qui n'inclut toutefois pas les subventions versées aux établissements non RCE) ainsi qu'au tableau « Financement de l'État ».

Subventions notifiées en 2021 pour les établissements RCE de la catégorie « Communautés d'universités et établissements »

Pour toute précision méthodologique relative au tableau ci-dessous, se reporter à la partie « Universités et assimilés »

ANNEE DE PASSAGE AU RCE	Établissement	Subvention pour charges de service public (SCSP) notifié en AE et CP en 2022 au titre du programme 150 (en euros)	ETPT notifiés en 2022 au titre du programme 150
RCE 2019	ComUE Toulouse	13 564 202	120
RCE 2017	ComUE Lyon	7 203 581	95
	TOTAL P150 Communautés d'universités et d'établissements	20 767 783	215

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur					11	11
Transferts					11	11

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	2 570	934				1 636
Dotations en fonds propres	2 570	934				1 636
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	83	83			79	79
Transferts	83	83			79	79
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	59	71			60	
Transferts	59	71			60	
P129 – Coordination du travail gouvernemental	30	30			150	150
Subventions pour charges de service public					150	150
Transferts	30	30				
P113 – Paysages, eau et biodiversité	15					
Transferts	15					
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	10	10			10	10
Transferts	10	10			10	10
P334 – Livre et industries culturelles	45	45			45	45
Transferts	45	45			45	45
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	20 323	20 323	21 915	22 086	29 228	27 838
Subventions pour charges de service public	20 323	20 323	21 327	21 327	26 228	26 228
Dotations en fonds propres			588	759	3 000	1 610
P231 – Vie étudiante	101	101	286	286	105	105
Subventions pour charges de service public	100	100	286	286	100	100
Transferts	1	1			5	5
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	237	237			2 300	2 300
Subventions pour charges de service public	150	150			2 213	2 213
Transferts	87	87			87	87
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		29				3
Transferts		29				3
P363 – Compétitivité	3 000	3 000			156	156
Subventions pour charges de service public	3 000	3 000			156	156
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		21			150	49
Transferts		21			150	49
P147 – Politique de la ville	16	16				
Transferts	16	16				
Total	26 488	24 899	22 201	22 372	32 294	32 381

Les données dans le tableau ci-dessus sont issues d'une extraction du système d'information financière Chorus, qui regroupe de manière automatisée les données relatives à chaque catégorie d'opérateurs, en corrigeant les erreurs de regroupement.

Sur la base du suivi interne de la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP), les crédits versés par le P150 pour l'exercice 2022 s'élèvent pour la catégorie ComUE à 27,6 M€ en AE et en CP se répartissant de la manière suivante :

	Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service publics (Titre 32)	26 228 182	26 228 182

Transferts (Titre 6)		
Dotations en fonds propres (Catégorie 72)	1 400 000	1 400 000
Communautés d'universités et d'établissements	27 628 182	27 628 182

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	76 401	62 986	Subventions de l'État	35 530	49 352
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 117</i>	<i>941</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>35 530</i>	<i>49 352</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	127 618	102 289	Fiscalité affectée	9	14
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	106 419	67 405
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	14 875	13 542	Revenus d'activité et autres produits	44 909	43 122
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>14 755</i>	<i>13 541</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>2 155</i>	<i>2 988</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>120</i>	<i>2</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>120</i>	<i>8</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>7 050</i>	<i>5 324</i>
Total des charges	204 019	165 275	Total des produits	186 867	159 892
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	17 151	5 384
Total : équilibre du CR	204 019	165 275	Total : équilibre du CR	204 019	165 275

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	11 601	162	Capacité d'autofinancement		
Investissements	66 370	34 544	Financement de l'actif par l'État	3 369	30 464
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	50 724	17 970
			Autres ressources	120	10 121
Remboursement des dettes financières	9 842	9 862	Augmentation des dettes financières	26 000	27 548
Total des emplois	87 813	44 568	Total des ressources	80 213	86 103
Augmentation du fonds de roulement		41 535	Diminution du fonds de roulement	7 600	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au titre de l'année 2022, la catégorie ComUE affiche un résultat négatif de -5,39 M€ (contre un résultat négatif de 0,75 M€ en 2021). La catégorie présente une insuffisance d'autofinancement de 0,16 M€ mais un apport au fonds de roulement de 41,5 M€.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | Opérateurs

Les produits de fonctionnement s'établissent à 159,9 M€, soit un taux d'exécution de 85,6 %.

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 165,3 M€, soit un taux d'exécution de 81 %, principalement porté par les dépenses de fonctionnement autre que les charges de personnel.

Le total des ressources permettant de financer les investissements s'élève à 86,1 M€.

Le total des emplois, comprenant les dépenses d'investissement s'établit à 44,6 M€ dont 34,5 M€ au titre des investissements (77,5 %).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
104 465	107 886	134 157

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel (yc enveloppe recherche)	76 625	76 625	63 671	63 671
Fonctionnement (yc enveloppe recherche)	97 721	121 162	75 864	85 003
Intervention	0	0	0	0
Investissement (yc enveloppe recherche)	79 022	66 370	56 265	39 784
Dont enveloppe recherche	46 982	46 928	0	0
- Personnel enveloppe recherche	19 542	19 542	0	0
- Fonctionnement enveloppe recherche	19 924	19 837	0	0
- Investissement enveloppe recherche	7 515	7 549	0	0
Total des dépenses AE (A) CP (B)	253 367	264 157	195 799	188 457
dont contributions employeur au CAS pensions	1 117	1 117	941	941

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	127 727	133 802
Subvention pour charges de service public	20 343	29 048
Autres financements de l'État	2 013	4 964
Fiscalité affectée	9	14
Autres financements publics	75 207	70 938
Recettes propres	30 155	28 839
Recettes fléchées	90 062	69 377
Financements de l'État fléchés	15 581	6 366
Autres financements publics fléchés	65 320	52 953
Recettes propres fléchées	9 160	10 058
Total des recettes (C)	217 788	203 179
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	14 722
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	46 369	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	34 94	592 504	592 508	0 0	0 0	2 3	2 3	628 601	628 606	
D102 Formation initiale et continue de niveau Master	585 558	1 006 5 763	1 094 5 155	0 0	0 0	70 198	77 44	1 661 6 519	1 756 5 757	
D103 Formation initiale et continue de niveau Doctorat	19 079 19 570	3 132 2 393	3 832 2 396	0 0	0 0	204 32	204 31	22 415 21 995	23 115 21 997	
D105 Bibliothèque et documentation	106 200	2 252 1 830	2 392 2 102	0 0	0 0	3 0	3 1	2 361 2 030	2 501 2 302	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	1 497 1 783	2 391 2 205	2 491 1 914	0 0	0 0	322 1 237	322 881	4 210 5 226	4 310 4 579	
D107 Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 750 1 076	1 110 404	1 070 390	0 0	0 0	83 86	80 108	2 944 1 566	2 901 1 574	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	6 137 4 725	4 114 2 740	4 095 2 647	0 0	0 0	3 018 5 260	3 413 3 279	13 269 12 725	13 645 10 651	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	186 338	365 176	365 176	0 0	0 0	54 23	54 31	604 537	604 545	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 949 516	3 123 2 589	3 131 2 593	0 0	0 0	92 98	71 111	5 164 3 202	5 151 3 220	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et	15 498 8 855	12 566 9 361	12 707 7 066	0 0	0 0	1 627 385	1 575 372	29 690 18 601	29 780 16 293	

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
transversale									
D113 - Diffusion des savoirs et musées	486 459	1 048 1 096	1 048 1 083	0 0	0 0	15 3	15 3	1 549 1 557	1 549 1 545
D114 - Immobilier	3 035 2 437	32 169 25 349	46 395 34 874	0 0	0 0	64 031 44 778	51 172 33 214	99 235 72 565	100 602 70 525
D115 - Pilotage et support	23 916 21 035	31 105 20 085	39 177 22 889	0 0	0 0	6 030 4 152	6 196 1 695	61 051 45 273	69 289 45 619
D201 - Aides directes aux étudiants	32 33	309 407	309 344	0 0	0 0	0 1	0 9	341 442	341 386
D202 - Aides indirectes	616 374	1 675 241	1 675 228	0 0	0 0	3 418 6	3 133 0	5 709 622	5 424 602
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 720 1 616	763 721	789 641	0 0	0 0	53 1	53 1	2 535 2 338	2 562 2 258
Total	76 625 63 671	97 721 75 864	121 162 85 003	0 0	0 0	79 022 56 265	66 370 39 784	253 367 195 799	264 157 188 457

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	46 369	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	9 842	8 345
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	23 073	34 310
Autres décaissements non budgétaires	2 570	378
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	81 854	43 033
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	26 747
Abondement de la trésorerie fléchée	14 281	8 485
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	32 752
Total des besoins	81 854	69 780

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	14 722
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	26 000	26 014
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	23 180	29 209
Autres encaissements non budgétaires	7 981	-164
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	57 161	69 780
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	24 693	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	21 643	14 490
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	17 331	0
Total des financements	81 854	69 780

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En 2021, la catégorie ComUE présentait un déficit de 56 M€, nécessitant un prélèvement sur la trésorerie de 35,4 M€. En 2022, ce prélèvement n'est pas nécessaire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 081	1 871	1 058
– sous plafond	653	950	591
– hors plafond	428	921	467
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	9	7	11
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	97	106	72
– rémunérés par l'État par ce programme	97	106	72
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

La baisse des consommations d'emplois sous plafond État dans la catégorie des « communautés d'universités et d'établissement » découle notamment de la dissolution de la ComUE Léonard de Vinci au 1^{er} janvier 2022 (-19 ETPT).